



RAPPORT RSE 2023

—
RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE DES
ENTREPRISES



ROBERTET
— GROUPE —

03

INTRODUCTION

26

UNE CONDUITE RESPONSABLE
DES AFFAIRES

32

DES TERROIRS VIVANTS

46

DES COLLABORATEURS ÉPANOUIS

62

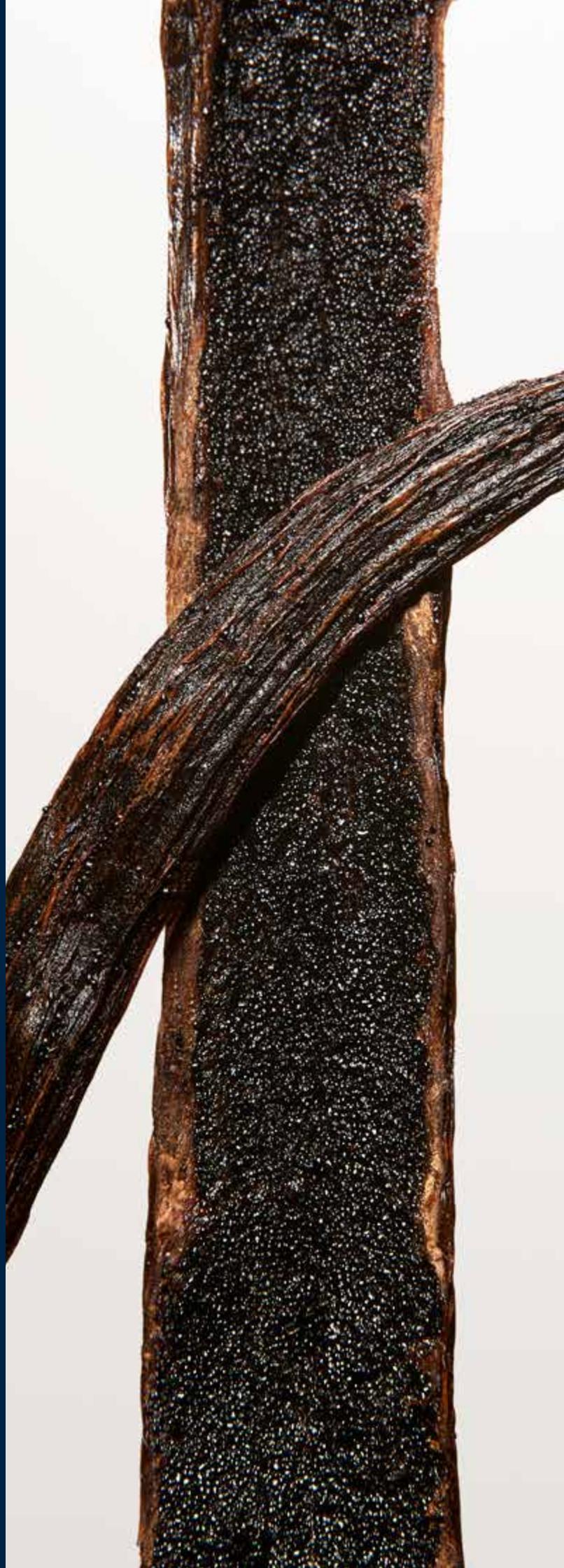
DES SITES INDUSTRIELS
RESPONSABLES

76

DES PRODUITS NATURELS
ET INNOVANTS

84

INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES



LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Groupe Robertet, leader mondial des ingrédients naturels, est bien positionné pour déployer une stratégie RSE ambitieuse et respectueuse de la nature. En 2023, ce positionnement unique a été explicité dans notre nouvelle mission :

« ÉVEILLER LES SENS POUR SUSCITER DES ÉMOTIONS BASÉES SUR NOS PRODUITS NATURELS ET DURABLES ».

Par ailleurs, un des cinq piliers de notre stratégie a été dédié à la RSE, ce qui reflète notre volonté d'en faire un vecteur de performance et d'innovation. Il s'agit pour Robertet d'apporter toute son expertise et tout son engagement pour répondre, dans la mesure de son impact, aux défis environnementaux et sociaux qui seront les grands défis du 21^{ème} siècle.

Afin d'aligner stratégie et gouvernance, nous avons investi dans une meilleure prise en compte de la RSE dans nos deux organes de gouvernance : le conseil d'administration et le Group Leadership Team (GLT). Nous avons étendu le Comité RSE du conseil d'administration avec deux nouveaux membres. Puis,

nous avons dispensé une formation RSE de plusieurs jours à l'ensemble des membres du GLT. L'équipe RSE Groupe a par ailleurs été renforcée, et s'appuie désormais sur un réseau de référents RSE nommés dans l'ensemble des filiales.

L'année 2023 a vu se concrétiser plusieurs chantiers, dont le premier porte sur notre stratégie de certifications RSE. À fin décembre, près de 50% de nos filières naturelles stratégiques étaient déjà couvertes par un audit ou une certification RSE reconnue (par exemple, Fair For Life et UEBT) sur les trois dernières années. Notre maîtrise de la chaîne de valeur, « de la graine au parfum », nous donne la capacité d'agir en



partenariat avec nos fournisseurs et d'assurer une traçabilité complète sur de nombreuses filières, ce qui renforce la confiance de nos clients. Cette année, notre équipe d'achats et approvisionnements a accompagné nos partenaires sur des sujets aussi variés que le commerce équitable, les bonnes pratiques agricoles et la préservation de la biodiversité. Robertet a également passé avec succès des audits de traçabilité dans plusieurs sites de production, afin de pouvoir transmettre à nos clients les certifications acquises, des filières jusqu'aux produits finis.

Un second chantier, sur le volet environnemental, a été la finalisation de notre premier bilan de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3 pour nos filiales françaises, et la signature de la lettre d'engagement de SBTi (Science-Based Targets initiative). S'ensuivra en 2024 l'étendue de ce bilan carbone au reste du Groupe, l'élaboration de notre plan de décarbonation, et l'alignement formel de nos objectifs climat avec les Accords de Paris, afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Enfin, le troisième chantier a été la préparation de l'entrée en vigueur de la directive européenne sur le reporting de durabilité (CSRD) au 1^{er} janvier 2025.

Nous voyons cette obligation réglementaire comme une opportunité d'actualiser et clarifier notre démarche RSE en la rendant plus ambitieuse, tout en capitalisant sur nos atouts, tels que la diversité et la durabilité de nos filières, nos relations long terme avec les producteurs, et, plus largement, notre leadership historique sur les produits naturels.

Bien que ces projets représentent en 2023 d'importantes avancées pour notre stratégie, il est clair que nous devons encore plus nous mobiliser dans les années à venir. Je m'engage avec enthousiasme dans ces changements qui sont aussi nécessaires qu'inspirants pour assurer le développement et la pérennité de Robertet sur le long terme.

JÉRÔME BRUHAT
Directeur Général

À PROPOS DE CE RAPPORT

LE GROUPE ROBERTET PUBLIE TOUS LES ANS UN RAPPORT RSE AFIN DE PRÉSENTER LES PROGRÈS DE SA DÉMARCHE ET SA CONTRIBUTION À LA CROISSANCE DURABLE.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Ce rapport répond à la réglementation française, en particulier à l'Ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et au décret n°2017-1265 du 9 août imposant aux sociétés établissant des comptes consolidés dont l'effectif moyen est supérieur à 500 salariés et le total du bilan ou du chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 100 millions d'euros, de publier une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

PÉRIODE

Les informations publiées dans cette DPEF couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

PROTOCOLE DE REPORTING

Robertet possède un protocole de reporting pour sa DPEF, qui est remis à jour chaque année. Pour la consolidation, tous nos référents RSE, par filiale, complètent les tables de reporting mises à leur disposition en fin d'année. Pour s'assurer de la qualité des données saisies, nous avons quatre étapes de vérification. Les

contributeurs, qui ont accès aux données primaires, calculent les indicateurs demandés qui sont ensuite revus par les référents RSE. Ces référents sont chargés de vérifier les données de l'année, la cohérence avec l'année antérieure, ajouter des commentaires s'ils constatent des écarts de plus de 15% et font le relais avec les équipes RSE Groupe. Une fois les fichiers dans les mains des validateurs Groupe, ils sont revus, des questions peuvent être posées aux référents, des modifications peuvent être apportées avant la consolidation et la dernière étape de vérification par l'organisme tiers indépendant.

Chaque nouvelle entité achetée est formée l'année précédant son intégration dans le périmètre de la DPEF par les équipes RSE et réalise un reporting à blanc.

La très grande majorité des données sont des données primaires émanant des filiales mais il arrive dans certains cas spécifiques que des données secondaires soient considérées. Cela est toujours mentionné. Par ailleurs, certains KPI sont restreints à certaines entités, par exemple Robertet S.A.



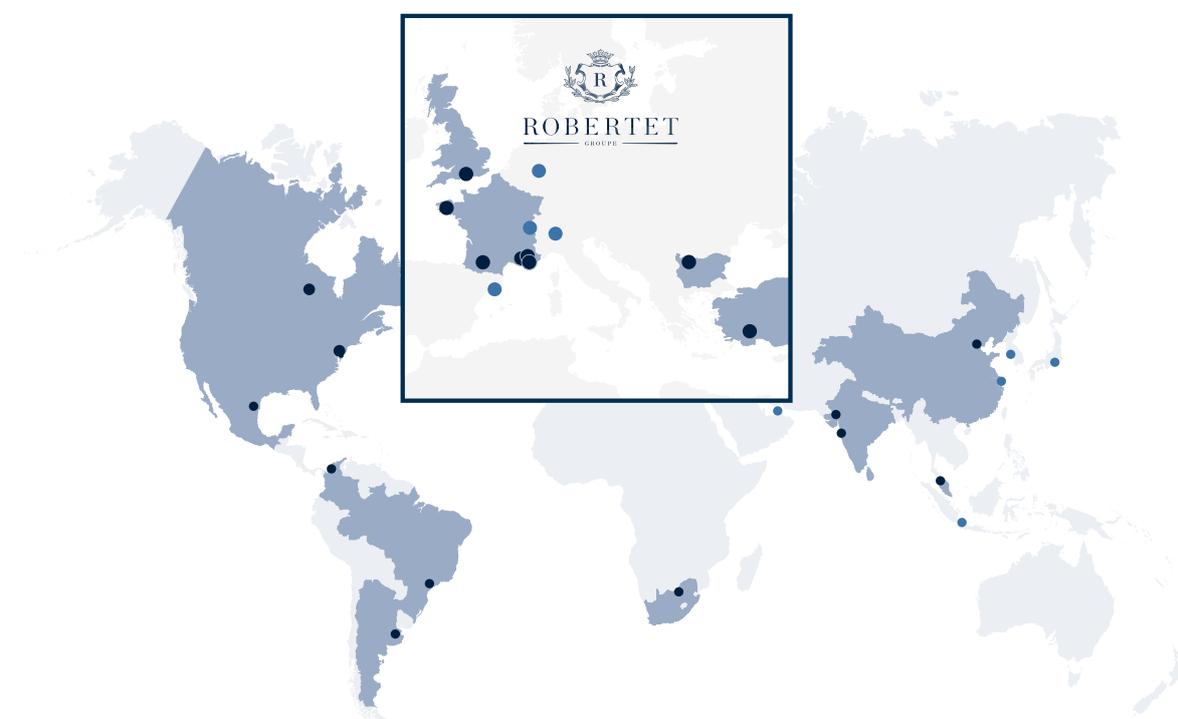
PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation des informations environnementales, sociales et sociétales présentées dans ce rapport concerne le siège social (Robertet S.A. à Grasse), et toutes les filiales commerciales et de production du Groupe. Les filiales commerciales, qui étaient auparavant exclues de ce reporting, ont été intégrées pour la première fois cette année (voir la carte sur la page suivante).

Les filiales commerciales désormais incluses dans le reporting sont : Robertet GmbH (Allemagne), Robertet España S.A., Robertet Italia S.R.L, Robertet SA (Suisse), Charabot Shanghai International Trading Co. Ltd, Robertet Dubai, Robertet Japan Ltd, Robertet Korea Ltd et PT Robertet Group Indonesia.

Le périmètre de la DPEF intègre à 100% toute filiale détenue financièrement à partir de 50% et consolidée au niveau financier. La filiale Hitex est intégrée à 100% dans la DPEF bien que détenue financièrement à 50 % en 2023. Les filiales industrielles acquises en 2023, Aroma Esencial et Sonarome, ne seront intégrées que l'année prochaine, dans le rapport portant sur l'année 2024. Les bureaux représentatifs sont quant à eux exclus du périmètre.

Le périmètre de consolidation de la présente DPEF est aligné avec celui de la consolidation financière, à l'exception d'Hitex, qui n'est pas consolidée financièrement. Certains regroupements sont opérés : Robertet Paris et Villa Blu sont consolidés avec Robertet S.A., New York Creative Center avec Robertet Fragrances Inc., et le bureau turc d'Istanbul avec Robertet Turkey.



Filiales de production

Robertet Canada INC.
Ontario

Robertet Flavours Inc.
Robertet Inc.
Robertet USA Inc.
New Jersey, New York

Robertet Mexico S.A de C.V
Mexico

Robertet Andina S.A.S
Bogota

Robertet do Brazil Industria e Comercio LTDA
Sao Paulo

Robertet Argentina S.A.I.C
Buenos Aires

Robertet S.A.
Astier Demarest S.A.
Grasse

Hitex
Vannes

Robertet Bio
Le Pouzin

Bionov
Eyrargues

Sirius
Cambounet sur le Sor

Robertet UK Ltd.
Haslemere

Omega Ingredients
Great Blakenham

Robertet Bulgaria EOOD
Dolno

Robertet Turkey
Isparta

Robertet South Africa
Rustenburg

Robertet Flavours & Fragrances (Beijing) Company Ltd
Beijing

Robertet Flavours & Fragrances India Pvt. Ltd
Robertet India Private Limited
Mumbai
Goa

Robertet Asie Pte Ltd
Singapour

Filiales commerciales

Robertet Italia S.R.L
Milan

Robertet S.A.
Genève

Robertet España S.A
Barcelone

Robertet GmbH
Cologne

Charabot Shangai International Trading Co. Ltd.
Shanghai

Robertet Dubai
Dubai

Robertet Japan Ltd.
Tokyo

Robertet Korea Ltd.
Seoul

PT Robertet Group Indonesia
Jakarta



NOTRE IDENTITÉ

HISTOIRE

Fondé en 1850, le Groupe Robertet est une entreprise familiale basée à Grasse en France, le berceau de la parfumerie dans le monde. Ses activités principales sont le sourcing puis la transformation de matières premières végétales en extraits naturels aromatiques ou non. Ces extraits sont ensuite utilisés pour la création d'arômes, de parfums et d'actifs. Grâce à une approche particulièrement intégrée de l'approvisionnement, Robertet a développé une véritable expertise sur les naturels, faisant aujourd'hui du Groupe un des leaders mondiaux des matières premières aromatiques naturelles.

LES 4 ACTIVITÉS DE ROBERTET :

Répartition du chiffre d'affaires 2023 par activité

LES MATIÈRES PREMIÈRES NATURELLES 23,2%

Robertet fournit des ingrédients naturels pour l'industrie des arômes, de la parfumerie et des actifs santé et beauté. Son expertise va du sourcing des plantes jusqu'aux processus industriels d'extraction, de fractionnement et de purification, alliant tradition et innovation dans ses méthodes et son savoir-faire.

LA PARFUMERIE 37,9%

Les parfums créés sont les signatures olfactives des plus petites aux plus grandes marques nationales ou internationales d'eaux de toilette, de produits d'hygiène corporelle ou de produits d'entretien.

LES ARÔMES 36%

Ils aromatisent toutes sortes de produits alimentaires ou pharmaceutiques, des boissons jusqu'aux produits laitiers en passant, entre autres, par la confiserie et les plats cuisinés.

HEALTH AND BEAUTY 2,9%

Derniers nés, issus de notre recherche de valeur ajoutée sur nos extraits naturels, ce sont des ingrédients clés pour les produits de santé et de beauté.

Chiffre d'affaires 2023

721
MILLIONS
D'EUROS

+ 2,6%
PAR RAPPORT À 2022

Répartition du chiffre d'affaires 2023 par zone géographique

35,6%

Amérique du Nord

39%

Europe

14,5%

Asie et Pacifique

7,1%

Amérique Latine et Caraïbes

3,8%

Afrique et Moyen-Orient

ROBERTET,
UN LEADER MONDIAL
DES INGRÉDIENTS
NATURELS

1727
MATIÈRES PREMIÈRES
NATURELLES
sourcées dans 60 pays différents

7ÈME
PLACE MONDIALE
dans le secteur arômes et parfums

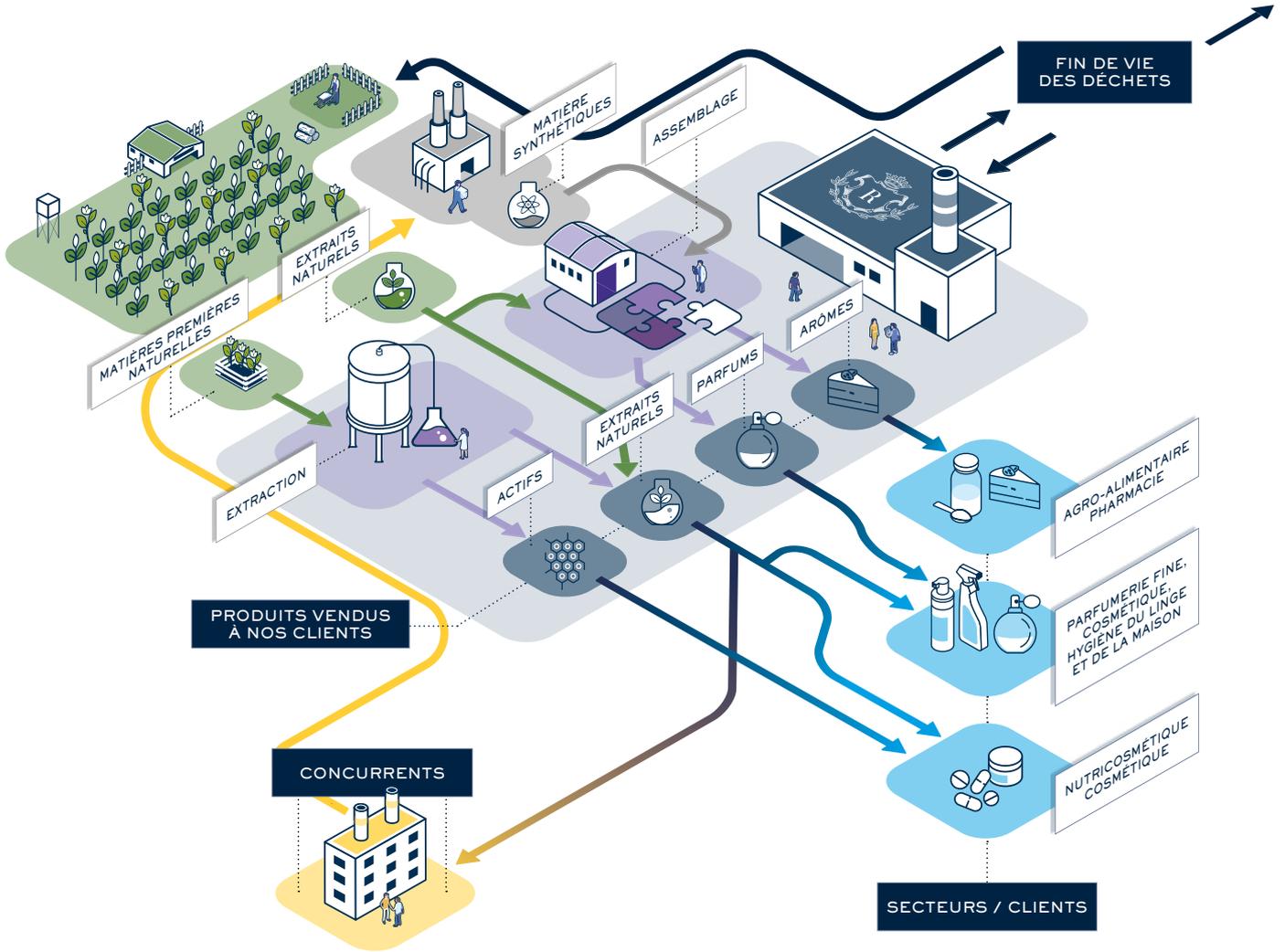
31
SITES
INDUSTRIELS
dans le monde

80
IMPLANTATIONS
COMMERCIALES
dans le monde

14
CENTRES
DE CRÉATION ET
DE RECHERCHE
dans le monde

2358
COLLABORATEURS
au 31 décembre 2023

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES



Assurer la pérennité de l'approvisionnement

Développer durablement le lien avec nos filières

Renforcer notre rôle d'expert sur le marché du naturel et du bio

Transmettre nos savoir-faire

Explorer le naturel pour proposer les produits de demain

RESSOURCES CLÉS

Capital financier

- Fonds propres : 464,9 M€.
- Capital de 1 M€ détenu à 37 % par la famille Maubert.
- 62,4 % des droits de vote détenus par la famille Maubert.
- Investissements industriels : 15,2 M€.

Capital industriel

- 31 sites de transformation et/ou d'assemblage dans le monde.
- 80 implantations commerciales dans le monde.

Capital intellectuel

- Un savoir-faire ancestral datant de 1850
- 4 secteurs d'activité valorisant nos savoir-faire et connaissances sur le naturel.
- 8 % du CA investi dans la R&D.
- 14 centres de création dans le monde.
- 1 accélérateur de start-ups.

Capital social

- 2 358 collaborateurs.
- 45 % de femmes et 55 % d'hommes.

Capital relationnel

- 1 287 fournisseurs de références naturelles.

Capital environnemental

- 39 352 tonnes de matières premières achetées dont 62 % de matières premières naturelles, en volume.
- 96 599 MWh d'énergie consommée.
- 453 795 m³ d'eau consommée

CRÉATION DE VALEUR

Résultats financiers

- Chiffre d'affaires : 721 M€.
- Résultat net consolidé : 74,5 M€.

Résultats industriels

- 34 877 tonnes de produits vendus par le Groupe.
- 241 687 commandes de produits livrées

Résultats intellectuels

- 25 nouveaux extraits avec une validation industrielle.

Résultats sociaux

- 417 embauches.
- 80 % de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation dans l'année.

Résultats relationnels

- 80 % des fournisseurs de références naturelles couverts par un partenariat long-terme.
- 47 % des filières stratégiques auditées ou certifiées selon un référentiel RSE.

Résultats environnementaux

- 4 % des matières premières naturelles achetées bio, en volume.
- 0,32 tonnes de déchets par tonne de produits vendus, 83 % de déchets valorisés et 2 % de déchets réutilisés.
- 13 % d'énergie renouvelable.
- 0,7 tonnes CO₂ émis par tonne de produits vendus, scopes 1 et 2.
- 13 m³ d'eau consommée par tonne de produits vendus.



NOTRE POLITIQUE RSE

De par ses activités, Robertet à un impact :

SOCIAL

- Sur les communautés locales auprès desquelles il s'approvisionne.
- Sur ses employés de par les décisions prises par le Groupe.
- Sur ses clients.

ENVIRONNEMENTAL

- Au travers de l'approvisionnement en plantes et lors de leur transformation industrielle en extraits.

La prise en compte de ces éléments fournit au Groupe une vision approfondie de son rôle et de sa responsabilité dans la société. Robertet peut ainsi mieux répondre aux attentes de ses parties prenantes et aux défis auxquels il est confronté tout en se construisant dans la résilience face à un environnement de plus en plus incertain, complexe et mouvant.

En 2021, Robertet a lancé une grande consultation interne et externe pour construire sa stratégie RSE à horizon 2030. Courant 2022, une nouvelle gouvernance RSE a été mise en place pour piloter à l'échelon du groupe cette stratégie, qui remplace l'ancienne mise en place en 2017.

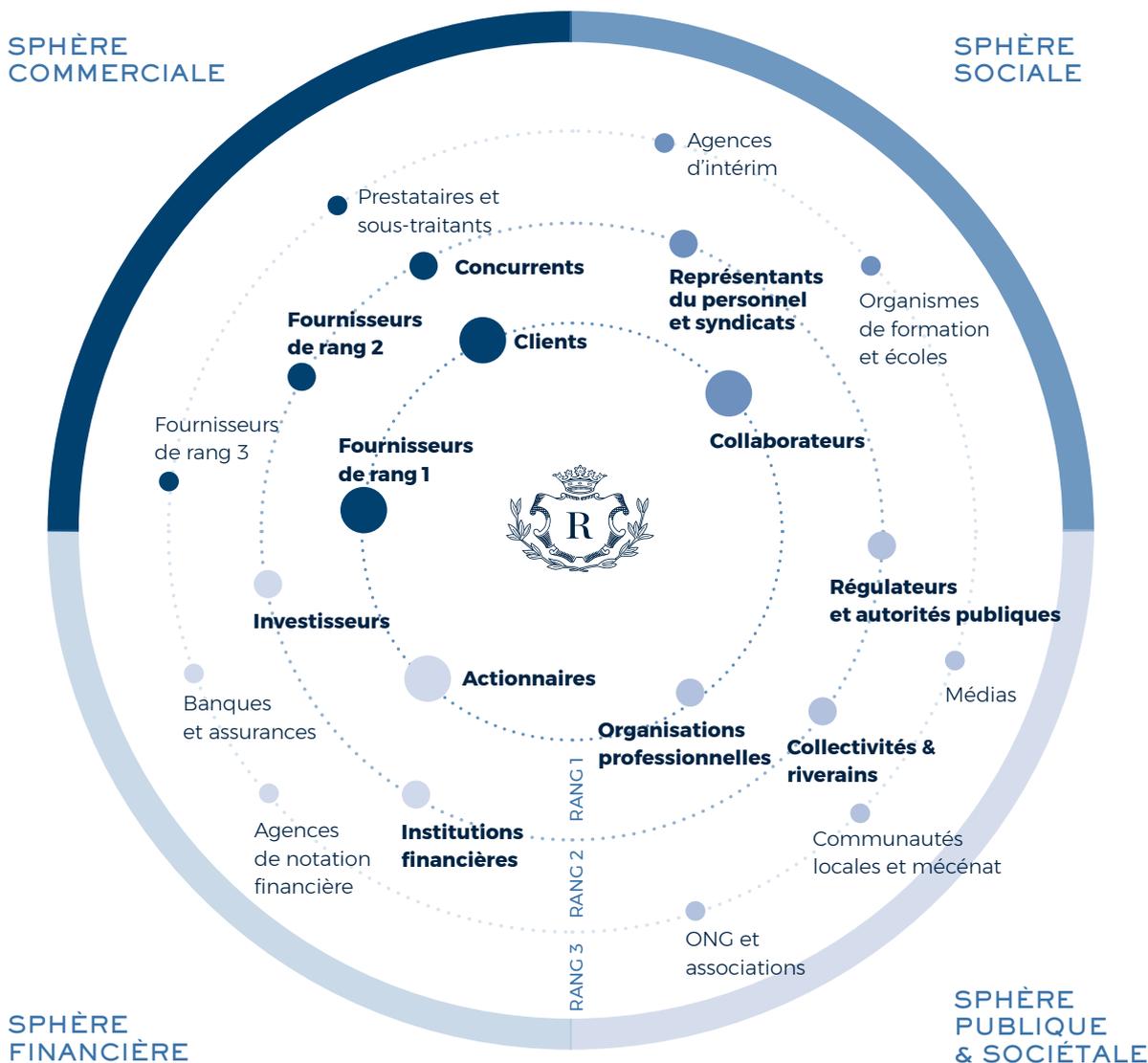
LA STRATÉGIE RSE EST DÉCLINÉE SOUS CINQ PILIERS ET COUVRE L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR DU GROUPE, ABORDANT TOUS LES IMPACTS DE LA CULTURE DES PLANTES JUSQU'À LA VENTE DES PRODUITS.

PARTIES PRENANTES DE ROBERTET

Le Groupe Robertet évolue dans un environnement constitué d'acteurs ayant une influence sur son activité, sa stratégie, ses valeurs et son ambition. Il est donc essentiel pour Robertet d'identifier ses parties prenantes, et d'échanger avec elles afin de connaître leurs attentes, leurs intérêts raisonnables ainsi que leurs besoins en information.

La cartographie ci-dessous liste les catégories de parties prenantes avec lesquelles Robertet est en interaction selon trois niveaux.

- **Rang 1** : les parties prenantes sont directement nécessaires au fonctionnement de Robertet et à la pérennité de son offre.
- **Rang 2** : les parties prenantes peuvent avoir une influence significative sur un projet ou sur l'activité.
- **Rang 3** : les parties prenantes ont une influence limitée ou ponctuelle sur un projet ou sur l'activité.



¹ Hors concurrents qui soient un client et/ou fournisseur de Robertet.

PRINCIPAUX RISQUES RSE

La présence internationale du Groupe ainsi que la diversité de ses activités exposent Robertet à des risques sociaux, sociétaux, de gouvernance et environnementaux. Ces risques, aussi appelés risques extra-financiers, sont identifiés par le Groupe afin d'être mieux maîtrisés. Cet exercice est renouvelé annuellement.

Afin de retenir les risques extra-financiers les plus significatifs pour le Groupe, chaque risque a été évalué selon deux paramètres :

- la probabilité d'occurrence (qui est la probabilité que le risque survienne et se concrétise en un impact).
- la gravité potentielle des dommages (si le risque venait à se réaliser).

Toutes les conséquences susceptibles d'affecter le Groupe ont été analysées : les conséquences financières, opérationnelles, réputationnelles, sociales et environnementales.

L'évaluation de la gravité et de la probabilité a permis de conclure sur le niveau d'importance de chaque risque, appelée aussi criticité, et de hiérarchiser les risques entre eux.

Les politiques et procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir et atténuer la survenance de ces risques sont présentées et déclinées tout au long de ce rapport, ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

Certaines thématiques, telles que le bien-être animal, le lien nation/armée, la pratique du sport, ou le gaspillage alimentaire, devant obligatoirement être traitées dans la DPEF, ne paraissent pas pertinentes au regard de la nature des activités du Groupe Robertet. Elles ne sont donc pas développées dans ce rapport.

En 2023, le Groupe Robertet a réalisé une analyse des risques globale, qui englobe et consolide les différentes analyses de risques présentes individuellement au sein du Groupe (financières, opérationnelles, HSE et RSE).

Thématiques	Description du risque identifié	Description des impacts potentiels sur les activités de Robertet	Criticité du risque	Pages
RISQUES LIÉS À L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET DE LA GOUVERNANCE				
Droits de l'Homme	Mise en cause de Robertet ou de ses fournisseurs pour non-respect des droits de l'Homme ou du droit du travail.	<ul style="list-style-type: none"> · Sanctions pénales et administratives · Atteinte à la réputation de l'entreprise 	3	27-28
Éthique et gouvernance	Non-respect des lois nationales et des normes internationales applicables aux entités du Groupe (CSRD et TAXONOMIE VERTE, en particulier) Absence d'un système d'alerte éthique et d'une politique éthique Groupe.	<ul style="list-style-type: none"> · Sanctions pénales et administratives · Atteinte à la réputation de l'entreprise 	2	27-30
Pratiques anti-concurrentielles	Incrimination de Robertet et ses filiales pour non respect du droit de la concurrence et des principes jurisprudentiels.	<ul style="list-style-type: none"> · Sanctions pénales et administratives · Atteinte à la réputation de l'entreprise 	2	29-30
Évasion fiscale et corruption	Mise en cause de Robertet et de ses collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions dans des faits de corruption, de fraude ou d'évasion fiscale.	<ul style="list-style-type: none"> · Sanctions pénales et administratives · Atteinte à la réputation de l'entreprise 	3	29-31
RISQUES LIÉS À L'APPROVISIONNEMENT				
Pérennité des approvisionnements	Tension ou rupture des approvisionnements du fait de vulnérabilités liées aux crises sanitaires, politiques ou aux risques naturels, environnementaux, sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> · Disponibilité réduite des matières premières naturelles du fait d'évènements climatiques extrêmes, chroniques ou géopolitiques · Disponibilité réduite des ingrédients du fait d'interruption de la production liée à des évènements climatiques extrêmes, chroniques ou géopolitiques · Incapacité à répondre aux demandes clients dans les temps · Perte de chiffre d'affaires sur les produits en rupture 	3	33-36

Thématiques	Description du risque identifié	Description des impacts potentiels sur les activités de Robertet	Criticité du risque	Pages
Achats responsables	Carence significative de contrôle des fournisseurs sous l'angle de la RSE et de traçabilité des matières premières.	<ul style="list-style-type: none"> Sanctions pénales et administratives Épuisement des ressources naturelles Pollutions environnementales Atteinte à la réputation et à l'image de l'entreprise 	2	33-36
Érosion de la biodiversité et déforestation	Raréfaction et/ou disparition de certaines matières premières naturelles et concurrence de l'industrie pour les terres arables.	<ul style="list-style-type: none"> Épuisement des ressources naturelles, rupture de stock, incapacité à répondre à la demande client Dégradation des relations commerciales avec certains fournisseurs Dégradation des terres Surexploitation dans certaines régions Accentuation du changement climatique Atteinte à la réputation et à l'image de l'entreprise 	2	41-45
Communautés locales	Impacts négatifs sociaux/sociétaux de Robertet ou de ses fournisseurs sur les territoires où le Groupe est implanté.	<ul style="list-style-type: none"> Atteinte à la réputation de l'entreprise Perte de fournisseurs du fait de l'absence d'implication dans les territoires Absence de création d'emplois directs ou indirects 	2	37-40
RISQUES LIÉS À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES				
Santé et sécurité	Accidents du travail ou maladies professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> Effets sur la santé et la sécurité des collaborateurs Détérioration de l'ambiance au travail Démotivation et désinvestissement des collaborateurs Absentéisme / Turnover 	3	48-50
Pandémie	Propagation rapide et massive d'un virus qui perturbe le fonctionnement de Robertet.	<ul style="list-style-type: none"> Infection/contamination : effets sur la santé et la sécurité des collaborateurs Désorganisation de l'entreprise Perturbations de la production Interruptions des chaînes d'approvisionnement sous tension Incapacité à respecter les délais de livraison des produits finis 	2 3	
Parité	Injustice de traitement entre les femmes et les hommes.	<ul style="list-style-type: none"> Détérioration de l'ambiance de travail Démotivation et désinvestissement des collaborateurs Détérioration de la productivité 	2	58-61
Confidentialité des données	Enfreindre les dispositifs légaux en matière de confidentialité des données (RGPD), risque accru par la digitalisation.	<ul style="list-style-type: none"> Sanctions pénales et administratives Atteinte à la réputation et à l'image de l'entreprise 	1	
Gestion des ressources humaines	Manque d'attractivité face aux nouvelles attentes concernant l'organisation du travail.	<ul style="list-style-type: none"> Difficultés de recrutement au niveau demandé Démotivation et désinvestissement des collaborateurs Absentéisme / Turnover 	2	
	Débauchage de collaborateurs par la concurrence, les clients ou les fournisseurs.	<ul style="list-style-type: none"> Perte de compétences et de savoir-faire 	2	51-54
Dialogue social	Climat social négatif, grèves, mouvements sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> Détérioration de l'ambiance au travail Atteinte à la réputation de l'entreprise Absentéisme / Turnover 	1	

Thématiques	Description du risque identifié	Description des impacts potentiels sur les activités de Robertet	Criticité du risque	Pages
Formation	Défaut d'identification, de développement et de valorisation des compétences des collaborateurs.	<ul style="list-style-type: none"> Sanctions pénales et administratives Baisse de la compétitivité Atteinte à la réputation de l'entreprise 	2	55-57
Diversité, équité et inclusion	Non-respect des principes de diversité et d'égalité ; et manquements dans la lutte contre les discriminations et les harcèlements.	<ul style="list-style-type: none"> Sanctions pénales et administratives Atteinte à la réputation de l'entreprise 	2	58-61
RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PRODUCTION				
Lutte contre le changement climatique	Défaut de maîtrise des consommations d'énergie et de fluides réfrigérants, et contribution au changement climatique.	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des factures énergétiques et hausse des coûts d'exploitation Atteinte à la réputation de l'entreprise 	2	63-67
Adaptation au changement climatique	Vulnérabilité et défaut d'anticipation, de résilience et d'initiatives des sites industriels face aux événements climatiques extrêmes ou chroniques.	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructures endommagées Coupures d'électricité provoquées par des phénomènes climatiques exceptionnels Interruption de la production 	1	
Raréfaction de l'eau et résilience	Raréfaction et/ou baisse de la qualité de l'eau et faible résilience de nos activités d'extraction/distillation.	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des factures d'eau et hausse des coûts d'exploitation Arrêt temporaire de la production 	2	69-68
Déchets	Défaut de réduction des déchets, de l'amélioration de leur recyclage et de leur valorisation	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des factures d'enlèvement des déchets Détérioration de la biodiversité Effets sur la santé et la sécurité des collaborateurs et des populations avoisinantes Atteinte à la réputation de l'entreprise 	2	70-72
Pollutions et nuisances	Pollutions accidentelles (eaux de surface et souterraines, air, sol), nuisances olfactives et sonores.	<ul style="list-style-type: none"> Sanctions pénales et administratives Perte d'autorisation d'exploiter Détérioration de la biodiversité Effets sur la santé et la sécurité des collaborateurs et des populations avoisinantes Atteinte à la réputation de l'entreprise 	2	73-75
RISQUES LIÉS AUX PRODUITS				
Sécurité et conformité des produits	Défaillance de Robertet concernant la sécurité sanitaire de ses produits (dangerosité, allergènes, contaminants, etc).	<ul style="list-style-type: none"> Sanctions administratives et pénales liées à REACH Effets sur la santé et la sécurité des consommateurs Rappels de produits et perturbation de la production 	3	77-78
Impacts des produits	Défaut de mesures concernant l'impact des produits sur l'environnement et la santé.	<ul style="list-style-type: none"> Incapacité à répondre aux exigences croissantes des clients dans le cadre de leurs objectifs de neutralité carbone ou de produits à faible impact environnemental Perte de chiffre d'affaires sur certains produits 	2	79-83
Offre de produits responsables	Modèle commercial non-aligné avec les attentes environnementales et sociétales des clients (bio, alimentation plus saine, produit à impact positif, etc).	<ul style="list-style-type: none"> Demande forte de produits naturels et durables de la part des clients (ex.certifications bio, Fair For Life, UEBT, RSPO, Rainforest Alliance...) Demande forte de produits plus sains (moins gras, moins salés, moins sucrés, moins carnés) de la part des clients Perte de chiffre d'affaires sur certains produits 	1	

MATRICE DE MATÉRIALITÉ

Dans le cadre de sa démarche RSE, Robertet a souhaité s'assurer de l'alignement de sa perception des priorités (c'est-à-dire de ses risques extra-financiers) avec les attentes de ses parties prenantes. En 2021, le Groupe a lancé une consultation de ses parties prenantes internes et externes, afin d'évaluer l'importance de différents enjeux RSE pour Robertet. Cette notation a donné lieu à la matrice de matérialité présentée ci-dessous.

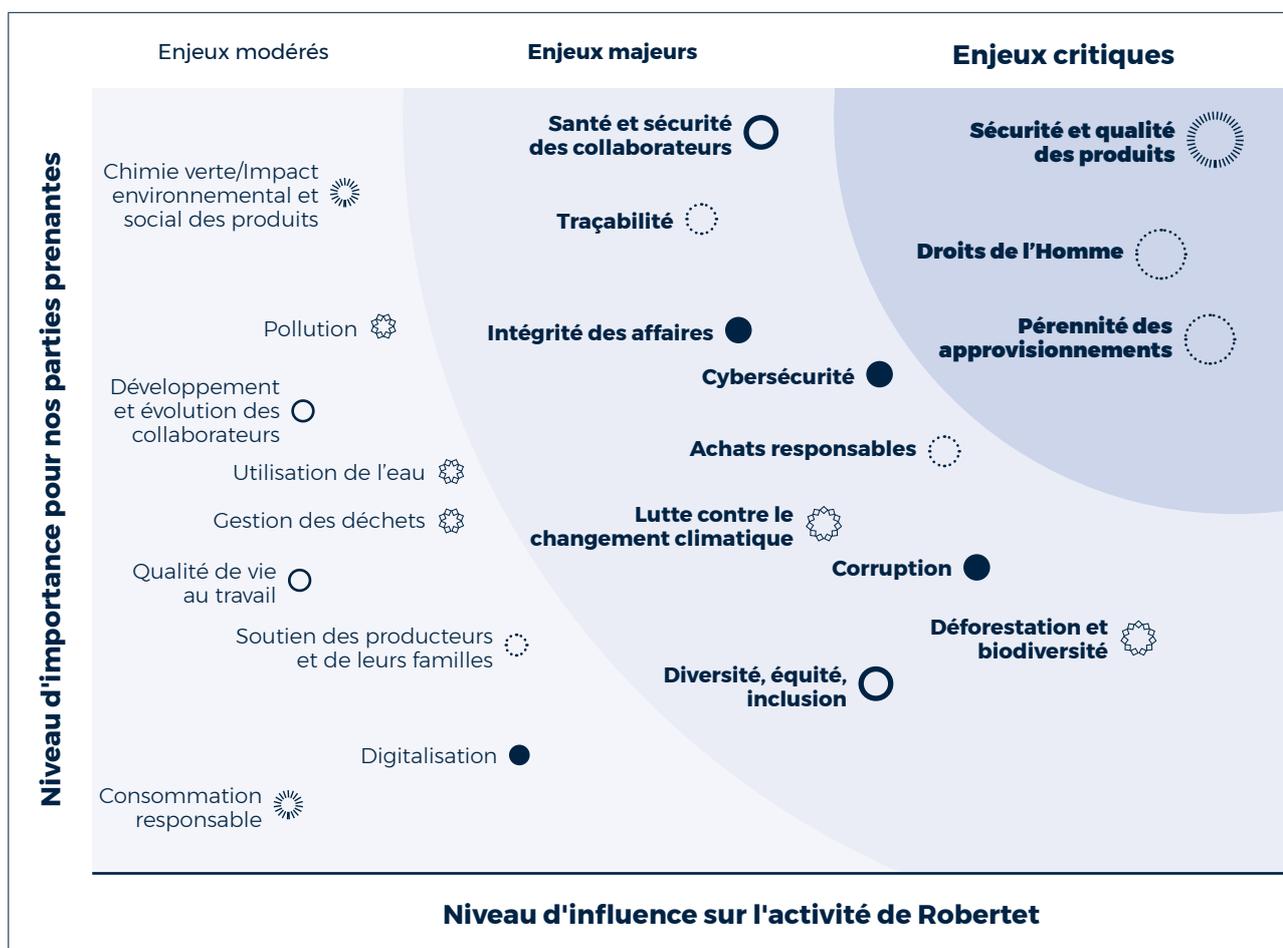
Les enjeux sont hiérarchisés en trois catégories : enjeux critiques, majeurs, modérés.

Les enjeux critiques correspondent aux enjeux essentiels à traiter par Robertet pour une activité pérenne tandis que les enjeux majeurs sont des sujets de transformation. Les défis modérés sont toujours pertinents pour l'entreprise, mais n'affectent que très peu sa performance.

PRÉPARATION À LA CORPORATE SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE (CSRD)

Fin 2023, le Groupe a initié une démarche d'analyse de « double matérialité », afin de se mettre en conformité avec la CSRD au 1^{er} janvier 2025. Une enquête a été réalisée auprès de 60 collaborateurs en interne et de 25 parties prenantes externes. Les collaborateurs interrogés ont été choisis pour représenter l'ensemble des zones géographiques, des activités et des services concernés au sein du Groupe. Les parties prenantes externes ont inclus un échantillon de nos principaux clients, fournisseurs, administrateurs externes, syndicats professionnels, ONG et associations. Ces personnes ont noté selon leurs fonctions la matérialité d'impact, la matérialité financière ou les deux. Les taux de réponse ont été très satisfaisants et nous avons ainsi pu bâtir notre analyse de double matérialité. Celle-ci sera présentée dans notre premier rapport de durabilité l'année prochaine.

MATRICE DE MATÉRIALITÉ ROBERTET



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont 17 engagements établis par l'ONU en 2015 visant à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous à l'horizon 2030. Le Groupe Robertet s'inscrit dans cette démarche et présente dans le tableau suivant les engagements RSE de Robertet qui lui permettent de contribuer à ces objectifs mondiaux.

ODD stratégiques	Initiatives de Robertet pour soutenir cet objectif	Pages
 1 ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ	Assurer un salaire décent au sein des filiales de Robertet	53
	Soutenir les communautés locales	37-40
 3 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	Assurer la santé et la sécurité des collaborateurs	48-50
	Vérifier que la sécurité et la santé des personnes est un enjeu pris en compte au sein de la chaîne d'approvisionnement	33-36
	Déployer des projets permettant d'améliorer les conditions de vie des communautés locales, et notamment la santé.	37-40
 6 GESTION DURABLE DE L'EAU POUR TOUS	Assurer la sécurité des utilisateurs	77-78
	Utiliser des technologies permettant la réduction de l'utilisation de l'eau	68-69
 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	Favoriser l'accès à l'eau potable pour les communautés locales	37-40
	Augmenter la part d'énergie renouvelable consommée par les sites industriels	63-67
 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE DURABLE	Favoriser l'accès à l'électricité dans les communautés locales	37-40
	Améliorer la qualité de vie au travail de nos employés	51-54
	Établir des relations économiques équitables avec nos fournisseurs	37-38
 13 LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Augmenter le nombre de nos partenariats long-termes ou joint-ventures avec nos fournisseurs	37-38
	Mesurer et réduire les émissions CO ₂ liées aux activités du Groupe	63-67
 15 VIE TERRESTRE	Réduire l'impact lié à l'achat des matières premières et adapter nos filières	33-36
	Préserver et restaurer le patrimoine naturel au sein de notre chaîne d'approvisionnement	41-45
	S'assurer que nos matières premières achetées sont issues d'exploitations durables	33-36
 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Respecter le protocole de Nagoya et s'assurer du partage juste et équitable de la valeur ajoutée liée à l'utilisation des ressources protégées	41-45
	Assurer une conduite des affaires responsables (lutte contre l'évasion fiscale, la corruption et s'assurer du respect des Droits de l'Homme)	27-31
 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	Apporter notre contribution à l'atteinte d'objectifs mondiaux liés au développement durable	19-24
	Développer des partenariats sur le long-terme avec nos fournisseurs et apporter un soutien technique dans une logique de transmission de savoir-faire	37-38

ODD pertinents	Initiatives de Robertet pour soutenir cet objectif	Pages
 ÉDUCATION DE QUALITÉ	Développer les compétences professionnelles de nos employés via la formation ou l'apprentissage	55-57
	Promouvoir la scolarisation des enfants au sein de notre chaîne d'approvisionnement	39-40
 ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	Garantir l'égalité professionnelle au sein des filiales du Groupe	58-61
	Favoriser l'autonomisation des femmes au sein de notre chaîne d'approvisionnement	39-40
 INFRASTRUCTURES RÉSILIENTES ET INNOVATION	Mettre l'innovation au service de la durabilité afin de concevoir des produits ayant une empreinte écologique la plus faible possible	79-83
	Optimiser la gestion des déchets et de l'énergie sur nos sites	63-67, 70-72
 INÉGALITÉ RÉDUITES	Lutter contre les discriminations et s'assurer du traitement équitable de tous les collaborateurs	58-61
	Favoriser le dialogue social pour parvenir progressivement à une plus grande égalité sur le plan salarial, de la protection sociale ou encore de l'organisation du travail entre nos filiales	51-54





STRATÉGIE RSE

Fin 2021, sur la base de la mise à jour des risques RSE, de l'analyse des enjeux ressortis dans la matrice de matérialité, et des objectifs de développement durable, le Groupe Robertet a complété et défini de nouveaux engagements. Ces engagements et objectifs RSE sont formalisés dans la stratégie RSE à horizon 2030.

Celle-ci s'articule autour de cinq axes, et repose sur une raison d'être singulière, celle d'explorer et d'enrichir le monde du vivant.

Elle est synthétisée ci-dessous :

UNE CONDUITE RESPONSABLE DES AFFAIRES

- S'assurer du respect des droits de l'Homme et des conditions de travail.
- S'assurer du respect des règles éthiques.

DES TERROIRS VIVANTS

- Garantir et encourager des pratiques d'achat responsable.
- Développer des relations équitables.
- Contribuer au développement socio-économique des territoires.
- Préserver et restaurer la biodiversité.

DES SITES INDUSTRIELS RESPONSABLES

- Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique
- Optimiser la consommation d'eau
- Réduire les déchets et favoriser leur valorisation
- Prévenir et réduire toute pollution.

DES COLLABORATEURS ÉPANOUIS

- Garantir un environnement de travail sain et sécurisé.
- Améliorer la qualité de vie au travail.
- Développer les compétences professionnelles de nos collaborateurs.
- Promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle.

DES PRODUITS NATURELS DURABLES ET INNOVANTS

- Assurer la qualité et la sécurité des produits.
- Proposer des produits plus respectueux de l'environnement et des Hommes.
- Agir pour la santé et le bien-être des consommateurs.

GOVERNANCE RSE

CONDUITE DE LA DÉMARCHE RSE

Pour mettre en œuvre la politique RSE, le Groupe Robertet a défini un système de management de la RSE.

La stratégie RSE du Groupe est placée sous la responsabilité de Julien Maubert, Directeur de la Division Matières Premières, sur la délégation de Jérôme Bruhat, Directeur Général du Groupe depuis le 1^{er} juillet 2022. La stratégie RSE est validée par la Direction du Groupe.

L'équipe RSE, constituée de quatre personnes, est chargée d'animer et de piloter la mise en œuvre de la stratégie RSE du Groupe. Cette équipe développe des outils et méthodes, mobilise les équipes du siège et des filiales, recense et partage les bonnes pratiques, et mesure la performance RSE, afin de rendre compte régulièrement des résultats et des progrès réalisés auprès de la Direction.

Pour cela l'équipe RSE s'appuie sur un réseau d'une vingtaine de référents RSE (un par filiale).

COMITÉS RSE

En 2023, la gouvernance de la RSE a évolué en trois types de comités :

- Le Comité RSE du conseil d'administration, chargé de suivre la performance RSE du Groupe et de la reporter au conseil d'administration.
- Le Comité RSE du Group Leadership Team, chargé de définir la stratégie RSE et d'en assurer la bonne exécution.
- Les Comités RSE locaux, chargés du suivi des plans d'actions au niveau des filiales. Conjointement à l'assurance qualité et à la HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement), ces Comités ont développé des tableaux de bord afin d'établir un reporting d'indicateurs clés auprès du siège du Groupe, tous les mois.

FORMATION DU GROUP LEADERSHIP TEAM À LA RSE

En 2023, la direction a décidé de former à la RSE l'intégralité des membres de son GLT (Group Leadership Team), ainsi que deux administratrices externes (membres du comité RSE du conseil d'administration) ainsi que quelques autres managers aux fonctions clés. Le but est de fournir aux participants une meilleure compréhension des notions, enjeux et cadres réglementaires relatifs à la RSE. Sur une durée totale de 4,5 jours, la formation abordera les trois piliers du développement durable, les questions de société, d'économie et d'environnement. Fin 2023, les deux premières journées ont eu lieu, consacrées aux fondamentaux de la RSE, ainsi qu'à la biodiversité et l'environnement, notamment à travers une fresque du climat. Début 2024, ce sont les volets sociaux et de gouvernance qui ont été abordés. L'objectif à terme est que chaque directeur soit en mesure de s'approprier les enjeux et la stratégie RSE afin de la déployer dans son service.

FORMATION À LA RSE POUR LES COLLABORATEURS

Afin que tous les collaborateurs de Robertet soient impliqués dans notre démarche de développement durable, nous avons également fait de la RSE la priorité de l'année sur notre plateforme de formation en ligne, la Robertet eAcademy. Lors de la semaine du développement durable, deux parcours « découverte » ont ainsi été proposés aux collaborateurs de Robertet en France. Les équipes commerciales, marketing et communication du Groupe ont aussi été formées en interne sur le sujet spécifique des labels RSE.

ENGAGEMENTS RSE DU GROUPE ROBERTET

NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL



Depuis 2020, le Groupe Robertet est signataire du Pacte mondial des Nations Unies. Le Pacte Mondial rassemble différentes organisations et entreprises autour de dix principes universellement reconnus dans les domaines clés : droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption.



Depuis 2020, le Groupe Robertet est signataire de la charte de développement durable de l'IFRA et de l'IOFI, apportant son soutien à l'effort collectif pour relever la barre de la durabilité dans les secteurs des arômes et des parfums.

L'IOFI et l'IFRA sont des associations internationales qui représentent les industries des arômes et des parfums, et auxquelles Robertet adhère.



55% des sites industriels du Groupe Robertet sont membres du Sedex, une organisation qui héberge la plus grande plateforme collaborative dédiée aux données de chaînes d'approvisionnement éthiques. En ce sens, le siège comme les filiales du Groupe se soumettent aux audits SMETA-4 piliers (Sedex Members Ethical Trade Audit, audit



Depuis octobre 2021, le Groupe Robertet (avec ses 20 filiales industrielles) est membre définitif de l'UEBT. Cette adhésion démontre notre engagement envers un approvisionnement d'ingrédients respectueux de toutes les personnes et de la biodiversité.

L'UEBT (Union for Ethical BioTrade) est une ONG qui est internationalement reconnue pour son travail avec les entreprises sur l'approvisionnement éthique en ingrédients issus de la biodiversité.



Depuis 2018, Robertet BIO est attestée For Life, apportant la garantie qu'elle peut être considérée comme « responsable » au sens de la RSE, que ce soit en matière de droits humains, conditions de travail, respect des écosystèmes, promotion de la biodiversité, mise en œuvre de pratiques agricoles durables et amélioration de l'impact local.

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE RSE

Les clients du Groupe, issus des secteurs de l'agro-alimentaire, du luxe, de la santé, de la beauté, de l'hygiène corporelle et des produits ménagers, sont de plus en plus nombreux à s'intéresser à la performance RSE de Robertet. Pour répondre à cette demande croissante et faire reconnaître ses actions, le Groupe fait évaluer sa démarche RSE sur plusieurs plateformes extra-financières :



Ecovadis est une des plus grandes plateformes de notation de la performance de la durabilité et de la RSE. Ecovadis évalue la manière dont l'entreprise a intégré les principes de la RSE dans ses activités et son impact, notamment en ce qui concerne les droits de l'Homme, l'environnement, l'éthique et les achats responsables.

Depuis 2016, Robertet répond chaque année au questionnaire Ecovadis. En 2023, le Groupe a amélioré sa note et atteint un score de 77 sur 100, ce qui lui permet de maintenir sa médaille d'Or. Ce score place Robertet dans le top 5 % des entreprises les plus performantes tous secteurs confondus.



Le CDP est une autre plateforme internationale permettant d'évaluer et de publier en ligne des informations environnementales. CDP interroge et classe les entreprises sur leur compréhension des enjeux et leur performance en termes de lutte contre le changement climatique, de gestion durable de l'eau et de préservation des forêts.

Depuis 2017, Robertet répond chaque année au questionnaire du CDP Changement Climatique. En 2023, le Groupe a maintenu ses notes au même niveau qu'en 2021 et 2022, à savoir B au questionnaire Climat, A- au questionnaire Eau, et C au questionnaire Forêt. Ce qui est une bonne chose car chaque année ces questionnaires se durcissent et sont de plus en plus exhaustifs.



PROGRESSION DES OBJECTIFS RSE

Nos objectifs pour notre conduite des affaires	Résultats 2023	Objectifs	Cible	Périmètre
Auditer tous nos sites industriels selon le référentiel SMETA 4-piliers	35 %	100 %	2025	Groupe
Porter à 100 % le nombre de fournisseurs ayant signé notre charte éthique ou en possédant une équivalente validée par Robertet	81 %	100 %	2025	Groupe
Aucun signalement pour évitement fiscale formulé par les administrations fiscales	0	0	2025	Groupe
Former à l'anti-corruption l'ensemble des collaborateurs les plus exposés	88 %	100 %	2025	Groupe
Nos objectifs pour notre chaîne d'approvisionnement	Résultats 2023	Objectifs	Cible	Périmètre
Évaluer 100 % de nos références naturelles achetées, en montant d'achat, sous l'angle de la RSE à minima tous les 5 ans	18 % (Siège)	100 %	2030	Groupe
Auditer ou certifier 100 % de nos références naturelles stratégiques, en volume, selon un référentiel RSE reconnu (sur les 3 dernières années)	47 %	100 %	2030	Groupe
Maintenir le volume de nos références naturelles achetées auprès de partenaires long-terme (d'une durée supérieure à 3 ans) à plus de 80 %	93 %	80 %	2030	Groupe
S'approvisionner à 15% en références naturelles certifiées biologiques, en volume	4 %	15 %	2030	Groupe
Nos objectifs pour nos collaborateurs	Résultats 2023	Objectifs	Cible	Périmètre
Maintenir un taux de fréquence des accidents du travail inférieur ou égal à 9	12,29	9	2025	Groupe
Atteindre un taux d'absentéisme inférieur ou égal à 4 %	4,6 %	4 %	2025	Groupe
Délivrer annuellement une formation à plus de 70 % des salariés	83 %	70 %	2025	Groupe
Atteindre la parité sur l'effectif global	45 %	50 %	2025	Groupe
Nos objectifs pour nos sites industriels	Résultats 2023	Objectifs	Cible	Périmètre
Réduire de 25 % notre consommation d'énergie par rapport à 2020	+4%	-25 %	2030	Groupe
Réduire de 25 % nos émissions de Gaz à Effet de Serre entre 2020 et 2030 sur les scopes 1 et 2	+12 %	-25 %	2030	Groupe
Réduire de 60 % nos émissions de Gaz à Effet de Serre entre 2020 et 2030 sur les scopes 1 et 2 par tonne de produit	-14 %	-60 %	2030	Groupe
Réduire de 20 % la consommation d'eau par tonne de produit par rapport à 2020	-28 %	-20 %	2030	Groupe
Porter à plus de 70 % la part totale des déchets (dangereux et non dangereux) valorisés	83 %	70 %	2030	Groupe
Aucune mise en demeure par toute instance environnementale concernant la pollution (pollution des eaux, du sol, nuisances sonores ou olfactives)	0	0	2030	Groupe

Nos objectifs pour nos produits	Résultats 2023	Objectifs	Cible	Périmètre
Conserver et si possible améliorer, le pourcentage de commandes de produits livrés sans défaut, par rapport à 2020	99,71 %	99,70 %	2030	Groupe
Porter à 100% le nombre de matières premières naturelles achetées apportant des traces maîtrisées de contaminant dans le produit de consommation.	95% (Siège)	100 %	2030	Groupe
Porter la part de nos matières premières achetées "facilement biodégradables" à 80 %, en volume	43 %	80 %	2030	Groupe
Porter la part de nos matières premières achetées renouvelables à 80 %, en volume	58 %	80 %	2030	Groupe



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023

1. UNE CONDUITE RESPONSABLE DES AFFAIRES

- Réalisation d'une formation personnalisée à la RSE, d'une durée de 4,5 jours, pour l'ensemble de notre Group Leadership Team

2. DES TERROIRS VIVANTS

- Développement d'une politique Achats Responsables applicable par tout le Groupe
- 47% des achats auprès de nos filières stratégiques, en volume, ont été audités ou certifiés selon un référentiel RSE
- Lancement de plusieurs projets agroécologiques en partenariat avec nos fournisseurs, notamment au Brésil, pour notre filière maté

3. DES COLLABORATEURS ÉPANOUIS

- Un groupe de travail a été créé afin de partager les bonnes pratiques QHSE dans l'intégralité des filiales industrielles du Groupe
- Intégration de trois critères RSE dans le calcul de la participation et de l'intéressement des salariés de Robertet S.A. qui viennent s'ajouter à ceux déjà présents de la rémunération variable du directeur général
- Déploiement en France de notre plateforme de formation en ligne, la Robertet eAcademy, qui se poursuivra à l'international en 2024

4. DES SITES INDUSTRIELS RESPONSABLES

- Finalisation du premier bilan carbone sur les scopes 1, 2 et 3 à l'échelle de la France, avant d'étendre au Groupe dans sa globalité en 2024
- Réduction de 28% de notre intensité hydrique (consommation d'eau par tonne vendue) par rapport à 2020, grâce à des efforts menés dans l'ensemble des filiales du Groupe
- 159 tonnes de déchets végétaux valorisés grâce à la centrale à pellets de Robertet en Bulgarie, dont la construction s'est achevée l'année dernière

5. DES PRODUITS NATURELS DURABLES ET INNOVANTS

- 4 matières premières extraites grâce à notre nouvelle technologie brevetée CleanRScent™, qui remplace l'utilisation de l'hexane par le Dimethyl Carbonate (DMC)
- Inauguration de Villa Blu by Robertet, notre accélérateur de start-ups dédié aux innovations qui s'inscrivent dans la naturalité et la durabilité



O I

UNE CONDUITE RESPONSABLE DES AFFAIRES

L'histoire de Robertet commence un beau jour de 1850, dans un local modeste. Mais déjà la couleur est annoncée : « A la confiance », proclame l'enseigne. Oui, l'histoire du Groupe Robertet est bien une histoire de confiance. La confiance que l'on veut inspirer à nos clients, mais aussi la confiance qui engendre le dynamisme.

La confiance est encore une des premières valeurs de Robertet, aussi il nous paraît important d'exprimer nos principes d'éthique et convictions présents dans la vie quotidienne du Groupe, notamment concernant les pratiques loyales des affaires tant au sein de nos entités qu'auprès de nos partenaires.



1.1 S'ASSURER DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

RISQUE

Mise en cause de Robertet ou de ses fournisseurs pour non-respect des droits de l'Homme, du droit du travail, et/ou du salaire minimum.

Non-respect des lois nationales et des normes internationales applicables aux entités du Groupe.

Absence d'un système d'alerte éthique et d'une politique éthique Groupe. Incrimination de Robertet et ses filiales pour non respect du droit de la concurrence et des principes jurisprudentiels.

POLITIQUE

Le Groupe Robertet compte 20 filiales de production et 9 filiales commerciales à travers le monde et plus de 1 287 fournisseurs de matières premières naturelles (hors emballages), qu'elles soient synthétiques ou naturelles.

Robertet, en tant qu'employeur et acheteur de matières premières, doit s'assurer du respect des droits de l'Homme, du droit du travail et du respect des lois applicables dans les différents pays où il opère.

OBJECTIFS

L'objectif à 2025 est double pour le Groupe :

- Auditer tous nos sites industriels selon le référentiel SMETA 4-piliers
- Porter à 100% le nombre de fournisseurs ayant signé notre charte éthique (ou en ayant une équivalente, validée par Robertet)

AU SEIN DU GROUPE ROBERTET

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Le code de conduite de Robertet constitue le socle éthique commun du Groupe. Il engage Robertet à agir avec intégrité, responsabilité et transparence dans la conduite de ses affaires. Il énonce les règles que chaque collaborateur doit suivre dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités. Basé sur l'ETI

(Ethical Trading Initiative), signé en 2022 par Jérôme BRUHAT, il comporte neuf engagements dans les domaines des droits de l'Homme, du travail des enfants, des normes et conditions de travail.

- La charte éthique de Robertet complète le Code de conduite. Diffusée à l'ensemble des collaborateurs, elle porte sur des domaines complémentaires comme les droits des salariés, la sécurité des collaborateurs et des produits ou encore le respect de l'environnement.
- La charte éthique commerciale de Robertet, mise en place en 2017 et remise à jour en 2022, a pour but d'assurer un commerce respectueux de l'éthique et des règles légales. La Charte Éthique Commerciale aborde les sujets de la confidentialité, des conflits d'intérêts et de lutte contre la corruption (notamment pour les cadeaux et invitations). Elle est destinée aux acheteurs, aux commerciaux et aux autres services de Robertet réalisant des transactions commerciales.
- La signature en 2020 du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact), renouvelée en 2023, a renforcé les engagements éthiques de Robertet, notamment en faveur des droits de l'Homme. Le Pacte Mondial rassemble différentes organisations et entreprises autour de dix principes universellement reconnus dans quatre domaines clés : droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement, lutte contre la corruption.

Ces dix principes font partie intégrante de la stratégie RSE de Robertet. Le Groupe complète chaque année la communication sur les progrès réalisés (COP).

- Afin de s'assurer du respect et de la bonne application du code de conduite, de sa charte éthique et du Global Compact, le Groupe Robertet est membre Sedex. La plateforme Sedex Advance permet de partager et d'analyser les pratiques de développement durable (les nôtres et celles de nos parties prenantes : clients, fournisseurs...) afin d'assurer la surveillance de notre chaîne de valeur sur les thématiques sociales, environnementales et éthiques. A ce jour, plus de 70% de nos 50 principaux fournisseurs fournissent des informations RSE via cet outil.
- Robertet fait appel à des organismes tiers indépendants pour réaliser des audits selon le référentiel SMETA 4-piliers (Sedex Members Ethical Trade Audit) au sein de ses filiales. Le siège suit les résultats des audits et les plans d'actions mis en place. Ces audits portent sur les thématiques suivantes : normes du travail, éthique des affaires, santé et sécurité, environnement.

RÉSULTATS

FIN 2023,

Nouvel
audit SMETA
a été réalisé

73%

de l'effectif Groupe
est couvert par
un audit SMETA valide
(moins de 3 ans)

11
sites de production
sont membres Sedex

KPI

	2021	2022	2023	Cible 2025
Pourcentage de filiales industrielles auditées selon le référentiel SMETA 4-piliers	24%	37%	35%	100%

AU SEIN DE LA CHAÎNE
D'APPROVISIONNEMENT

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Le Groupe encourage chaque fournisseur à signer la charte éthique fournisseur Robertet. Celle-ci engage les fournisseurs à respecter les droits du travail, et en particulier l'interdiction d'avoir recours au travail des enfants ou au travail forcé ; la santé et la sécurité au travail ; le respect de l'environnement ; le respect des bonnes pratiques agricoles ; le respect des animaux et les pratiques commerciales éthiques.

En ce qui concerne le travail des enfants, le Groupe, via la charte éthique et sa politique de prévention du travail des enfants, adoptée en juillet 2019, interdit l'emploi de mineurs de moins de 16 ans.

- Le Groupe Robertet réalise des audits RSE (UEBT, FFL par exemple) de ses filières. Ces audits, réalisés par des organismes tiers indépendants, soutiennent l'engagement de Robertet envers le respect des droits de l'homme. En effet, ils sont associés à des standards qui incluent des critères sur les droits humains et les droits des travailleurs, selon les conventions principales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

→ Voir le Chapitre 2.1

RÉSULTATS

Le nombre de fournisseurs ayant signé notre charte éthique a beaucoup progressé en 2023. Les filiales ont plus largement diffusé la charte notamment suite à une réunion des acheteurs internationaux à Grasse en avril dernier.

KPI

	2021	2022	2023	Cible 2025
Pourcentage de fournisseurs ayant signé la charte éthique Robertet ou en possédant une équivalente validée par Robertet	58%	50%	81%	100%

1.2 LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

RISQUE

Mise en cause de Robertet et de ses collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions dans des faits de corruption et de fraude.

POLITIQUE

En 2016, la France a adopté une loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II. Dans ce cadre, Robertet a renforcé son dispositif éthique et mis en place un programme de prévention et de détection de la corruption, dans toutes ses filiales à travers le monde, grâce à la mise en place d'un réseau anticorruption Groupe.

Le dispositif anticorruption Robertet est composé de trois piliers indissociables :

- 1- L'engagement de l'instance dirigeante
- 2- La cartographie des risques
- 3- Les mesures de gestion des risques identifiés

Les mesures et procédures en application ont pour objet de prévenir les risques, de détecter les incidents et, le cas échéant, de remédier aux insuffisances constatées.

OBJECTIF

Le Groupe s'est fixé pour objectif de poursuivre le déploiement du programme de formation anticorruption et de former en continu l'ensemble des salariés exposés. Il s'agit notamment des services achat, finance, comptabilité, commerciaux, RSE et des directeurs de filiales.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- L'ensemble des huit mesures prévues par la Loi Sapin II est mis en œuvre sur le périmètre Robertet SA. Le déploiement du dispositif anticorruption dans les filiales et bureaux de Robertet SA est suivi par la Directrice Conformité Anticorruption. Le déploiement est présenté trimestriellement à la Direction Générale et tous les semestres à la Global Leadership Team. Les responsables de nos grandes zones géographiques s'assurent que l'ensemble des référents anticorruption des filiales et bureaux ont bien intégré leur responsabilité de déployer le dispositif anticorruption.
- La cartographie des risques de corruption permet d'identifier et de hiérarchiser les risques d'exposition du Groupe. Le besoin de mise à jour des cartographies du Groupe est évalué chaque année.

- Annuellement, les contrôles de troisième niveau du dispositif anticorruption de Robertet, sont réalisés par un organisme tierce partie et selon les recommandations de l'AFA (Agence Française Anticorruption).

- Un code de conduite anticorruption est appliqué par l'ensemble du Groupe. Il définit les différents types de comportements à proscrire et comme susceptibles de caractériser des faits de corruption. Ce code de conduite anti-corruption fait partie intégrante du règlement intérieur. Il précise à tous les employés :
 - l'adresse et la procédure pour lancer une alerte
 - les sanctions en cas de violation du code.
 Le code de conduite anticorruption est également accessible en externe via notre site internet Robertet.

- Un dispositif d'alerte interne, avec une adresse mail dédiée, permet aux salariés de signaler en toute confidentialité les comportements contraires au code de conduite. Cette adresse mail est rappelée dans le code de conduite anticorruption du Groupe. Des indicateurs de suivi des alertes sont transmis tous les trimestres à la Direction Générale.

- Un outil automatisé, « Indued by Altares », est en place en support de l'évaluation des tiers de Robertet. Chaque service responsable d'un type de tiers définit la liste des tiers les plus critiques à évaluer. Ces tiers sont enregistrés sur Indued où ils sont alors évalués selon la Loi Sapin II. Au regard des résultats de l'évaluation, des mesures de vigilance peuvent être renforcées.

- Une procédure de contrôles comptables spécifique à l'anticorruption est mise en œuvre afin de renforcer nos mesures de maîtrise contre la corruption. Les contrôles comptables spécifiques à l'anticorruption sont définis dans des fiches selon les critères de l'AFA et sont contrôlées chaque année.

- Le Groupe s'est fixé comme objectif de former en continu l'ensemble des salariés exposés. Il s'agit notamment des services réalisant les transactions commerciales et qui sont en contact avec des tiers. Le Groupe Robertet suit chaque année un programme de formation anticorruption accessible en e-learning et plus spécifique pour les formations opérationnelles et métiers. Ces formations sont intégrées dans le plan de formation général.

- Dans certaines filiales, des mesures complémentaires ont été adoptées. En Turquie, une boîte a été mise en place pour permettre aux collaborateurs de déposer de manière anonyme leurs alertes et plaintes. Au Brésil, Robertet a profité d'une évolution de la réglementation nationale sur l'éthique pour former à nouveau ses équipes à l'anticorruption, au code de conduite et au système d'alerte du Groupe. La plateforme de formation du Groupe, la Robertet eAcademy, a fourni un module de formation avec des exemples et cas concrets. 98% des équipes brésiliennes ont ainsi été formées sur l'éthique.

RÉSULTATS

	2021	2022	2023
Nombre d'incidents signalés via la procédure d'alerte	0	0	0
Nombre d'incidents confirmés	0	0	0

KPI

	2021	2022	2023	Cible 2025
Pourcentage de collaborateurs les plus exposés formés à l'anti-corruption	58%	85,5%	88 %	100 %



1.3 LUTTER CONTRE L'ÉVASION FISCALE

RISQUE

Mise en cause de Robertet et de ses collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions dans des faits de corruption, de fraude ou d'évasion fiscale.

POLITIQUE

Si par la diversité de ses implantations géographiques le Groupe Robertet est exposé aux risques liés à l'évasion fiscale, notre engagement d'intégrité nous conduit à respecter rigoureusement les lois et règlements visant à lutter contre l'évasion fiscale.

Le Groupe Robertet est un Groupe français coté à la bourse de Paris, indice CAC Small, mais avec un actionariat familial majoritaire. En accord avec ses engagements sociétaux, il veille à apporter une juste contribution dans les pays où il exerce son activité en s'acquittant de tous les impôts et taxes locales.

Cet engagement reflète la volonté de son Président de maintenir une partie significative de son activité à Grasse, en France, et d'être ainsi un important contributeur dans le paiement des taxes nationales et locales.

Le Groupe Robertet s'engage à :

- Être en conformité avec les réglementations fiscales applicables dans chacun des pays où le Groupe est présent.
- S'assurer qu'aucun montage juridique, fiscal ou financier ne soit développé dans le Groupe dans un objectif d'évasion fiscale.
- Appliquer une politique de flux intra-groupe conforme avec les principes de l'OCDE (Organisation de Coopération et Développement Économique).
- Garantir la transparence fiscale avec les autorités.

OBJECTIFS

L'objectif du Groupe est de ne compter aucun signalement d'évasion fiscale dans les conclusions formulées par les administrations lors des contrôles fiscaux.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Les risques fiscaux sont intégrés dans la cartographie globale des risques présentée au Comité d'Audit, qui a été revue en 2023.
- Le Groupe n'est implanté dans aucun pays visé par la liste française des ETNC (États ou Territoires Non Coopératifs) ou la liste « noire » de l'Union européenne des pays et territoires non coopératifs.
- Le Groupe n'utilise pas de structures opaques ou d'entités situées dans des paradis fiscaux de façon à dissimuler des informations utiles pour les autorités fiscales.
- Le Groupe Robertet applique le principe de pleine concurrence et n'utilise pas les prix de transfert comme un outil de planification fiscale.
- Les opérations intra-groupes sont réalisées dans une approche économique (et non fiscale).
- Le Groupe a une vision globale des redressements fiscaux des entités, en montant et en nature, grâce à la remontée des documentations locales nécessaires à la consolidation aux comptes du Groupe. Robertet s'assure ainsi du respect des normes fiscales et des obligations de formalisation documentaire.
- Des reportings mensuels et une remontée semestrielle des données financières sont réalisés par les entités permettant au Groupe d'assurer un contrôle régulier des comptes consolidés.
- Les responsables financiers des filiales et de la Direction du Groupe sont régulièrement formés sur la fiscalité.
- Par ailleurs, la Direction du Groupe s'informe de manière continue sur l'évolution de la fiscalité internationale et plus particulièrement sur la transparence fiscale, la bonne gouvernance et la lutte contre l'évasion fiscale.

KPI

	2021	2022	2023	Cible 2025
Nombre de signalements pour évasion fiscale formulés par les administrations fiscales	0	0	0	0

02

DES TERROIRS VIVANTS

L'approvisionnement en matières premières naturelles est au cœur du fonctionnement de l'entreprise. Robertet a donc naturellement intégré les achats dans sa politique de responsabilité sociétale.

Pour ce faire, Robertet a choisi de développer avec ses fournisseurs de matières premières agricoles un approvisionnement plus durable et créateur de valeur afin d'assurer la pérennité de ses activités et de répondre aux enjeux climatiques et sociétaux auxquels le Groupe fait face.

Cela se matérialise par une stratégie intégrée des achats poursuivant trois objectifs complémentaires :

- Assurer la continuité et la qualité des approvisionnements.
- Garantir et promouvoir des comportements responsables vis-à-vis des individus, des communautés locales, et de l'environnement, dans toutes nos chaînes d'approvisionnement.
- Garantir autant que possible la traçabilité des matières premières naturelles et la transparence des chaînes d'approvisionnement.



2.1 GARANTIR ET ENCOURAGER DES PRATIQUES D'ACHAT RESPONSABLE

RISQUE

Carence significative de contrôle des fournisseurs sous l'angle de la RSE et de traçabilité des matières premières.

POLITIQUE

Les consommateurs sont de plus en plus attentifs à la prise en compte d'enjeux sociaux et environnementaux dans leurs achats. Robertet doit donc apporter des réponses à ses clients, sur qui ces demandes rejaillissent.

Le Groupe Robertet souhaite garantir la traçabilité des matières premières naturelles et la transparence de ses chaînes d'approvisionnement.

A cette fin, le Groupe s'engage à :

- Faire signer sa Charte Ethique fournisseur
→ *Voir le Chapitre 1.1*
- Programmer des visites terrain
- Évaluer ses fournisseurs via un questionnaire RSE d'auto-évaluation
- Auditer ou certifier les filières selon un référentiel RSE

Ces outils permettent à Robertet de mieux appréhender l'organisation des filières, leurs enjeux et donc de réduire les risques sur la chaîne d'approvisionnement en proposant la mise en œuvre de projets adaptés, sur place.

OBJECTIF

Le Groupe Robertet accompagne ses filières et mesure les progrès réalisés en les évaluant sous l'angle de la RSE, via un questionnaire RSE. L'objectif du Groupe est d'avoir évalué toutes ses références naturelles d'ici 2030, et de renouveler l'exercice tous les cinq ans.

VISITES RÉGULIÈRES DE NOS ÉQUIPES SUR PLACE

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Afin de mieux connaître ses fournisseurs, les équipes de Robertet se rendent sur place. Elles s'assurent ainsi de l'origine de la matière première, de sa qualité, des procédés de transformation et des conditions de travail des salariés.

RÉSULTAT

En 2023,

289
visites terrain ont été réalisées
par nos collaborateurs.

ÉVALUATIONS RSE

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Robertet veille à associer ses fournisseurs à sa démarche RSE en les accompagnant dans l'évaluation de leurs pratiques.

À Grasse, Robertet dispose d'un système d'évaluation RSE de ses filières de références naturelles. Cette évaluation se fait en deux temps :

• Évaluation du risque de la filière

A chaque pays d'approvisionnement est associé une notation RSE fondée sur une analyse multi-dimensionnelle prenant par exemple en compte la géopolitique, la corruption, le respect des droits des travailleurs ou encore le risque climatique. Robertet s'appuie sur des bases de données internationales reconnues comme Geos pour l'évaluation géopolitique ou encore le World Risk Index de Weltrisikobericht pour l'analyse climatique

• Évaluation de la performance RSE de la filière

Chaque fournisseur doit compléter un questionnaire d'auto-évaluation RSE. Ce questionnaire est envoyé aux fournisseurs directs (niveau 1) mais concerne également les fournisseurs indirects (niveau 2 et au-delà). En effet, lorsque la chaîne d'approvisionnement est complexe, Robertet attend de ses fournisseurs de rang 1 qu'ils remontent à la source de la matière première pour obtenir les informations demandées.

Les fournisseurs sont interrogés sur:

- leur démarche RSE, afin de déterminer si le fournisseur, en tant qu'entreprise, est fiable et responsable au sens de la RSE ;
- sur la matière première, son origine, géographique, l'organisation de la filière (nombre et type d'intermédiaires), les pratiques agricoles, ainsi que le système de traçabilité en place.

Le risque potentiel est alors couplé avec le niveau de performance de la filière ainsi qu'avec son niveau stratégique pour Robertet afin de calculer un niveau de risque « résiduel ». Ce risque résiduel se matérialise par un score de durabilité sur 100 pour chaque couple matière première / fournisseur, et permet d'identifier les marges de progression.

Robertet S.A. adapte alors ses modalités d'approvisionnement en fonction du score de durabilité :

- Lorsque le risque est faible (note supérieure à 70) ou modéré (note comprise entre 40 et 70), Robertet S.A. ne propose pas d'accompagnement particulier.
- Lorsque le risque est élevé (note inférieure à 40), la filière est qualifiée de « non durable ». Dans ce cas, Robertet S.A. met en place une collaboration plus étroite avec le fournisseur avec un plan d'amélioration pour rendre la filière plus durable. Un fournisseur n'est dé-référencé que s'il refuse d'améliorer ses pratiques ou se montre incapable de le faire.

Le but ici n'est pas de sanctionner mais de tendre vers une amélioration de tous nos fournisseurs en veillant à les associer à notre démarche RSE et à les accompagner dans l'évaluation et l'évolution de leurs pratiques.

RÉSULTATS

En 2023,

100%
des filières évaluées présentant un risque de non-durabilité élevée ont mis en place un plan d'actions.

KPI

	2021	2022	2023	Cible 2025
Pourcentage d'achats de références naturelles, couverts par une évaluation RSE (en euros)	10%* (siège)	35%* (siège)	18% (siège)	100% (groupe)

*Chiffres corrigés, le problème survenait de références certifiées RSPO mais synthétiques



FOCUS

Politique achats responsables

En 2023, Robertet a rédigé et publié sa première politique achats responsables. Cette politique décrit les principes et les normes que nous attendons de tous nos fournisseurs, à travers tout le Groupe. Nous visons de ne travailler qu'avec les fournisseurs qui y adhèrent.

AUDITS ET CERTIFICATIONS RSE DES FILIÈRES

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Afin d'accompagner les fournisseurs dans l'amélioration de leurs pratiques, Robertet fait appel à des organismes tiers indépendants, extérieurs à Robertet, pour auditer ou faire certifier certaines filières.

Dans ce cadre, le Groupe évalue la valeur ajoutée d'un audit ou d'une certification de telle ou telle filière pour l'ensemble de ses parties prenantes (communautés locales, fournisseurs, clients). Lorsque cette valeur est avérée, il mène les démarches nécessaires.

Cette démarche volontaire permet à Robertet d'apporter la preuve que certaines exigences sont respectées au sein de ses filières et que de bonnes pratiques sont mises en place.

Ces audits et certifications RSE attestent ainsi de la crédibilité de la démarche d'approvisionnement responsable de Robertet et renforce la confiance des clients dans les filières.

Le positionnement de Robertet à ce sujet s'est fortement renforcé depuis 2020, avec la demande grandissante des clients pour davantage de transparence et de traçabilité.

Robertet fait principalement appel à sept référentiels RSE :

- 1. FAIR FOR LIFE (FFL) :** le référentiel FFL couvre les enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance. Le label FFL est un label de commerce équitable.
- 2. UNION FOR ETHICAL BIOTRADE (UEBT) :** le référentiel UEBT couvre les problématiques sociales, environnementales et économiques, liées en particulier à l'approvisionnement en ingrédients issus de la biodiversité.
- 3. AGRICULTURE BIOLOGIQUE :** la certification « issue de l'agriculture biologique » apporte des garanties sur des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement.
- 4. ROUNDTABLE ON SUSTAINABLE PALM OIL (RSPO) :** le référentiel RSPO aide l'industrie de l'huile de palme à devenir plus durable.
- 5. RAINFOREST ALLIANCE :** la certification Rainforest Alliance couvre des dimensions sociales et environnementales. Elle remplace UTZ.
- 6. FAIRWILD :** l'attestation Fair Wild couvre les problématiques économiques, sociales et environnementales pour les produits issus de la cueillette sauvage.
- 7. FOREST STEWARDSHIP COUNCIL (FSC) :** la certification FSC® fournit des garanties sur la gestion responsable des forêts à travers le monde.

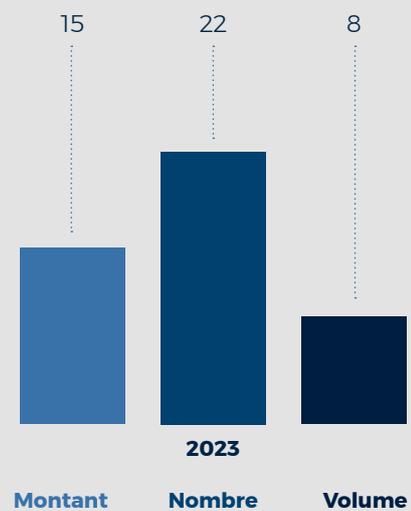
RÉSULTATS

En 2023, Robertet a commandité 9 audits UEBT auprès de ses fournisseurs de :

- Bourgeon de Cassis, Estragon, Immortelle, Lavande Fine, Lavande Rapido, Lavandin Grosso, Menthe Poivrée, Saugue Sclarée de France
- Violette d'Egypte

D'autres audits ont été réalisés à l'initiative des fournisseurs comme par exemple le Santal du Népal, la Rose de Turquie, le Maté du Brésil, le Jasmin Sambac et Grandiflorum d'Inde et la Tubéreuse d'Inde tous attestés FFL.

Pourcentage d'achats de références naturelles couverts par un audit ou une certification selon un référentiel RSE (%)



EN 2023,

15

audits ou certifications RSE ont été menés au sein de la chaîne d'approvisionnement.

KPI

	2021	2022	2023	Cible 2030
Pourcentage d'achats de filières stratégiques auditées ou certifiées selon un référentiel RSE sur les 3 dernières années, en volume	48%	42%*	47%	100%

* Valeur corrigée en 2022 pour erreur méthodologique.

Audits ² menés au sein de la chaîne d'approvisionnement de Robertet depuis 2019, sans compter le renouvellement d'une année sur l'autre d'une certification acquise l'année précédente

2019

Santal (Nouvelle-Calédonie), Ylang (Madagascar), Rose (Turquie et Bulgarie)
Référentiel UEBT

2020

Cacao
Référentiel UTZ/Rainforest Alliance

2021

Basilic (Egypte), Géranium (Egypte), Marjolaine (Egypte), Jasmin (Egypte), Violette (Egypte), Gaïac (Paraguay), Cabreuva (Paraguay), Concombre (Turquie), Iris (Turquie), Rose (Grasse), Jasmin(Grasse)
Référentiel UEBT

Vanille (Madagascar)
Référentiel FFL

2022

Camomille Bleue (Egypte), Cumin (Egypte), Rose (Turquie), Rose (Bulgarie), Maté (Brésil), Ylang (Madagascar), Oranger (Tunisie), Rose (Maroc), Tubéreuse (Inde), Jasmin Sambac (Inde), Jasmin Grandiflorum (Inde), Patchouli (Indonésie)
Référentiel UEBT

Oranger (Tunisie), Jasmin (Egypte), Vétiver (Haiti), Patchouli (Burundi)
Référentiel FFL

Santal (Nouvelle Calédonie)
Référentiel FSC

Myrrhe (Somalie), Encens (Somalie)
Référentiel Fair Wild

2023

Bourgeon de Cassis, Estragon, Immortelle, Lavande Fine, Lavande Rapido, Lavandin Grosso, Menthe Poivrée, Sauge Sclarée (France), Violette (Egypte)
Référentiel UEBT

Santal (Népal), Rose (Turquie), Maté (Brésil), Jasmin Sambac et Grandiflorum (Inde), Tubéreuse (Inde)
Référentiel FFL



² Hors référentiels Agriculture Biologique et RSPO.

2.2 DÉVELOPPER DES RELATIONS ÉQUITABLES

RISQUE

Tension ou rupture des approvisionnements du fait de vulnérabilités liées aux crises sanitaires, crises politiques ou aux risques naturels, environnementaux, sociaux.

POLITIQUE

Étant donné le nombre de références naturelles³ achetées (1 727) dans le monde entier pour la création d'arômes, de parfums et d'actifs, et le nombre de fournisseurs associés (1 287), Robertet a mis au point une organisation particulièrement élaborée pour assumer pleinement ses responsabilités et répondre aux attentes de ses clients en matière de continuité, qualité et traçabilité des approvisionnements.

Cette stratégie repose notamment sur l'établissement de partenariats économiques équitables pour un juste partage des avantages au sein des filières, en favorisant des relations à long-terme.

OBJECTIF

Robertet souhaite maintenir à 80% le volume de références naturelles achetées auprès d'un partenariat long-terme.

ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS LONG-TERME

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le Groupe Robertet a mis en place une stratégie d'achats qui repose sur un réseau de quatre catégories de fournisseurs, différenciées par les niveaux d'importance stratégique associés aux matières premières naturelles.

Au-delà des fournisseurs référencés auprès desquels le Groupe achète de manière traditionnelle des matières premières, Robertet noue des liens plus étroits avec certains fournisseurs :

1• Les partenariats

Lorsque Robertet collabore plus étroitement avec certains fournisseurs-clés, partageant une volonté de développement mutuel, des partenariats sont noués. Ceux-ci peuvent avoir comme objectif l'établissement d'une relation long-terme (d'une durée minimale de trois ans).

Ces partenariats sont des relations gagnants-gagnants. Pour Robertet, ils permettent de sécuriser les approvisionnements avec une garantie sur les volumes. Pour le fournisseur, ils apportent une garantie de revenus et une pérennité de leur activité sur le long terme.

2• Les participations minoritaires et joint-ventures

Le Groupe Robertet s'associe à certains fournisseurs stratégiques via une prise de participation minoritaire ou l'établissement d'une joint-venture afin de renforcer les liens mutuels.

Le Groupe Robertet en compte sept à ce jour : BNS à Madagascar, Sarl Serei No Nengone (SNN) en Nouvelle-Calédonie, Fleur de vie en France, Finca Carrasquillas, Sambuca en Croatie, Rose Taif company for perfume en Arabie Saoudite.

3• Les sites de production en propre

Le Groupe Robertet compte six structures de transformation de matières premières végétales en extraits naturels inclus dans le périmètre de reporting RSE. C'est le cas de Robertet Grasse, Robertet BIO, Bio-nov, Robertet Turquie, Robertet Bulgarie et Robertet Afrique du sud.

Le Groupe compte trois autres entités de transformation de matières premières végétales en extraits naturels non inclus dans le périmètre de reporting RSE (car non consolidées au niveau financier). C'est le cas de Fragrant Garden à Madagascar, SNN en Nouvelle Calédonie et de la Finca Carrasquillas en Espagne.

Les ingrédients fabriqués dans ces filiales ou ces entités sont alors vendus tels quels à nos clients ou assemblés pour obtenir un parfum, arôme ou actif (dans la filiale même ou par les autres filiales d'assemblage).

Ce réseau de filiales locales permet d'être au plus près de la matière première végétale recherchée et de la transformer sur place, ainsi que de développer nos capacités de production interne pour les matières premières clés lorsque cela est nécessaire.

RÉSULTATS

En 2023,

181
nouveaux partenariats
long-terme ont été établis.

³ Une référence naturelle est une matière première d'origine animale ou végétale, qui peut être brute (exemples : gommes, feuilles, fleurs, etc.) ou transformée en extrait naturel (exemples : résinoïde, infusion, huile essentielle, concrète, absolue, etc.).

KPI

Part des fournisseurs de références naturelles couverts par un partenariat long-terme	2021	2022	2023	Cible 2030
En nombre	76%	79%	80 %	
En volume	86%	51 %	93 %	80 %
En montant	81%	55 %	92 %	

Robertet travaille en grande majorité avec des partenaires long-terme et, en 2023, a atteint son objectif 2030 d'acheter plus de 80% de ses matières naturelles en volume auprès de fournisseurs long-terme. Cela reflète la volonté du Groupe d'instaurer un climat de confiance pérenne avec ses fournisseurs.

ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS ÉQUITABLES

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

L'établissement de relations économiques équitables ne repose pas uniquement sur la mise en place de partenariats long-terme. En effet, Robertet apporte un soutien plus global à ses fournisseurs et les partenariats peuvent aussi avoir comme objectif :

- la mise en place d'un projet commun ;
- le préfinancement des cultures ;
- la fixation d'un prix d'achat en amont de la vente ou la mise en place d'un mécanisme de fixation des prix, qui permet d'éviter les variations trop importantes en cas de prix du marché bas.
- un soutien financier dans le développement des fournisseurs ou l'amélioration de la qualité de leurs produits. Cela passe par exemple par le financement d'installations de distillation ou d'extraction ou l'apport de graines et de plantes pour développer des qualités spécifiques. La fabrication de produits à plus forte valeur ajoutée participe ainsi au développement économique local.
- un soutien technique dans une logique de transmission de savoir-faire et de développement des compétences locales.

- un transfert de bonnes pratiques agricoles et environnementales.

Pour les fournisseurs, la visibilité économique à moyen terme ainsi obtenue est importante pour avoir la possibilité de réaliser des investissements productifs, sociaux ou environnementaux (infrastructures, améliorations des pratiques culturales et des opérations post-récoltes telles que la fermentation et le séchage).

Au-delà de la mise en place de partenariats économiques équitables, le recours à des standards tels que Fair For Life garantit un prix minimum d'achat. Le prix payé aux producteurs doit alors, à minima, couvrir les coûts de production. Dans le cadre des filières labellisées Fair For Life, une prime représentant au minimum 5% du prix d'achat doit être en plus reversée à un fond de développement. Celui-ci est utilisé par le fournisseur pour financer des actions de développement social, technique ou organisationnel.

RÉSULTATS

- Après la Vanille de Madagascar en 2021, Robertet a obtenu pour ses filières Maté du Brésil, Tubéreuse d'Inde, Rose de Turquie et Jasmin Sambac et Grandiflorum d'Inde l'attestation Fair For Life en 2023. Cette certification est l'aboutissement de nombreux efforts sociaux et environnementaux.
- Dans le cadre de la restructuration de sa filière Patchouli en Indonésie, Robertet a participé à la création d'une coopérative de 20 producteurs et a mis en place un partenariat incluant la fixation d'un prix minimum garanti. Robertet a ainsi pu construire une structure plus pérenne prenant en compte les besoins des membres et de leurs collectivités.



2.3 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

RISQUE

Impacts négatifs sociaux/sociétaux de Robertet ou de ses fournisseurs sur les territoires où le Groupe est implanté.

POLITIQUE

Le Groupe source certaines de ses matières premières dans des pays en voie de développement, dans lesquels il existe de réelles difficultés quant à la pauvreté, les infrastructures, l'accès à la scolarité et aux services de santé.

Robertet s'implique auprès des communautés locales, afin de contribuer au développement socio-économique des territoires où il est implanté.

OBJECTIF

L'ambition de Robertet est de faire en sorte que ses activités et son engagement sociétal soient créateurs de valeur ajoutée pour les fournisseurs, les producteurs et leurs familles.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Afin d'améliorer les conditions de vie des communautés de producteurs, l'équipe de sourceurs de Robertet est à l'écoute de leurs besoins et c'est ensemble qu'ils définissent les projets de soutien.

C'est ainsi que Robertet s'implique auprès des communautés locales en contribuant au financement de soins médicaux, au développement d'infrastructures ou aux frais de fonctionnement d'écoles rurales.

· Comme chaque année depuis 2018, l'ONG BNS-CARE, créée et financée par Robertet, a offert les fournitures scolaires à tous les élèves de l'école primaire, réhabilitée par ses soins. Il s'agit de 200 enfants, tous issus de familles travaillant la vanille pour BNS, à Madagascar. En 2023, le premium FFL reversé a permis d'allouer au fond de développement plus de 55 000€ qui permettront à un projet de l'association de producteurs de voir le jour.

· En 2023, Robertet Bulgarie a commandité via la fondation Indi Roma 97 une enquête sociologique anonyme pendant la campagne de rose, auprès de 600 cueilleurs de la communauté Rom. Cette étude porte sur la situation socio-économique des cueilleurs et migrants (niveau d'éducation, qualification) et sur leurs attentes par rapport à leur emploi dans la filière rose. Les résultats montrent que :

- Le taux d'analphabétisation est de 13% (légèrement inférieur au taux national). Seuls 20% d'entre eux ont fait des études secondaires et la grande majorité sont alphabétisés mais ont fait peu d'études.
- Le taux de chômage dans cette communauté est de 50%. Les 50% restants sont ouvriers, intérimaires et retraités.
- Ils sont tous ou presque nés en Bulgarie - 60% dans le même village et 40% dans d'autres villes ou villages. Cette communauté Rom est donc moins mobile que d'autres dans le pays.
- Seuls 5% des interrogés ont travaillé à l'étranger au cours de leur vie. Ils ont majoritairement travaillé dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment et de l'industrie et plus de 45% des cueilleurs travaillent depuis plus de sept ans dans les champs de rose.
- La corrélation entre satisfaction au travail et rémunération (prix au kilo de rose cueillie) est indéniable.
- Sur le plan social, 25% bénéficient de la sécurité sociale et 27% de l'assurance maladie.

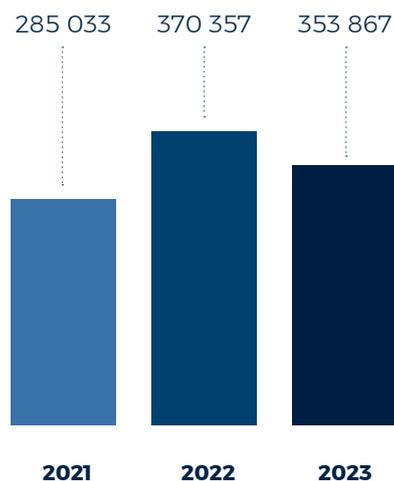
Cette étude nous a permis de mieux comprendre la situation dans laquelle se trouvent nos cueilleurs de rose et de pouvoir à l'avenir adapter nos pratiques.

· En Turquie, en 2023, Robertet s'est mobilisé pour financer l'installation de canalisations afin de permettre au village de Güneykent d'avoir accès à l'eau pour l'irrigation de ses champs de rose. Une soixantaine de fournisseurs pourront en bénéficier.

· Afin de donner au plus grand nombre accès aux soins, à la nourriture et aux sports, Robertet réalise chaque année un certain nombre de donations. En 2023, les bénéficiaires incluent la Croix Rouge Turque, la fondation fundser au Mexique pour les enfants vulnérables, et l'association « Une rose, Une caresse » à Grasse pour améliorer la vie de personnes atteintes du cancer. Le Groupe effectue également des dons à de nombreux clubs sportifs et culturels locaux.

RÉSULTATS

Montant versé pour des projets communautaires au sein de la chaîne d'approvisionnement (en euros)





2.4 PRÉSERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

RISQUE

Impacts négatifs des activités industrielles du Groupe et des activités des fournisseurs sur la biodiversité (déforestation, épuisement des ressources naturelles, etc.).

POLITIQUE

La préservation de la nature est essentielle puisqu'elle est source de nourriture, d'eau potable, et d'autres services écosystémiques tels que la régulation du climat. Selon les rapports réalisés par l'IPBES sur le déclin de la biodiversité dans le monde, la limite planétaire de la biodiversité serait déjà dépassée. Il a en effet été estimé qu'un minimum de 72 % de la biodiversité mondiale est nécessaire pour ne pas porter atteinte au fonctionnement du système terre, or le niveau de 2010 était évalué à 65%, et projeté à 56% en 2050 si aucun changement n'est initié (Lucas et Wilting 2018). Des politiques telles que la Stratégie Biodiversité pour 2030 ou le règlement sur la déforestation importée en Europe, et la Stratégie

Nationale pour la Biodiversité (SNB) en France, sont donc nécessaires pour la préserver et promouvoir un développement durable de nos activités.

Pour Robertet, la majorité des impacts et opportunités en matière de protection et restauration de la biodiversité se situe au niveau de ses filières de matières premières naturelles. Aujourd'hui, les efforts du Groupe portent sur :

- L'amélioration des pratiques agricoles, avec notamment le passage à l'agriculture biologique, qui permet de protéger la biodiversité rurale et de préserver la qualité des sols.
- La protection et l'utilisation durable de la biodiversité.

OBJECTIFS

Le Groupe Robertet s'engage à limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées. Nos objectifs liés à la biodiversité sont :

- Augmenter le pourcentage de filières naturelles stratégiques vérifiées ou certifiées, par des référentiels tels que l'UEBT et FFL, qui comprennent des mesures en faveur de la biodiversité.
- Atteindre 15% de références naturelles achetées, en volume, certifiées « issues de l'agriculture biologique » à horizon 2030

SENSIBILISATION, FORMATION ET ÉTUDES DE LA BIODIVERSITÉ

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

En interne :

- En 2023, la filiale du Groupe Sirius a réalisé une étude de la biodiversité sur site. Les espèces d'oiseaux ont été répertoriées dans un rayon de 100m autour de la métairie et de la serre. Elles sont toutes classées en préoccupation mineure (« Least Concerned ») dans la liste rouge de l'IUCN. Par ailleurs il a été remarqué que la mosaïque des milieux (haies, pelouses, arbres, plantes) sur place offre un habitat favorable pour ces oiseaux. 77 espèces végétales ont été identifiées et ces plantes ne représentent pas d'enjeu particulier de conservation.
- En avril, les commerciaux de toutes nos filiales ont été formés aux référentiels FFL, UEBT, FSC et RSPO, qui comprennent des engagements en termes de protection de la biodiversité.
- En octobre, à Grasse, la semaine de développement durable a été orientée sur la thématique biodiversité, avec une intervention sur les oiseaux locaux, une autre sur l'agriculture régénérative ainsi que des ateliers sur les semences potagères et la création d'hôtels à insectes. Ces derniers ont été installés sur nos sites pour sensibiliser nos collaborateurs à la préservation de la biodiversité.
- En novembre, plusieurs employés du siège à Grasse, aux professions diverses (acheteurs, commerciaux, parfumeurs, aromaticiens), ont participé à deux jours de formation sur la biodiversité. L'objectif était de sensibiliser les équipes et de créer un groupe de référents sur le sujet. Pendant cette formation, les grands enjeux ont été présentés ainsi que les outils de mesure de notre impact sur les espèces vivantes (faune et flore) avant de réfléchir collectivement à l'implémentation d'une stratégie biodiversité à l'échelle du Groupe.
- En Bulgarie, Robertet a installé trois ruches à côté de son site de production. Elles permettent de faire de la pédagogie dans une région connue pour ses plantes à parfums et le miel est collecté par les collaborateurs.

Sur la chaîne d'approvisionnement :

- Quand cela est pertinent, Robertet fournit des conseils agronomiques sur les cultures et les méthodes de récolte, ou encore des informations à destination des agriculteurs sur les risques liés à la manipulation et à l'utilisation des pesticides.
- En Turquie et en Bulgarie, par exemple, tous les ans, avant chaque campagne de récolte, les fournisseurs locaux sont sensibilisés aux bonnes pratiques agricoles via la distribution d'un calendrier. Ce calendrier contient la liste des pesticides autorisés et des recommandations sur le stockage et l'utilisation de ces derniers, les maladies de la culture, les quantités d'engrais à utiliser, la gestion de l'irrigation, les périodes d'entretien de la culture, etc.
- Pour aller plus loin dans la mise en place d'une agriculture responsable et durable, Robertet a défini une politique d'application des Bonnes Pratiques Agricoles ou « BPA ». Les fournisseurs s'engagent à respecter les BPA en signant la charte éthique.
- Robertet encourage et accompagne les producteurs qui souhaitent passer d'une agriculture conventionnelle à une agriculture biologique. Par ailleurs, quand les filières sont engagées FFL ou UEBT, elles sont automatiquement accompagnées dans un processus d'amélioration des pratiques culturales : diminution des intrants, amélioration de la fertilité des sols, sensibilisation aux intrants interdits dans l'Union Européenne.
- Après avoir racheté la SAPAD en 2009 et Sirius en 2019, le Groupe a réaffirmé sa volonté d'être le leader sur le marché des extraits issus de l'agriculture biologique en créant en 2022, Robertet Bio, issu de la fusion de ces deux sociétés. En 2021, le Groupe faisait l'acquisition de la société grasseoise Astier Demarest spécialisée dans le sourcing et la distribution de matières premières biologiques.
- Le Groupe a créé, et renouvelle tous les ans, une base de données permettant de comptabiliser le nombre de matières premières naturelles catégorisées comme étant menacées sur la liste rouge de l'IUCN. Cette base de données fait par ailleurs la distinction entre matières premières d'origine végétale ou animale, ainsi que d'origine terrestre ou marine.

RÉSULTATS

En 2023,

65
nouvelles références biologiques
ont été achetées à Robertet S.A.

307
références biologiques
ont été achetées au
niveau du Groupe.

KPI

	2021	2022	2023	Cible 2030
Pourcentage de références bio achetées, en nombre	19%	23%	18 %	
Pourcentage de références bio achetées, en volume	5%	3%	4 %	15 %
Pourcentage de références bio achetées, en montant	10%	6%	6 %	



FOCUS

En 2023, la première plateforme d'e-commerce, baptisée e-Robertet, a été lancée. Exclusivement dédiée aux professionnels, elle propose des ingrédients aromatiques conventionnels et 100% naturels et biologiques. Elle permet à un plus grand nombre de clients d'accéder à nos ingrédients, dans des formats variés allant de 5gr à 180kg.

PROJETS DE PRÉSERVATION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le Groupe mène depuis plusieurs années des actions de conservation du patrimoine naturel dans ses pays d'approvisionnement.

- En 2023, une étude a été initiée sur les pratiques agricoles de près de 150 fournisseurs de rose turque. L'objectif est de collecter suffisamment de données pour engager une transition vers l'agroécologie et être en mesure de réaliser des analyses de cycle de vie (ACV) sur nos produits.
- La culture conventionnelle de rose répandue en Turquie utilise essentiellement les moyens mécaniques de travail du sol pour limiter la concurrence des plantes et améliorer les rendements par hectare. Mais ce désherbage appauvrit le sol et diminue la biodiversité. Nous réalisons des tests agronomiques d'enherbement sur trois parcelles distinctes pour enrichir naturellement le sol, favoriser l'arrivée d'insectes bénéfiques et augmenter la biodiversité et la résilience des rosiers. Ces essais de couvert végétal permettront de développer des méthodes de culture plus durables qui seront ensuite proposées à nos 800 fournisseurs de roses, pour une potentielle superficie de 33 hectares de terres.
- Robertet Mexico, en association avec ANFPA (Asociación Nacional de Fabricantes de Productos Aromáticos) et Reforestemos, a participé à une action de reforestation. 43 volontaires ont replanté des pins (*Pinus hartwegii*) sur 0.75ha près de Toluca dans la province de Mexico (densité : 700arbres/ha). En plus de la diminution de l'érosion des sols et l'amélioration de la rétention d'eau, les bénéfices de séquestration carbone sont estimés à 176 Mg C/ha sur 40 ans, soit 645 tonnes de CO₂ évitées dans l'atmosphère.
- À Madagascar, Robertet plante tous les ans entre 10 000 et 20 000 plants d'Ylang-Ylang pour en assurer la pérennité. Sur ses terrains, le Groupe a aussi laissé 52 hectares de biodiversité protégée. La moitié de cette surface (dont 17 ha ont été délimités comme Aires Protégées) ne sera jamais exploitée. C'est un point de la charte des actionnaires de Fragrant Garden, clairement annoncé dans le Manuel de Développement Durable. L'autre partie, 32 hectares, est une forêt entretenue avec replantation d'espèces locales. Tous les 3-4 ans, un recensement des espèces de faune et flore locales sur 2000 espèces répertoriées est mené en collaboration avec une équipe du zoo d'Antananarivo. Des journées de la découverte de la biodiversité sont organisées avec les écoles partenaires de Fragrant Garden. Les enfants sont sensibilisés aux différentes espèces et à la sauvegarde des espèces en danger.

- En 2021, Robertet a travaillé avec Serei No Nengone (SNN) en Nouvelle-Calédonie pour faciliter le travail des collecteurs de bois de santal tout en limitant l'impact de l'activité sur la forêt. L'objectif était de trouver une solution concourant d'une part, à faciliter l'accès aux arbres matures sans ouvrir de nouveaux chemins ou routes, et d'autre part, à diminuer la pénibilité du travail de foresterie des équipes. Cette dernière étant également réduite par la fin du déracinage, les racines sont laissées sur place pour favoriser la régénération des rejets et la biodiversité. C'est ainsi que Serei No Nengone a fait l'acquisition de 16 ânes ainsi que d'un cheptel de reproduction. Le bien-être animal a été placé au cœur de ce projet : matériel de bât sur mesure, et bonnes conditions de vie (surface minimum de pâture, abri).

UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ

Pour explorer les ingrédients naturels du monde entier, Robertet doit s'approvisionner auprès de pays riches en biodiversité. Qu'il s'agisse de pays en voie de développement ou non, la pression économique mène parfois à la destruction ou à la dégradation des écosystèmes et des patrimoines naturels. Au travers de l'application du Protocole de Nagoya, le Groupe contribue à maintenir et à conserver la biodiversité, et à s'assurer du partage juste et équitable des avantages découlant de son utilisation.

Ainsi, le Groupe applique et respecte le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages pour tous ses projets de R&D portant sur de nouvelles espèces (c'est-à-dire celles non listées au sein du Groupe à la date d'application du Protocole).

Pour ce faire, le Groupe identifie parmi ses projets de R&D ceux qui sont concernés par le Protocole de Nagoya et s'assure de leur conformité. Dans ce cadre, Robertet a mis plusieurs actions en place :

- La définition d'un processus interne avec une liste d'étapes à suivre à partir du démarrage d'un projet de R&D. Ce processus implique les divisions R&D, achats et affaires réglementaires.
- La création d'une équipe transdisciplinaire en charge du Protocole de Nagoya au sein du Groupe.
- Le renforcement de l'expertise de l'équipe R&D au regard du Protocole de Nagoya via la formation, l'intégration du sujet aux processus de recherche, etc.
- La création d'une brochure sur le Protocole de Nagoya pour fournir des informations aux salariés, clients et fournisseurs de Robertet.

En 2023, Robertet a travaillé à l'application du Protocole de Nagoya pour le Bô khet, une matière première naturelle commercialisée par la division Health & Beauty, qui est sourcée au Vietnam, pays qui a ratifié le protocole.



FOCUS

Pour sa filière maté au Brésil, Robertet a collaboré avec son partenaire local pour obtenir la labellisation Fair For Life (reçue en janvier 2024). Cette labellisation est l'aboutissement de nombreux efforts sociaux et environnementaux. Plusieurs actions en faveur de la biodiversité ont été menées : création d'une pépinière pour les recherches agronomiques (sélection variétale, irrigation, suivi de données), alternance de récolte des parties hautes et basses de l'arbuste, et arrêt d'utilisation des pesticides et fongicides. Sur les principes de l'agroécologie, les parcelles de maté sont complantées d'araucaria, une espèce qui est en voie de disparition et sur la liste rouge de l'IUCN (CR-Critically Endangered). Ces araucarias apportent un couvert au maté qui souffre moins de la déshydratation, et hébergent des oiseaux qui sont des prédateurs d'un insecte ravageur pour la culture du maté.

03

DES COLLABORATEURS ÉPANOUIS

Convaincu que la performance du Groupe est liée à l'épanouissement de ses collaborateurs ainsi qu'à la confiance qu'il leur porte, Robertet met en œuvre les actions nécessaires pour être un employeur de choix.

Robertet se donne ainsi comme premières responsabilités d'assurer à ses collaborateurs un environnement de travail sûr et de veiller à leur bien-être tout en les accompagnant dans l'évolution de leurs compétences.

Les collaborateurs peuvent alors s'engager pleinement au service des clients, présents dans le monde entier.



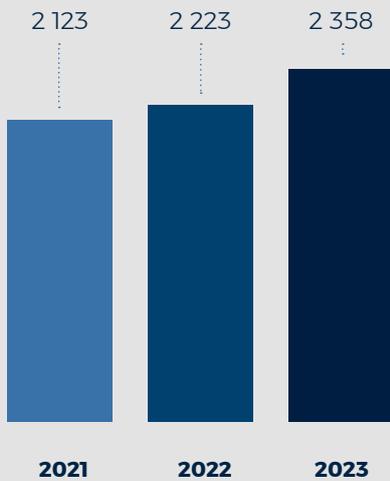
PANORAMA DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2023, Robertet compte

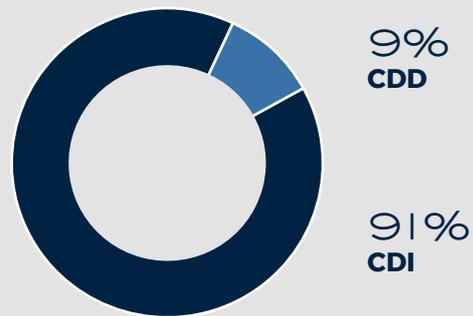
2358
COLLABORATEURS
dans ses filiales commerciales et de production.

11 ANNÉES
D'ANCIENNETÉ MOYENNE
des collaborateurs

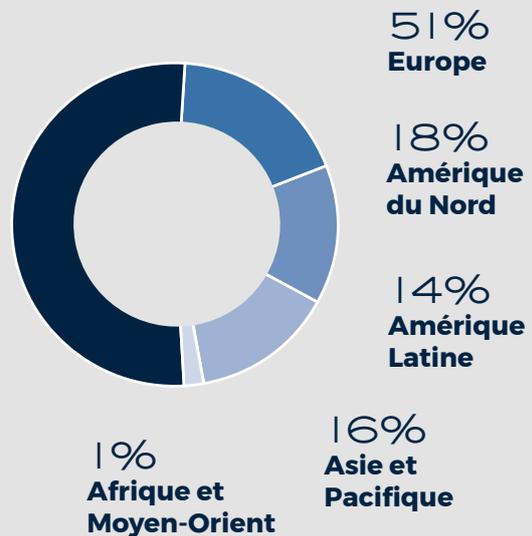
**Effectif total du Groupe
au 31 décembre 2023**



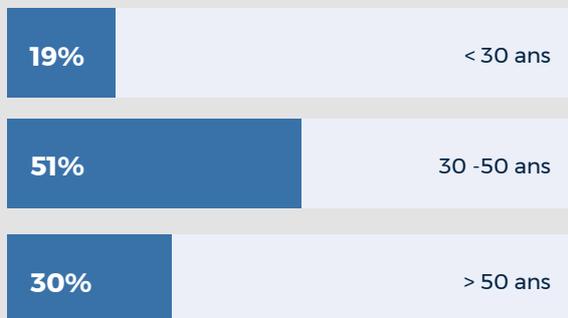
**Effectif total du Groupe
par type de contrat**



**Effectif total du Groupe
par zone géographique**



**Répartition des effectifs
par tranche d'âge**



La répartition des emplois par zone géographique reste globalement stable. Pourvoyeur d'emplois dans le monde entier, le Groupe reste attaché à la ville de Grasse, capitale mondiale des parfums et lieu où l'entreprise a été créée en 1850. Avec 933 collaborateurs, Grasse représente 40 % de l'effectif du Groupe, suivi des USA avec 16 %.

3.1 GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

RISQUE

Accidents du travail ou maladies professionnelles.

POLITIQUE

Entreprise dotée de 20 filiales de production et 9 filiales commerciales, la sécurité et la santé des collaborateurs est une priorité du Groupe. Robertet s'engage à garantir l'intégrité physique et la santé des collaborateurs, ainsi qu'à réduire les risques d'accident au travail en portant sa démarche autour de trois axes :

- l'évaluation des risques professionnels pour assurer des mesures de prévention efficaces
- la formation des collaborateurs afin d'améliorer la culture sécurité du Groupe
- la mise à disposition d'équipements de sécurité et de matériel spécifiquement adaptés

Par ailleurs, Robertet Grasse a élaboré en 2020 une Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM) qui définit sa feuille de route en matière de prévention et de gestion des risques industriels. Cette politique a été mise en place suite à la fusion avec Charabot classant le site de Robertet au Plan de Grasse comme Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) SEVESO seuil haut.

OBJECTIF

L'objectif du Groupe est d'atteindre un taux de fréquence des accidents⁴ du travail inférieur à 9 d'ici 2025.

SENSIBILISATION ET CULTURE SÉCURITÉ

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- En juillet 2023, un groupe de travail HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) a été créé avec certains référents de plusieurs régions du monde. Ce groupe vise à développer un manuel et une politique HSE Groupe en 2024. Une « scorecard » sera ensuite établie pour faire remonter filiale par filiale un certain nombre d'indicateurs mensuels au directeur des Opérations Groupe, et ainsi suivre plus finement les plans d'actions locaux.
- Afin de continuer à améliorer la culture qualité & sécurité au sein du Groupe, l'assurance qualité a mis en place une réunion trimestrielle de communication. Il rassemble tous les directeurs et responsables QHSE des filiales de production dans le monde.

- L'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les situations dangereuses pour chaque poste de travail, afin de mettre en place des mesures de prévention adaptées. Cet exercice est renouvelé annuellement et les résultats de l'évaluation sont tenus à la disposition de la médecine du travail, des instances représentatives du personnel et des organismes de tutelle tels que l'Inspection du travail.

- Des formations et des sensibilisations HSE sont réalisées auprès des collaborateurs, que ce soit sur le port des EPI, la manutention, la manipulation des produits dangereux, les risques incendies, etc. Les salariés sont invités à jouer un rôle proactif dans la prévention de la sécurité.

- Des réunions trimestrielles de la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) sont organisées afin de communiquer et partager des informations sur les sujets liés à l'analyse des conditions de travail et des risques professionnels.

- Des procédures d'urgence sont créées et testées périodiquement afin de faire face aux risques industriels tels que les risques d'explosion dans les zones ATEX⁵, les risques d'incendies, etc.

- En 2023, à Grasse et dans notre filiale en Turquie, un quart d'heure hebdomadaire de sécurité a été adopté dans tous les ateliers. Les sujets sont préparés par les équipes HSE et mis à disposition des responsables d'atelier pour qu'ils sensibilisent leur équipe. Un tableau de bord mensuel par atelier va également être mis en place. Un classeur HSE regroupant les fiches techniques, les procédures, et les thématiques abordées durant les quarts d'heure sécurité est à disposition dans chaque atelier. Ces éléments viennent compléter des actions déjà existantes, par exemple : panneaux d'affichage, notices de poste, triptyque visuel, et formation d'accueil pour accroître la culture sécurité.

- Le site du Plan, à Grasse, a continué sa mise en conformité avec le statut SEVESO seuil haut, avec le développement de procédures et d'un manuel SGS (système de gestion de la sécurité) qui va être amendé et audité au cours du premier trimestre 2024. Cela s'accompagnera notamment de la mise en place de pompiers d'usine pour maîtriser les risques d'incendie. Plus généralement pour Robertet S.A., un plan d'organisation interne a été défini en 2023 et des collaborateurs ont reçu des rôles spécifiques (par exemple : directeur des opérations interne, commandant des opérations internes, équipe d'intervention, service évacuation, service médicaux, communication). Ils ont été formés en novembre pour réagir de la bonne façon, et prendre les responsabilités liées à leur fonction, en cas d'accident majeur.

⁴Taux de fréquence = (Nombre d'accidents liés au travail avec arrêt / Nombre d'heures travaillées) x 1 000 000

⁵Atmosphères Explosives

- Aux USA, une campagne sur la sécurité au travail a été lancée en 2023, avec des posters affichant des « règles d'or » dans les zones de passage, des formations, un concours de slogans qui ont été imprimés sur des t-shirts, et la mise en place d'une « security culture card » par employé. Ces actions s'ajoutent à l'heure de sensibilisation mensuelle dans les ateliers effectuée depuis plus de 10 ans.
- Robertet UK a fait l'acquisition d'une plateforme de management de la sécurité, et bénéficie de l'accompagnement d'un consultant pour améliorer sa culture sécurité. Un tableau de bord numérique répertorie les accidents, les formations, et les objectifs, et fait remonter les remarques et requêtes des collaborateurs. Chaque employé possède un accès et peut notifier la société des risques vus, ressentis, ou vécus, et faire des suggestions d'amélioration.
- La plupart des employés de Robertet Asia, à Singapour, sont exposés à des produits chimiques dans le cadre de leur travail quotidien, en particulier le personnel de production et les analystes techniques. En 2020, Robertet Asia a mis en place un examen médical annuel pour le bureau de Singapour. Cet examen a été étendu aux Philippines en octobre 2022, à la Thaïlande et à l'Indonésie en novembre 2022, puis au Viêt Nam en janvier 2023. Bien que l'examen médical annuel ne soit pas obligatoire, le personnel est vivement encouragé à y participer.

PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

De par notre activité, certains salariés peuvent être exposés à des agents chimiques dangereux. Leur exposition est évaluée, contrôlée et autant que possible limitée au strict nécessaire.

- L'état de santé des collaborateurs est suivi. Ainsi, par exemple, l'ensemble du personnel exposé au risque chimique suit de manière régulière des visites médicales.
- L'utilisation d'EPC (équipements de protection collective) tels que des systèmes d'extraction et de traitement d'air (hottes, sorbonnes avec filtre à charbon par exemple) et d'EPI (équipements de protection individuelle) permet de réduire significativement l'exposition des salariés.
- En mai 2022, Robertet Grasse a mis en place un nouveau dispositif d'aspiration performant, la « hotte smartflow ». Ce système a permis d'améliorer les conditions de sécurité et de travail des opérateurs (système de captation des émissions plus performant et peu encombrant) tout en réduisant la consommation d'énergie.
- Les dispositifs de protection sont complétés par le déploiement de processus en système fermé afin

d'éviter l'évaporation des produits, ou du suivi des principes de la chimie verte, limitant l'utilisation de produits dangereux.

PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Afin de réduire les arrêts liés aux accidents du travail et agir en prévention des risques de maladies professionnelles, Robertet mène plusieurs actions :

- Le Groupe forme ses collaborateurs aux gestes et postures. Par exemple, Bionov a en 2023 formé une vingtaine de personnes aux gestes et postures.
- Des études ergonomiques et des études de postes sont réalisées à Grasse afin d'améliorer l'ergonomie organisationnelle, technique et humaine des postes de travail.
- Robertet investit dans des équipements permettant d'améliorer l'ergonomie des postes de travail, tels que les ports de coude pour les pipetages, le matériel d'aide à la préhension pour l'ouverture des flacons (prévention des TMS des poignets) et le matériel d'aide à la manutention tels que chariots élévateurs, transpalettes, filmeuses automatiques, robots manipulateurs (prévention des TMS des membres supérieurs et inférieurs).
- Dès qu'un nouvel atelier ou site est construit ou rénové, une attention particulière est portée envers l'ergonomie et le confort des employés, notamment en ce qui concerne la manutention manuelle et le port de charges.
- Robertet Argentine a réalisé en 2022 une formation dédiée aux bonnes pratiques de fabrication pour éviter les risques ergonomiques (manipulation des produits chimiques et des déchets dangereux) et a réactivé les réunions du comité santé et sécurité, arrêtées durant la pandémie.
- Robertet USA a modifié en 2023 ses quais de déchargement pour améliorer le travail des opérateurs.
- Robertet Mexique a également travaillé en 2022 à l'optimisation des déplacements en chariots en mettant en place une aide visuelle pour l'utilisation des gerbeurs.
- Robertet UK a investi en 2022 dans des transpalettes électriques pour limiter les efforts réalisés par les opérateurs pour déplacer les cuves.
- Bionov a en 2023 formé une vingtaine de personnes aux gestes et postures via l'Apave.
- Robertet SA a participé financièrement en 2023 à la recherche sur le rhumatisme via la fondation Arthritis.

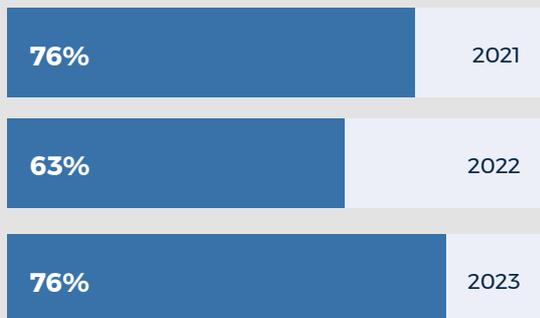
RÉSULTATS

EN 2023,

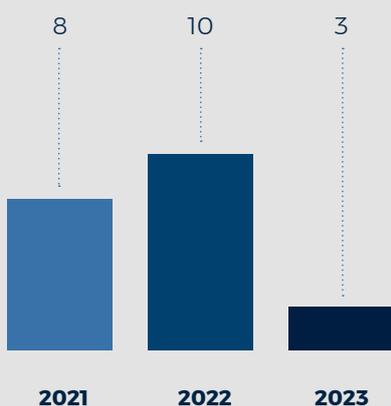
63%

de l'effectif du Groupe a reçu au moins une formation sur la santé et la sécurité.

Pourcentage de filiales (production et commerciale) sans accident de travail avec arrêt dans l'année



Nombre de maladies professionnelles



KPI

	2021	2022	2023	Cible 2025
Nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt	36	33	49	
Nombre de jours perdus	736	775	1 069	
Nombre d'heures travaillées (milliers)	3 312	3 595	3 986	
Taux de fréquence	10,87	9,18	12,29	< 9
Taux de gravité	0,22	0,22	0,27	





3.2 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

RISQUES

- Manque d'attractivité face aux nouvelles attentes concernant l'organisation du travail.
- Évasion de talents au profit de la concurrence, les clients ou les fournisseurs.
- Climat social négatif, grèves, mouvements sociaux.

POLITIQUE

Attirer de nouveaux talents et fidéliser les collaborateurs présents est impératif pour consolider et poursuivre notre développement. Pour y parvenir, le Groupe Robertet s'appuie notamment sur l'amélioration de la qualité de vie au travail, source d'épanouissement et de performance durable.

La qualité de vie au travail est une notion complexe qui rassemble un très grand nombre d'éléments. En ce sens, le Groupe travaille sur différentes thématiques pour améliorer la qualité de vie de ses collaborateurs.

OBJECTIF

Le Groupe s'est fixé pour objectif d'atteindre un taux d'absentéisme inférieur ou égal à 4% d'ici 2025.

KPI

	2021	2022	2023	Cible 2025
Taux d'absentéisme	4,2%	4,3%	4,6%	< 4%

FACILITER L'ORGANISATION DU TRAVAIL

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Afin de préserver et de faciliter l'équilibre du temps de vie professionnelle et personnelle, le Groupe Robertet travaille sur la flexibilité des horaires, et plus généralement du travail. Voici quelques exemples concrets d'actions mises en place :

- Robertet Colombie a donné la possibilité à ses collaborateurs de poser un jour par trimestre pour passer du temps en famille. Le premier vendredi du mois, une demi-journée de congé est accordée aux collaborateurs. Une demi-journée de congé supplémentaire est également offerte autour de leur date d'anniversaire. Enfin, la filiale a mis en place un nouveau comité pour l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Ce comité est élu par les salariés et se réunit tous les trimestres.
- Les collaborateurs de Robertet USA peuvent depuis 2023 reporter jusqu'à 5 jours de congés l'année civile suivante.
- Hitex propose désormais à ses collaborateurs une demi-journée de récupération pour leur permettre de répondre à leurs obligations personnelles plutôt que de prendre sur leurs congés payés.
- Un certain nombre de collaborateurs ont la possibilité de télétravailler au sein du Groupe : un jour par semaine à Grasse et à Singapour, deux jours au Brésil ... Cette nouvelle manière de s'organiser offre plus de flexibilité pour les collaborateurs.
- Une enquête de mobilité a été menée par Robertet SA sur plus de 900 collaborateurs. Elle révèle que la distance moyenne domicile/travail est de 13km pour 25min de trajet et est à 87% réalisée en voiture individuelle. 76% des répondants semblent satisfaits par ces déplacements domicile/travail et près de la moitié seraient prêts à faire du covoiturage. Klaxit, une application de covoiturage, est déjà en place à Grasse depuis plusieurs années mais jusqu'à présent le manque de flexibilité des horaires freinait le recours au covoiturage. En 2023, Robertet SA a révisé son accord sur la durée de travail pour permettre aux collaborateurs de bénéficier de davantage de souplesse sur les horaires d'arrivée, de pauses et de départ.
- Robertet n'a pas de politique établie sur le lien nation-armée, mais s'engage à soutenir les réservistes afin qu'ils puissent honorer leurs différentes missions. Robertet SA compte cinq pompiers réservistes. Ce nombre est amené à augmenter pour mieux maîtriser les risques d'incendie.

AMÉLIORER LA SATISFACTION ET LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Enquêtes sur l'ambiance de travail

- En mai dernier, Robertet USA a participé à une enquête sur l'engagement des employés menée par The Predictive Index. L'enquête a été choisie pour aider les dirigeants et les responsables des ressources humaines à mieux comprendre l'expérience de travail de leurs employés et à traduire ces informations en actions. Les résultats de l'analyse de chaque employé ont permis de mettre en évidence des actions prioritaires et spécifiques que les responsables et les chefs de service peuvent entreprendre pour améliorer l'expérience professionnelle de l'employé. Elle a également permis de proposer des plans d'actions personnalisés pour résoudre les problèmes entre deux ou plusieurs employés, sur la base de leur profil d'indice prédictif.
- Les équipes RH de Robertet Brésil avaient en 2021 réalisé une première enquête sur l'ambiance dans l'entreprise. Cette enquête a été renouvelée en décembre 2023. Elle porte notamment sur les conditions de travail, les salaires, le management, l'évolution de carrière, la santé et la sécurité. Les résultats sont attendus au premier trimestre 2024.

Bien-être, santé et engagement des salariés

- En février, une cinquantaine de collaborateurs de Robertet Mexico ont participé à une course caritative de 5 à 10km, Kardias Run, en faveur des enfants atteints de maladies cardiaques. L'action ayant eu du succès, elle a été reconduite en juin pour une autre association, Aqui Nadie Se Rinde IAP, pour aider plus de 900 familles dont les enfants sont atteints de cancer.
- Au Brésil, durant la semaine de la formation en juillet, les collaborateurs ont été sensibilisés à la santé et à l'importance d'une bonne alimentation. Une centaine de collaborateurs ont participé à une session d'exercice physique et une présentation sur la nutrition, notamment des bienfaits des fruits dans le régime alimentaire.
- Robertet Asia a introduit une incitation financière à la santé et à la forme physique en janvier 2022 à Singapour. Ce programme a été étendu aux quatre autres filiales d'Asie (Thaïlande, Indonésie, Philippines et Vietnam) en avril 2023. Cette incitation financière peut être utilisée pour : l'achat d'une assurance médicale supplémentaire, y compris une assurance dentaire, l'adhésion à une salle de sport ou à un centre de remise en forme, l'achat d'équipement sportif ou la participation à des activités sportives.
- Robertet USA a donné la possibilité à ses collaborateurs de choisir leurs cadeaux de fin d'année via Gifts for Good, une plateforme dont les bénéficiaires reviennent à 64 ONGs présentes dans 72 pays du monde.

RÉSULTATS

En 2023,

82%
des collaborateurs
ont télétravaillé
(parmi ceux éligibles).

6

accords collectifs concernant
la qualité de vie au travail et
l'organisation du travail couvrent
les collaborateurs du Groupe.

ACCOMPAGNER LES COLLABORATEURS DANS LA GESTION DE LA MALADIE

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- A Robertet S.A., un dispositif permet le don de jours entre salariés, uniquement pour les proches aidants d'une personne atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap. En mars 2023, un atelier « proches aidants » a été organisé pour échanger sur ce sujet, oser parler des aidants sans détour, libérer la parole et faire émerger les vraies questions. L'animation était animée par un conseiller Action Sociale KLESIA et une Conseillère en Economie Sociale et Famille de l'association ADAC.
- Toujours au sein de Robertet S.A., des dispositifs de prévoyance garantissent le versement d'indemnités en cas d'incapacité de travail, couvrent l'invalidité et permettent le versement d'un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès.
- Robertet accompagne les salariés dès la déclaration d'une maladie professionnelle (avant la reconnaissance par la sécurité sociale). En concertation avec la médecine du travail et l'ergonome, le poste de travail est adapté.

ASSURER UNE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Chaque année les Négociations Annuelles Obligatoires de Robertet S.A. donnent lieu à la négociation d'une augmentation générale des salaires, en concer-

tation avec les organisations syndicales. Robertet S.A. associe ses collaborateurs aux performances de l'entreprise, par le biais de l'épargne salariale (intéressement et participation) dont le montant dépend des bénéfices réalisés. Enfin, un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) est en place depuis de nombreuses années. Il permet aux salariés de se constituer, avec l'aide de l'entreprise, une épargne à moyen terme.

- En 2023, Robertet S.A. a intégré à son calcul de la participation des critères extra-financiers. Cette rémunération variable n'est que positive et participe à l'atteinte des 5% de majoration de la RSP (Réserve Spéciale de Participation). Trois critères sont pris en compte : la réduction des émissions de CO₂, la réduction de la consommation d'eau, et la diminution du taux de fréquence des accidents.
- Robertet USA s'est associé à DailyPay pour offrir à ses employés un moyen d'accéder à leur salaire avant le jour de paie. Ce dispositif est entré en vigueur en avril 2023.
- Hitex a mis en place en juin 2023 un accord d'intéressement afin de gratifier les efforts réalisés par ses équipes.

RÉSULTATS

En 2023,

4

accords collectifs concernant
la rémunération ont été signés.

AVANCER ENSEMBLE GRÂCE AU DIALOGUE SOCIAL

La qualité de vie au travail dépend des conditions dans lesquelles les collaborateurs exercent leur travail, mais aussi de leur capacité à s'exprimer sur le sujet. Le Groupe s'engage donc à assurer des relations sociales de qualité. Robertet privilégie le dialogue et la communication directe, y compris entre la direction et les salariés. Par ailleurs, le respect de la liberté d'association et de la négociation collective font partie intégrante des principes listés dans le Code de Conduite.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les collaborateurs à Grasse, et depuis octobre 2021 au Mexique également, ont la possibilité de soumettre des suggestions sur l'amélioration de la qualité de vie au travail via la présence de boîtes à idées. Ces suggestions permettent d'identifier des pistes d'amélioration pour la direction.

En Bulgarie, une « boîte à plaintes » dans la salle du personnel permet aux collaborateurs de remonter les besoins à la direction, qui s'engage à répondre dans les deux semaines au bureau d'information.

En France et dans certaines filiales à l'international, le dialogue social est structuré, avec des Instances Représentatives du Personnel (délégués du personnel et syndicaux, comité d'entreprise, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) qui se réunissent régulièrement.

En 2023, le Comité Social et Économique (CSE) de Robertet SA a validé la décision d'embaucher un avocat afin de bénéficier d'une assistance juridique sur le sujet du droit du travail.

RÉSULTATS

En 2023,

57%
de l'effectif du Groupe
est couvert par des
négociations collectives.

17
accords collectifs
sont valides
au sein du Groupe.



3.3 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS

RISQUE

Défaut d'identification, de développement et de valorisation des compétences des collaborateurs.

POLITIQUE

La formation et la transmission des savoir-faire permettent de développer les compétences et d'accompagner les collaborateurs dans leur carrière.

Le Groupe Robertet veille ainsi à ce que chaque collaborateur dispose des moyens de réaliser efficacement ses missions et donne à chacun la possibilité de progresser dans sa vie professionnelle. C'est la garantie d'une entreprise apprenante et compétitive, proposant des prestations de qualité.

OBJECTIF

L'objectif du Groupe, d'ici 2025, est que 70 % de ses salariés bénéficient tous les ans d'au moins une formation, toutes formations confondues.

IDENTIFIER LES COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Développer les compétences des collaborateurs nécessite de cibler leurs besoins concrets par rapport à leurs missions.

Ainsi plusieurs actions sont mises en place au sein du Groupe Robertet pour reconnaître les compétences des employés, préparer l'évolution de leur parcours au sein de l'entreprise, et optimiser la gestion des compétences pour développer le capital humain.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le Groupe Robertet dispose de différentes méthodes pour construire les plans de développement des compétences de ses collaborateurs. Outre les formations décidées par la Direction, chacun peut s'exprimer sur son développement professionnel via :

- Des entretiens d'évaluation, dans certaines filiales. Ceux-ci permettent au collaborateur de s'entretenir avec son responsable hiérarchique pour faire un bilan du travail accompli ainsi que le point sur la réalisation des objectifs et le besoin en formation.
- Des entretiens professionnels. Ceux-ci permettent au collaborateur de s'entretenir avec son responsable hiérarchique pour s'exprimer sur ses souhaits de déve-

loppement professionnel en termes de compétences et missions.

Chaque salarié peut consulter un catalogue et exprimer ses besoins en formation directement via une plateforme en ligne, mise en place en France. Ces besoins sont ensuite priorisés et validés par les managers avant traitement par le service formation. Ce dernier échange tout au long de l'année avec les managers et les collaborateurs pour les accompagner dans l'identification de leurs besoins.

RÉSULTAT

En 2023,

1 204
collaborateurs ont bénéficié
d'une évaluation des
compétences professionnelles.

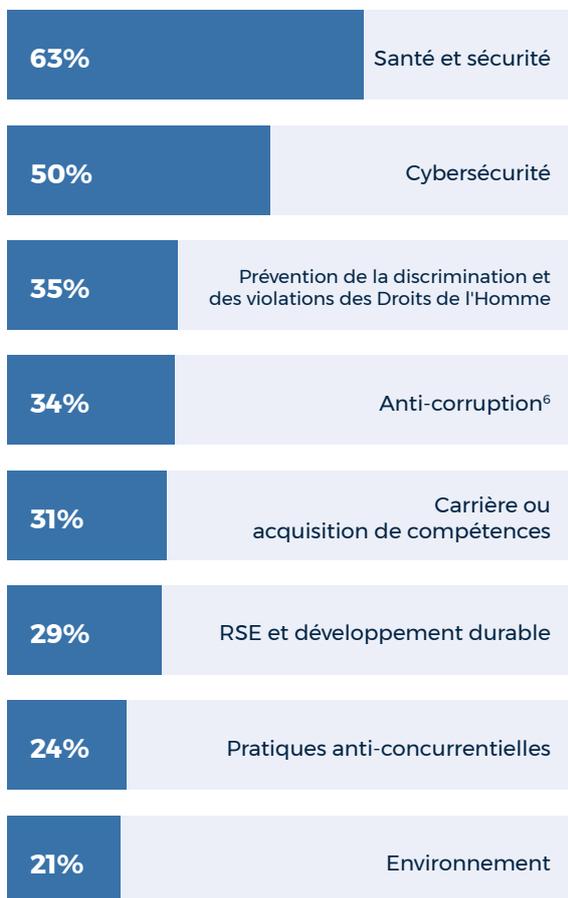
DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES VIA LA FORMATION

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

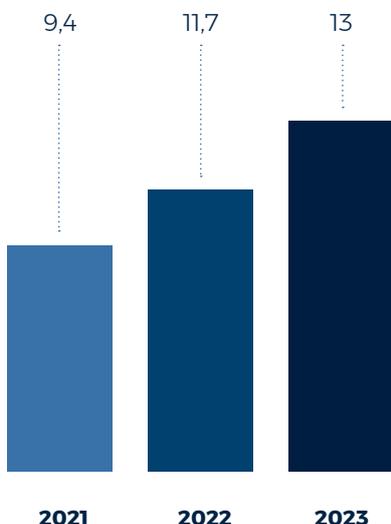
- Pour permettre à chacun de devenir acteur de son propre apprentissage et favoriser le développement des compétences en continu, Robertet eAcademy a été déployée en France en mars 2023. Avec plus de 2000 contenus en libre accès, près de 400 utilisateurs ont déjà réalisé plus de 2250 heures de formation à fin 2023.
- A Grasse, la formation interne continue de se développer : nos experts en méthodes et recherche ont formé des opérateurs de production sur des techniques d'analyses et sur les procédés de distillation et d'extrusion.
- En 2021, Robertet Singapour a lancé un programme de formation interne pour les stagiaires montrant un grand potentiel. Dans le cadre de ce programme, les stagiaires sont coachés par des cadres supérieurs pendant deux ans. À l'issue de la formation, le collaborateur se verra offrir un poste permanent dans l'entreprise. En 2022, huit stagiaires ont suivi ce programme.
- Robertet S.A. a lancé une initiative originale de formation des salariés de la division Arômes. 15 membres de l'équipe ont été formés à l'art culinaire pendant huit mois afin de décrocher un CAP Cuisine, en juillet 2023.

RÉSULTATS

Part des collaborateurs ayant suivi une formation en 2023, par thématique



Nombre moyen d'heures de formation par salarié



Les années 2020 et 2021 ont été des années particulières en lien avec la crise du COVID, une augmentation du nombre moyen d'heures de formation par collaborateur est perceptible avec le retour des formations en présentiel en 2022 et 2023.

KPI

	2021	2022	2023	Cible 2025
Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une formation dans l'année	79%	82%	83%	70%

ACCOMPAGNER LES MANAGERS DANS LEUR FONCTION DE PILOTAGE

Le Groupe Robertet est une entreprise familiale qui a à cœur d'avoir un management de proximité, et se veut à l'écoute des collaborateurs.

Manager une équipe est un rôle complexe, raison pour laquelle un axe clé des plans de formation du Groupe est l'accompagnement managérial. Les formations proposées aux managers sont axées sur le leadership, la communication et les notions d'exemplarité, d'objectivité, et d'écoute. Des parcours de management existent au sein de certaines filiales, notamment à Grasse, aux USA et en Inde.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Aux USA, tous les managers reçoivent une formation sur le feedback, le management transversal, l'écoute et les risques psychosociaux. La filiale a développé un guide « du nouveau manager » abordant les spécificités du rôle, l'intérêt du parcours d'intégration pour les nouveaux collaborateurs, les attitudes à favoriser, ainsi que des ressources bibliographiques pour accompagner ses collaborateurs dans leur prise de responsabilité. Un second guide a aussi été rédigé afin de faciliter la mise en place des entretiens annuels de performance.
- Afin d'améliorer la gestion des équipes et de faciliter le travail des managers, des formations au leadership ont été proposées au sein de Robertet Mexico.
- A Grasse, un Parcours de Management est disponible pour les nouveaux managers. Ce programme de cinq jours leur permet d'échanger et de renforcer leurs pratiques managériales avec des modules axés sur la communication, la motivation et le développement de leurs équipes. En 2022, un module complémentaire sur la conduite des entretiens professionnels a été mis en place pour l'ensemble des encadrants.

⁶ Prise en compte du programme de formation anti-corruption du Groupe (dans le cadre de la loi Sapin II) et des autres formations anti-corruption des filiales.

- Au-delà des formations managériales, des outils sont mis à la disposition des équipes afin de mieux travailler ensemble. Ainsi en 2022, Robertet Singapour a mis en place un outil d'évaluation des performances du personnel grâce des templates standardisés. Celui-ci a pour objectif une meilleure compréhension des besoins et des comportements de chacun, pour faciliter le travail en équipe.

RÉSULTAT

En 2023,

204
managers ont été formés
au moins une fois dans leur parcours
à l'encadrement d'une équipe.

PERPÉTUER ET TRANSMETTRE LES SAVOIR-FAIRE

A l'instar de Robertet S.A. qui existe depuis 1850, certaines filiales du Groupe détiennent des savoir-faire uniques et une expertise de pointe, développée depuis des décennies, contribuant au capital immatériel du Groupe et à sa notoriété dans le secteur.

Robertet souhaite conserver ces savoir-faire en interne. Au-delà de la transmission au quotidien dans l'exercice des métiers, ce transfert de compétences professionnelles se fait aussi au travers du tutorat et de l'apprentissage.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Depuis 2010, Robertet S.A. forme deux à trois parfumeurs juniors tous les deux ans dans son école de parfumerie interne. Les objectifs sont de favoriser la diversité et l'originalité des profils, et de préserver le savoir-faire grassois, en particulier l'emploi des extraits naturels en création parfumerie. En plus des élèves parfumeurs, l'école de parfumerie Robertet S.A. a dispensé une formation olfactive à une dizaine de collaborateurs, adaptée à leurs métiers et à leurs niveaux.
- À Grasse, Robertet accueille des stagiaires et des alternants tout au long de l'année. Le développement de contrats en alternance est privilégié car adapté à la transmission d'un métier dont l'apprentissage est long et complexe. Une formation est par ailleurs dispensée depuis 2015 pour les tuteurs d'alternants. En 2023, six nouveaux tuteurs ont été formés pour les aider dans leurs missions de transmission. Elle leur permet de s'approprier leur rôle dans l'accompagnement du tutoré et d'acquérir des méthodes et outils pour transmettre leurs compétences.

RÉSULTAT

En 2023,

38%
des alternants ont signé
un contrat chez Robertet
à la suite de leur alternance.



3.4 PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ, L'ÉQUITÉ ET L'INCLUSION

RISQUES

- Non-respect des principes de diversité et d'égalité et manquements dans la lutte contre les discriminations et les harcèlements.
- Injustice de traitement entre les femmes et les hommes.

POLITIQUE

Convaincu que la diversité en entreprise, c'est-à-dire la variété des profils, est une richesse essentielle pour la performance et la croissance durable du Groupe, Robertet s'engage à :

- Préserver la diversité dès l'embauche et durant toute la vie en entreprise, que ce soit des personnes de tout

âge, genre, origine, situation familiale, préférences sexuelles, opinions et aptitudes, au sein de ses effectifs. La diversité des parcours est source de créativité et de savoirs.

- Garantir l'égalité des chances et des salaires, à compétences égales et tâches à accomplir similaires. Cette égalité est essentielle pour que les collaborateurs se sentent en confiance et développent leur plein potentiel.

OBJECTIF

L'objectif du Groupe est d'atteindre une véritable égalité entre les hommes et les femmes.

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Robertet Brésil, en 2022, a lancé une campagne pour le respect des minorités LGBTQIA+. La sensibilisation a porté sur les principes généraux de la diversité, tous inclus dans le code de conduite local, et le système d'alerte en place a été représenté aux équipes.
- Pour rappel, en 2021, Robertet USA a mis en place une stratégie triennale en matière de diversité et d'inclusion pour aider tous les employés à comprendre les aspects de la diversité et de l'inclusion, ainsi que leur impact sur le travail quotidien. La filiale a aussi instauré la présentation de candidats diversifiés pour tous les postes ouverts, afin de mieux représenter la diversité culturelle et ethnique dans les effectifs.
- Toujours aux USA, Robertet célèbre de nombreux événements comme l'Hispanic Heritage, Black History, LGBTQ, Indigenou, St. Patrick's Day, Juneteenth National Independence Day, en diffusant des communications autour de l'histoire de ces divers événements. Il s'agit de reconnaître toutes les célébrations multiculturelles et multinationales que chacun des employés peut être amené à célébrer ou être associé. En 2023, pour le mois de l'histoire hispanique, les employés ont eu la possibilité de participer à un concours en préparant leur dessert préféré d'inspiration hispanique.
- Robertet Singapour a adopté le standard Tripartite (TAFEP). Ce standard a été créé par le Ministère du Travail, le Congrès national des syndicats et la Fédération nationale des employeurs de Singapour afin de promouvoir l'adoption de pratiques d'emploi équitables, responsables et progressives au sein des entreprises. Dans le cadre de l'application du standard Tripartite, Robertet Singapour a revu son processus de recrutement, de l'identification des postes vacants jusqu'à l'embauche en passant par le processus d'entretien et de sélection, afin de s'assurer que les candidats sont évalués de manière équitable.

RÉSULTAT

En 2023,

82%
de l'effectif du Groupe est couvert par un dispositif d'alerte concernant la discrimination, la diversité et l'égalité des chances.

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT

Les risques psychosociaux sont une préoccupation du Groupe et Robertet se montre très attentif aux discriminations et au harcèlement dont pourraient être victimes ses employés sur leur lieu de travail.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le Groupe assure une prévention des risques psychosociaux par des actions qui se déclinent selon les pays, en fonction des besoins et des réglementations.

- En 2023, un référent harcèlement a été nommé dans chaque filiale industrielle et commerciale. Ces volontaires seront formés en 2024. En effet, ils devront savoir gérer les alertes liées au harcèlement et lancer des procédures d'enquêtes. Un guide a été créé à Grasse, et mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs, afin de permettre à une victime d'harcèlement de décrire les préjudices subis, les éventuels témoins, les personnes mises en cause, les mesures prises et les conséquences immédiates. En 2023, aucune alerte n'a été reçue.
- Robertet Inde a mis en place en 2022 une politique complète sur le harcèlement sexuel. Des formations de prévention ont été dispensées par un formateur externe. Une procédure d'alerte et de traitement des plaintes a été instaurée. Enfin, il existe aussi un comité anti-harcèlement sexuel. Créé avec l'aide de l'ONG ARZ, il comporte une majorité de femmes et des membres externes dont un consultant senior en ressources humaines. En 2023, aucune plainte ou incident n'a été signalé.
- Au Brésil, le CIPA (Comité Interne de Prévention des Accidents et du harcèlement) impose la création d'un comité anti-harcèlement dans les sociétés. Celui-ci a été créé chez Robertet Brésil en 2022 et continue son organisation.

RÉSULTAT

En 2023,

89%
de l'effectif du Groupe est couvert par un dispositif d'alerte concernant le harcèlement.

ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le Groupe Robertet veille à accompagner les personnes embauchées en situation de handicap et à maintenir l'emploi de celles qui le deviendraient. Cela passe notamment par l'aménagement des postes de travail lorsque cela est nécessaire et possible.

De la même manière que les référents harcèlement, des référents handicap ont été nommés dans chaque filiale. Ils seront en charge de l'accessibilité, du bien-être des employés en situation de handicap mais aussi de thématiques connexes, telles que l'accessibilité numérique et la sous-traitance aux Entreprises Adaptées (EA) ou Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT).

Ces entreprises sont parfois sollicitées pour des fournitures ou des prestations de services dont voici quelques exemples :

- Fournitures : papeterie, matériel d'hygiène et d'entretien
- Services et sous-traitance : pliage des mouillettes, petit conditionnement, assemblage et façonnage.

En 2023, Robertet SA a fait une donation à l'association de l'Arche à Grasse, qui finance la construction d'une maisonnée qui héberge des personnes en situation de handicap.

RÉSULTAT

En 2023,

1,9%
de l'effectif du Groupe est
déclaré en situation de handicap.

GARANTIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Concernant l'égalité professionnelle, Robertet est attentif à ne pas créer d'inégalité, notamment entre les femmes et les hommes. En 2022, Robertet S.A. a renouvelé avec les organisations syndicales un accord relatif à l'égalité professionnelles entre les femmes et les hommes, pour une durée de trois ans.

L'accord inclut les domaines d'actions suivants:

- Le recrutement : l'objectif est de maintenir au moins 46 % de femmes dans l'effectif global, 50% dans la catégorie cadre et 12% dans la catégorie ouvrier.
- La rémunération effective : une vigilance doit être maintenue en cas d'écart non justifiés.
- La promotion et la mobilité professionnelle : l'objectif est de maintenir, à l'occasion des promotions individuelles, une parité relative entre les femmes et les hommes.
- L'articulation entre vie professionnelle et responsabilité familiale : Robertet maintiendra le financement de 13 places de crèches inter-entreprises et 5 places en crèches entreprises privées.
- La formation : le pourcentage de femmes bénéficiant d'une formation doit être en cohérence avec le ratio cible d'effectif féminin.
- Les conditions de travail et d'emploi : l'entreprise devra étudier la faisabilité d'aménager trois postes de travail classiquement occupés par des hommes afin de les rendre plus accessibles à des femmes.

Toujours au sein de Robertet S.A., le pourcentage de femmes dans l'effectif total a légèrement évolué par rapport aux années précédentes et le pourcentage de femmes cadres et agents de maîtrise a également augmenté. En ce qui concerne la part des femmes ouvrières et employées, les efforts de recrutement, d'adaptation de l'ergonomie des postes et de l'organisation des postes se poursuivent afin d'attirer et de rendre accessibles certains postes aux femmes.

Le Global Leadership Team est constitué de 5 femmes sur un total de 14 membres. Quant au Conseil d'Administration du Groupe, il est composé en 2023 de 9 membres, dont 4 femmes et 5 hommes.

A l'index d'égalité femmes-hommes, Robertet S.A. a obtenu en 2023 le score de 84/100 (vs 81/100 en 2022). Le siège a mis en place des mesures correctives et s'engage à poursuivre ses actions, en collaboration avec ses partenaires sociaux, pour améliorer cette note.

L'index, sur 100 points, se calcule à partir de cinq critères :

- L'écart de rémunération femmes-hommes
- L'écart de répartition des augmentations individuelles
- L'écart de répartition des promotions
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

RÉSULTATS

Répartition des effectifs par genre et catégorie socio-professionnelle

	Hommes		% des femmes dans chaque CSP
54	Membres du Directoire & Cadres dirigeants	27	33 %
172	Cadres	178	51 %
190	Agents de maîtrise	288	60 %
882	Ouvriers et employés	567	39 %
1 298	TOTAL	1 060	45 %

KPI

	2021	2022	2023	Cible 2025
Pourcentage de femmes dans l'effectif total	41%	43%	45%	50%

04

DES SITES INDUSTRIELS RESPONSABLES

Le Groupe Robertet est une entreprise industrielle, dont le métier est de transformer et d'assembler des matières premières aromatiques.

L'ensemble des opérations, de la production à la distribution, génère des impacts environnementaux que Robertet s'engage à réduire, tout comme la consommation de ressources nécessaires à la fabrication de ses produits. Pour cela, Robertet déploie des actions de réduction concernant l'eau, l'énergie, les déchets et les rejets.

Conscient des enjeux mondiaux relatifs aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et des conséquences pour la population, Robertet porte une attention particulière à ses émissions en équivalent CO₂.





4.1 LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

RISQUES

- Défaut de maîtrise des consommations d'énergie et de fluides réfrigérants, et contribution significative au changement climatique.
- Vulnérabilité et défaut d'anticipation, de résilience et d'initiatives des sites industriels face aux événements climatiques extrêmes ou chroniques.

POLITIQUE

Conscient que la lutte contre le réchauffement climatique est un enjeu de société où les entreprises ont un rôle à jouer, le Groupe Robertet veille à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

En 2023, le Groupe a entrepris de calculer le bilan carbone de ses filiales françaises sur tous les scopes, y compris le scope 3. Pour l'ensemble de ces filiales, le scope 3 représente plus de 90% des émissions totales de CO₂, dû notamment à la centralisation des achats de matières premières naturelles à Grasse.

En 2024, le calcul du scope 3 sera étendu à toutes les filiales internationales, nous permettant d'obtenir une empreinte carbone Groupe. Nous pourrons alors construire une trajectoire carbone alignée avec les Accords de Paris et soumettre nos objectifs climatiques auprès du Science-Based Targets initiative (SBTi).

OBJECTIFS

En attendant que nos objectifs climatiques soient revus et accrédités par le SBTi, les objectifs définis en 2020 restent en vigueur. D'ici 2030, le Groupe souhaite :

- Réduire de 25 % sa consommation d'énergie par rapport à 2020.
- Réduire de 60 % ses émissions de Gaz à Effet de Serre sur les scopes 1 et 2 par tonne de produit, par rapport à 2020.
- Réduire de 25 % les émissions totales de Gaz à Effet de Serre sur les scopes 1 et 2, par rapport à 2020, et de 42% d'ici 2040.

EXPOSITION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES SITES INDUSTRIELS

Afin de cibler les actions à prioritairement mettre en place au sein du Groupe, Robertet identifie les activités de l'entreprise les plus exposées aux risques climatiques.

Pour ce faire, Robertet utilise le World Risk Index de Weltrisikobericht. Ce score indique le risque de catastrophe dû à des événements naturels extrêmes pour 181 pays du monde et prend en compte l'exposition et la vulnérabilité du pays. L'exposition couvre les menaces pour la population dues aux tremblements de terre, aux tempêtes, aux inondations, aux sécheresses et à l'élévation du niveau de la mer.

L'analyse des risques sur 2023 présente d'importants changements, principalement dus à l'ajout des filiales commerciales dans le périmètre de reporting.

- A risque très élevé, il s'agit des sites de production Robertet Turquie, Inde, Chine, Mexique, Colombie, Brésil, Argentine, USA, Canada et des filiales commerciales Robertet Indonésie et Japon.
- A risque élevé, il s'agit des sites de production Robertet South Africa et France ainsi que les filiales commerciales Robertet Corée, Italie, Espagne.
- A risque moyen, il s'agit des sites de production Robertet UK, Omega Ingredients et des filiales commerciales Robertet Dubai et Allemagne.
- A risque faible, il s'agit du site de production Robertet Bulgarie.
- A risque très faible, il s'agit du site de production Robertet Singapour et de la filiale commerciale Suisse.

	Nb de sites 2021	Nb de sites 2022	Nb de sites 2023
Très faible	13	3	3
Faible	11	1	1
Moyen	6	1	4
Élevé	0	14	15
Très élevé	0	12	19

SCOPES 1 ET 2

Le Groupe Robertet mesure ses émissions de gaz à effet de serre selon le Protocole GHG.

- Le scope 1 correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies telles que le gaz, le propane, le fioul, le charbon et le bois, de la combustion de carburant pour le parc automobile détenu par le Groupe, ou encore de la fuite de fluides réfrigérants.
- Le scope 2 comprend les émissions indirectes, liées à la consommation d'électricité.

Pour réduire les émissions de GES sur les scopes 1 et 2, le Groupe Robertet mène prioritairement des actions de réduction de sa consommation énergétique, en améliorant l'efficacité énergétique des installations et en augmentant le recours aux énergies renouvelables.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

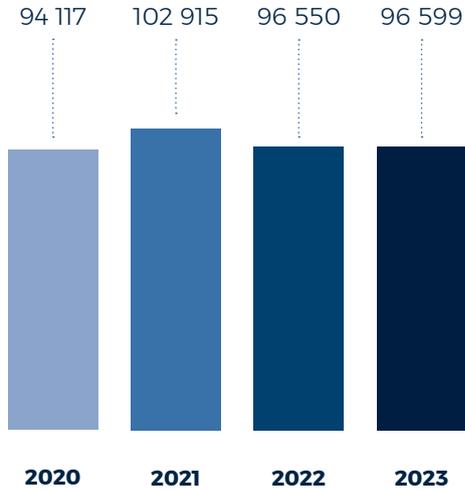
ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Chaque année, de nombreux investissements sont réalisés pour réduire la consommation d'énergie des équipements et des bâtiments. En voici quelques exemples :

- En Turquie, l'isolation de deux alambics du distilleroir avec de la laine de verre ainsi qu'une protection en inox a été réalisée en 2023 pour réduire les pertes énergétiques et la consommation de gaz.
- En Inde, des verres teintés ont été ajoutés en 2022 aux fenêtres afin de réfléchir la lumière, limiter la chaleur dans les bureaux et ateliers et donc limiter le besoin en climatisation.
- Aux USA, l'isolation de la salle de stockage a été intégralement refaite en 2022 limitant ainsi les déperditions de chaleur et permettant une réduction de la consommation d'énergie.
- En 2023, le remplacement des ampoules par des LED et l'installation de détecteurs de présence s'est poursuivi en Argentine, au Royaume-Uni, en Chine et chez Bionov.
- A Grasse, notre bureau d'étude interne travaille à la création de nouveaux ateliers innovants et plus efficaces énergétiquement.

RÉSULTATS ET KPI

Consommation d'énergie (sources fixes) en MWh PCI



Évolution 2020-2023

+ 3%

Objectif 2030 par rapport à 2020

- 25%

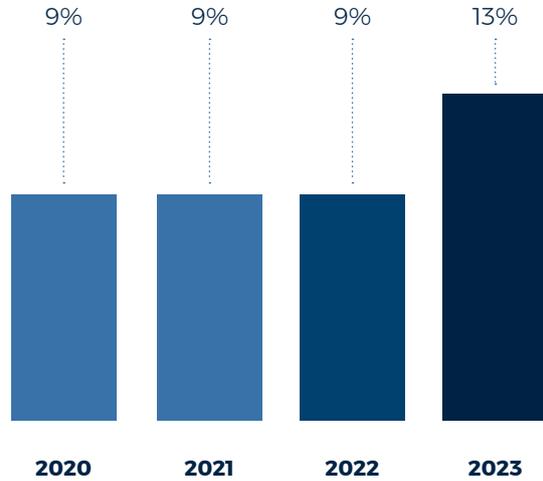
ÉNERGIES RENOUVELABLES

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Depuis 2023, la filiale commerciale allemande du Groupe possède des panneaux photovoltaïques ainsi qu'un contrat d'électricité 100% renouvelable.
- En 2023, nos équipes de production au Brésil ont fait les démarches pour passer d'un contrat d'électricité standard à un contrat d'électricité 100% renouvelable. Dès avril 2024, l'usine se fournira exclusivement en énergie solaire, hydroélectrique et éolienne.
- Robertet USA a installé depuis plusieurs années des panneaux solaires sur ses bâtiments. Ceux-ci lui ont permis de générer 6% de sa consommation totale d'électricité en 2023.

RÉSULTATS

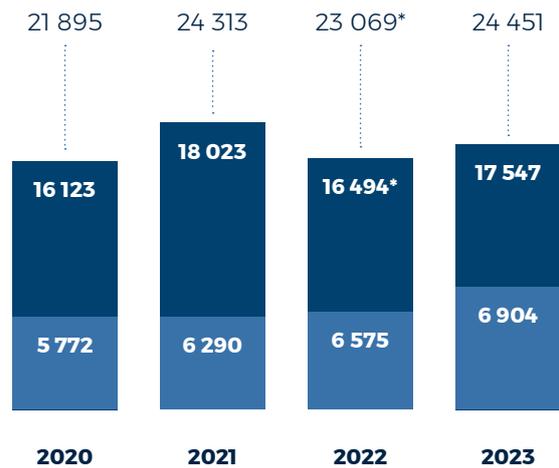
Part de la consommation totale d'électricité d'origine renouvelable



ÉMISSIONS DE CO₂ SUR LES SCOPES 1 ET 2

RÉSULTATS ET KPI

Émissions de CO₂e sur les scopes 1 et 2 (tonnes CO₂e)



→ Scope 1

→ Scope 2

Évolution 2020-2023

+12%

Objectif 2030

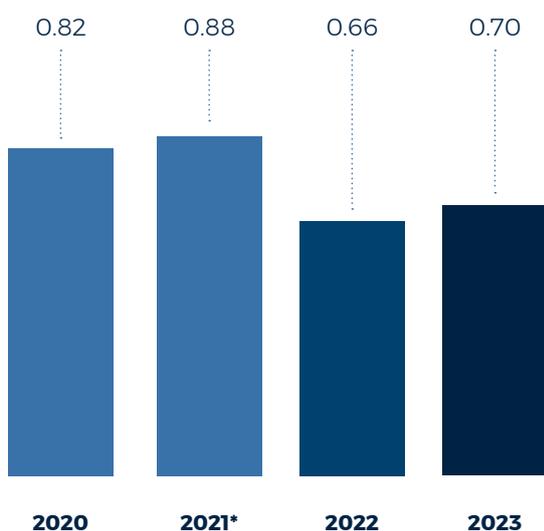
-25%

Objectif 2040

-42%

Entre 2022 et 2023, l'augmentation de 6% de l'intensité carbone (scope 1 et 2) s'explique principalement par l'ajout des filiales commerciales (qui génèrent des émissions mais ne fabriquent pas de produits) dans le périmètre de reporting. Entre 2020 et 2023, trois filiales de production ont également été acquises et intégrées au reporting (Astier Demarest, Robertet Canada et Omega Ingredients) ce qui explique l'augmentation de 12% de nos émissions sur cette période.

Intensité CO₂e (tonnes CO₂e sur les scopes 1 et 2 par tonne de produits vendus)



Évolution 2020-2023

-14%

Objectif 2030 par rapport à 2020

-60%

La réduction de notre intensité carbone (scope 1 et 2 par tonne vendue) de 14% entre 2020 et 2023 est principalement due à l'amélioration de l'efficacité de nos processus industriels. L'intensité carbone est en légère augmentation entre 2022 et 2023 suite à l'intégration des neuf filiales commerciales et d'une filiale de production dans le périmètre de reporting.

SCOPE 3

Le scope 3 représente les émissions indirectes liées en amont aux achats (biens, services, investissements, leasing), aux frets (amont, interne, aval), aux déplacements (professionnel et domicile/travail), aux immobilisations, aux déchets et en aval à l'utilisation et la fin de vie des produits.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le Groupe concentre ses efforts de réduction des émissions de GES du scope 3 sur les achats de matières premières et sur le transport.

Réduire les émissions liées à l'achat de matières premières

Le Groupe souhaite réduire ses émissions de CO₂ là où il les génère tout en contribuant à améliorer la résilience climatique et à participer au bien-être des communautés locales.

C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, Robertet a spontanément investi dans des projets de réduction des émissions de carbone à l'intérieur de sa chaîne de valeur.

Ces projets consistent principalement à développer des pratiques agricoles plus durables et moins émettrices en CO₂ telles que l'agriculture biologique, à préserver et restaurer les forêts au sein des filières, ou encore à accompagner les fournisseurs dans le financement d'équipements de transformation moins énergivores.

* Ces valeurs ont été corrigées en 2023 après avoir constaté une erreur dans les volumes de GPL dans notre filiale Robertet UK et de propane et d'essence dans notre filiale française Sirius

En 2023, Robertet a rédigé une politique achats responsables, dans laquelle le Groupe demande à ses fournisseurs de réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement, et plus spécifiquement leur empreinte carbone.

Réduire les émissions liées au transport et déplacements

- Optimiser le transport des marchandises
 - La transformation sur place ou à proximité du lieu de production de la matière première est favorisée. Cela permet d'expédier des extraits concentrés beaucoup plus faibles en volume que de la biomasse.
 - Robertet Bio (ex SAPAD) possède une petite unité de distillation mobile. Elle permet de distiller certaines matières premières sur des champs appartenant au Groupe en Espagne, limitant ainsi le transport de matières premières volumineuses.
 - En Bulgarie, un pipeline pour le gaz a été installé afin de permettre le raccordement de l'usine à deux autres villages proches, ce qui limitera les transports routiers de gaz et donc le bilan carbone scope 3 de la filiale.

· Réduire les émissions liées aux déplacements

- Au sein du Groupe les véhicules thermiques utilisés intra ou inter-sites sont remplacés au fur et à mesure par des véhicules électriques.
- En 2022, Robertet Singapour a mis en place une navette pour ses collaborateurs afin de réduire les déplacements domicile/travail réalisés en voiture individuelle.
- En 2023, Robertet S.A. a encore pu bénéficier du programme « Tous covoitureurs ! » lancé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire en France, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. L'objectif est de développer le covoiturage en entreprise, afin de réduire les émissions de GES générées par les déplacements domicile-travail.



4.2 RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION D'EAU

RISQUE

Raréfaction de l'eau et dégradation de la résilience des opérations du Groupe.

POLITIQUE

L'eau est un élément important des processus de fabrication du Groupe. Elle est utilisée dans les processus d'extraction de la matière première naturelle (comme élément solvant ou comme fluide réfrigérant). L'eau est aussi utilisée lors des opérations de lavage des équipements de production pour respecter les normes d'hygiène et de sécurité liées à la fabrication des arômes et des parfums.

Cependant, l'augmentation constante de la population mondiale, le changement climatique et l'utilisation excessive de l'eau accroît le stress hydrique dans le monde. Afin de contribuer positivement à la préservation des ressources en eau, le Groupe Robertet s'engage à réduire son intensité hydrique.

OBJECTIF

D'ici 2030, le Groupe Robertet souhaite réduire de 20% sa consommation d'eau par tonne produite, par rapport au niveau de 2020.

EXPOSITION AU STRESS HYDRIQUE

Le Groupe réalise chaque année une analyse de risque des bassins versants dans lesquels ses sites industriels opèrent afin d'identifier les activités de l'entreprise les plus exposées au stress hydrique (lorsque la demande en eau dépasse les ressources disponibles).

Pour ce faire, Robertet utilise l'outil Aqueduct Water Risk Atlas du World Resources Institute (WRI) pour construire le tableau suivant :

Niveau d'exposition au stress hydrique	Nb de sites 2022	Nb de sites 2023	% de la consommation d'eau du groupe en 2023
Faible	9	14	21,5%
Faible/Moyen	11	16	47,8%
Moyen/Élevé	7	6	25,5%
Élevé	1	3	4,7%
Très élevé	2	3	0,4%

Six sites du Groupe sont exposés à un risque élevé ou très élevé de stress hydrique :

- Trois sites industriels, localisés en Inde et en Chine, qui représentent environ 5% des volumes d'eau consommés par les filiales de production.
- Trois sites commerciaux (Jakarta, Dubai, Shanghai), présentant donc des risques faibles vis-à-vis d'une raréfaction de l'eau.

OPTIMISATION DE LA CONSOMMATION D'EAU

Pour réduire sa consommation d'eau, Robertet travaille selon deux axes :

- La mise en place de projets de réutilisation de l'eau par le biais notamment de la mise en place de circuit fermé en production, mais également pour le lavage des équipements.
- L'optimisation de la consommation d'eau via la mise en place de nouveaux équipements plus performants, de systèmes de mesure automatisés, etc.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Economies d'eau :

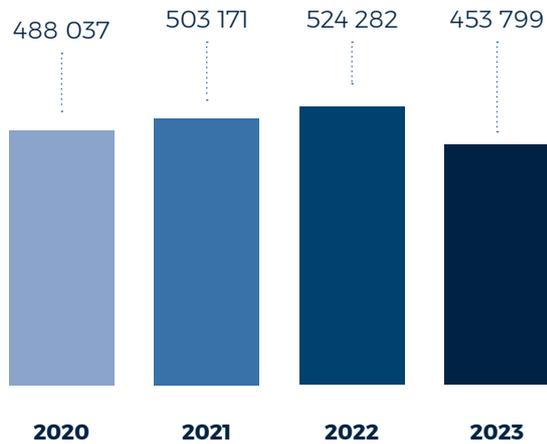
- La récupération des eaux de pluie est en place dans deux filiales : Robertet Brésil et Robertet Chine.
- En Afrique du Sud, des réservoirs à eau ont été ajoutés à la chaudière afin de collecter les eaux de débordement et de les réinjecter dans le système.
- Depuis 2022 en Inde, l'eau issue de la station d'épuration, une fois les analyses externes réalisées, sont utilisées pour arroser les jardins.
- Robertet Bio possède une ferme expérimentale en Espagne, la FINCA. Afin de réaliser des économies d'eau, un procédé d'irrigation en goutte à goutte, enterré et sous pression, a été installé sur près de 70 hectares.
- Au Royaume-Uni, à l'occasion de la construction d'un nouveau bâtiment, Robertet a décidé d'installer un collecteur d'eau de pluie. L'eau collectée sera utilisée dans les sanitaires et permettra de réduire la consommation d'eau du réseau.
- Robertet Mexique a installé dans l'atelier de séchage un système de Nettoyage en Place (NEP) par pulvérisation, ce qui permet de non seulement réduire les quantités d'eau consommées, mais aussi d'optimiser la consommation d'énergie.
- En juillet, Robertet Brésil a organisé une journée de sensibilisation sur la thématique de l'eau. Une personne externe est venue discuter avec les équipes de la gestion raisonnée de cette ressource. La journée s'est terminée par des exemples de bonnes pratiques. Plus de 100 collaborateurs ont suivi cette sensibilisation.

Équipements en circuit fermé :

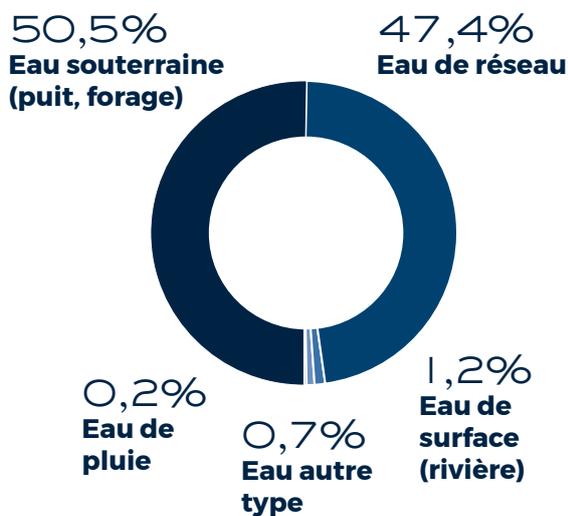
- À Grasse, grâce à la mise en place en 2022 d'échangeurs thermiques dans les nouveaux ateliers, les condensats ne sont plus en contact avec les eaux de refroidissement, ce qui permet de les réutiliser.
- En Inde, Robertet a investi pour son site de Goa dans des pompes à vides ainsi qu'un variateur, qui permettront de recycler l'eau et de limiter les consommations énergétiques. Ces nouveaux équipements seront installés début 2024.
- En Turquie, en 2023, des compteurs d'eau ainsi qu'un système de réutilisation des eaux de refroidissement ont été installés.

RÉSULTATS

Consommation d'eau (m³)

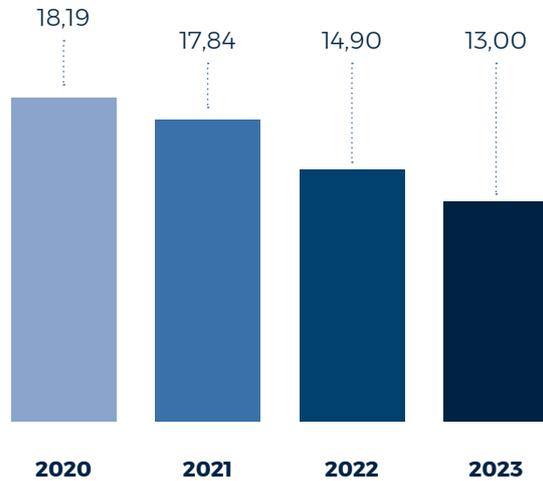


Typologie de l'eau consommée (%)



KPI

Consommation d'eau en m³ par tonne de produits vendus



Évolution 2020-2023

- 28%

Objectif 2030 par rapport à 2020

- 20%

LE GROUPE ROBERTET A ATTEINT EN 2023 L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU EN INTENSITÉ QU'IL S'ÉTAIT FIXÉ EN 2020. CELA S'EST FAIT EN GRANDE PARTIE GRÂCE À DES RÉDUCTIONS OPÉRÉES AUX USA ET À GRASSE.



4.3 OPTIMISER LA GESTION DES DÉCHETS

RISQUE

Nuisances, impacts sanitaires et environnementaux liés aux déchets.

POLITIQUE

Les activités de transformation du Groupe génèrent des déchets courants inhérents aux procédés de fabrication et de conditionnement. Il s'agit majoritairement de déchets non dangereux (DND), notamment des déchets végétaux (53% des DND). Afin de lutter contre le gaspillage des ressources naturelles et de réduire les coûts liés au traitement de ces déchets, le Groupe Robertet s'engage à :

- 1• Limiter les quantités de déchets générés par ses activités
- 2• Donner une seconde vie aux déchets (upcycling)
- 3• Augmenter la part de déchets recyclés et valorisés plutôt qu'éliminés.

OBJECTIF

Le Groupe a pour objectif d'atteindre un taux de valorisation des déchets générés de 70% d'ici 2030 (valorisations matière et énergétique).

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Dans l'ensemble de ses filiales, le Groupe cherche des solutions pour réduire, réutiliser et recycler ses déchets.

Réduire :

- Robertet S.A. a réduit l'utilisation du plastique dans les emballages par la mise en place du cerclage des fûts sans films plastiques.
- Robertet Singapour a opté en 2023 pour des batteries rechargeables afin de générer moins de déchets.
- Omega Ingredients a digitalisé ses factures, permettant une réduction d'environ 7 000 feuilles de papier par an.

Réutiliser :

- Le Groupe a pour objectif de développer l'upcycling, c'est à dire l'utilisation de sous-produits de production et leur transformation en de nouveaux produits.

→ Voir le Chapitre 5.2

- A Grasse, Robertet réutilise les solvants afin de limiter la génération de déchets chimiques. Chaque solvant est attribué à une matière première naturelle, et est réutilisé à chaque cycle de production de la matière première qui lui est associée. Lorsqu'elles sont en bon état, les palettes en bois sont réutilisées. Enfin, pour les Déchets Electriques et Electroniques, un partenariat a été signé avec un organisme local pour que ces équipements soient réparés et réutilisés.
- Bionov réutilise les palox en plastique servant à transporter les matières premières entre le fournisseur et l'usine, à chaque campagne de récolte des melons.

Trier et valoriser :

Robertet encourage en premier lieu la valorisation matière (compostage, recyclage, méthanisation). Lorsque cela n'est pas possible, le Groupe se tourne vers la valorisation énergétique des déchets (incinération avec récupération d'énergie, biogaz) et, seulement en dernier recours, vers l'élimination (incinération sans récupération d'énergie, mise en décharge).

Robertet s'attache à augmenter chaque année la part de déchets valorisés :

- Les déchets végétaux servent à la fabrication de compost normé dans de nombreuses filiales. Les déchets végétaux, comme ceux de Robertet USA, peuvent aussi être utilisés comme matière première dans l'industrie de l'alimentation animale.
- Le tri sélectif a été renforcé afin d'assurer le tri à la source et la valorisation des déchets papiers/cartons, métalliques, plastiques, verres et bois. En 2022, Robertet Colombie et Robertet Singapour ont mis en place le tri sélectif pour le recyclage des déchets. Le Mexique a réaménagé son local déchet pour permettre l'ajout de nouveaux flux. A Grasse, le tri des biodéchets des deux restaurants d'entreprise continue.
- Robertet Bulgarie a investi en 2021 dans une presse à pellets. Cette technologie permet de broyer les déchets végétaux, de les compacter et de les sécher en même temps, pour produire des granulés de chauffage. Ces granulés ont commencé à être produits en 2022. En 2023, ce sont 7 tonnes de drêches de lavande qui ont ainsi été transformées.
- À Robertet Grasse, un partenariat initié par la Commission déchet du syndicat PRODAROM a permis le développement du recyclage de nos touches à sentir. Ce projet, baptisé Green Touch, a recyclé 208kg en 2023.

- Toujours à Grasse, Robertet a décidé de développer une nouvelle filière de CSR (Combustibles Solides de Récupération), qui se mettra définitivement en place au cours du premier trimestre 2024. Au-delà des cinq flux traditionnels de recyclage (plastiques, ferrailles, papiers/cartons, bois et biodéchets), les poubelles de bureau, pots en plastique non souillés, pipettes de laboratoire, filtres de production, et polystyrène seront valorisés énergétiquement.

- Robertet Turquie a installé un bac de collecte pour les emballages dangereux ayant contenu des engrais et pesticides pour ses fournisseurs de rose du village d'Ilias. Jusqu'ici les fournisseurs ne les séparaient pas des autres déchets du village. Une trentaine de fournisseurs sont concernés à ce jour, mais l'objectif est de développer l'action à d'autres villages.

- Sirius a rédigé une politique écoconception pour ses emballages. Le taux de recyclage des produits finis d'ailleurs évolué positivement dans cette filiale, passant de 71% en 2020 à 84% en 2023. Sirius est une des rares filiales du Groupe à fabriquer des produits finis qui sont mis sur le marché. Pour limiter les pertes liées aux Durées Limites d'Utilisation (DLU), la société a créé un partenariat avec la start-up Phenix. Phenix a développé une application qui permet aux commerçants et distributeurs de limiter le gaspillage alimentaire et d'écouler des invendus via le don à des associations.

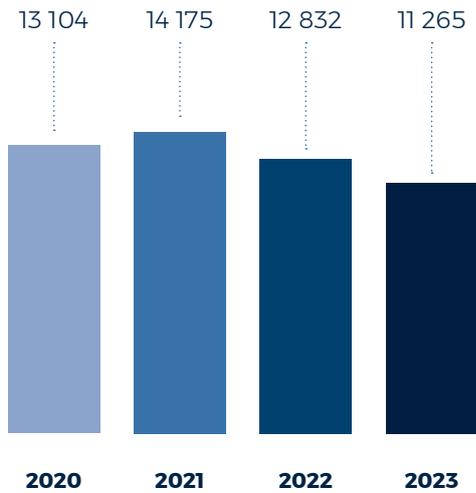
- Robertet Brésil a construit un partenariat avec l'association Tampinhas Que Curam, qui collecte et recycle les bouchons en plastique. Les bénéfices servent à l'amélioration des conditions de vie des enfants atteints de cancer. En 2023, environ 300kg ont été collectés.

RÉSULTATS

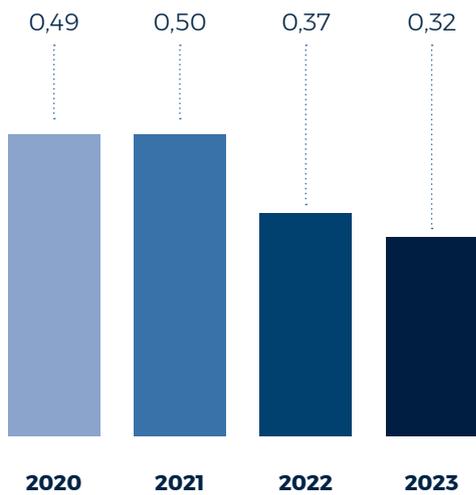
En 2023,

239 TONNES
de déchets ont été réutilisés
en interne.

Quantité totale de déchets (tonnes)

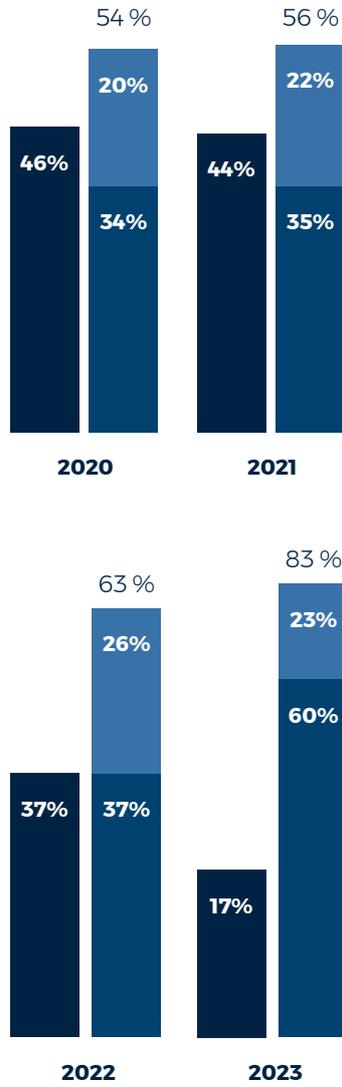


Quantité totale de déchets par tonne de produits vendus (t/t)



KPI

Traitement des déchets (%)



- Élimination des déchets
- Valorisation matière des déchets
- Valorisation énergétique des déchets

	2020	2021	2022	2023	Cible 2030
Pourcentage total de déchets valorisés	54%	56%	63%	83%	70%

4.4 RÉDUIRE LA POLLUTION

RISQUES

- Pollutions accidentelles (eaux de surface et souterraines, air, sol)
- Nuisances olfactives et sonores

POLITIQUE

Comme toute entreprise ayant une activité de production, Robertet est exposé à divers risques industriels pouvant impacter l'environnement et la sécurité : incendies, explosions, défaillance des installations ou défaillance humaine. Ces événements peuvent engendrer des pollutions accidentelles pouvant avoir de graves conséquences.

Par ailleurs, en tant qu'industrie du secteur des arômes et de la parfumerie, Robertet est amené à générer des nuisances olfactives et sonores dans le fonctionnement normal de son activité.

Le Groupe Robertet s'engage à tout mettre en œuvre pour réduire les risques de pollution (eaux de surface et souterraines, air, sols) ainsi que les nuisances (olfactives et sonores).

OBJECTIF

Chaque année, le Groupe se fixe comme objectif de n'avoir aucune mise en demeure par toute instance environnementale concernant la pollution et les nuisances.

RÉDUIRE LA POLLUTION DE L'AIR

La qualité de l'air peut être modifiée par des polluants d'origine industrielle. Certains polluants de l'air sont formés suite à des réactions physico-chimiques impliquant le dioxyde de soufre (SO_x), les oxydes d'azote (NO_x) ou les composés organiques volatils (COV). Il est important pour le Groupe de contrôler ces émissions, notamment les COV issus de l'utilisation de solvants dans les processus d'extraction et de synthèse.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Dans l'ensemble de ses filiales, le Groupe cherche des solutions pour réduire, réutiliser et recycler ses déchets.

Mesurer et déclarer les émissions :

- La quantité de COV émis dans l'atmosphère est calculée annuellement par trois filiales : Robertet S.A., Robertet USA et Robertet Chine. En Chine, un système de détection des COV fonctionnant 24h/24 a été installé. Robertet S.A. dispose en plus d'un schéma de maîtrise des émissions de COV permettant d'identifier les sources d'émission, de quantifier les rejets dans l'atmosphère et de mettre en place des dispositifs adaptés.

Réduire l'utilisation des solvants :

- La standardisation des fabrications et la mise en place de modes opératoires permettent d'optimiser la consommation de solvant. Par ailleurs, la mise en œuvre de nouveaux procédés, comme l'extraction au CO₂ supercritique, permet de réduire voire de supprimer les solvants organiques volatils.
- Au sein de Robertet Brésil, dans la zone de lavage, les opérateurs travaillent dans un espace aux portes fermées, en raison des bonnes pratiques de fabrication et de la lutte contre les parasites. Cependant, cet espace fermé entraîne une forte exposition aux émanations d'alcool par les collaborateurs. Un nouveau système d'aspiration a ainsi été mis en place dans cette zone, afin que les émanations d'alcool et de gaz soient captées et traitées par un filtre à charbon. Ce système permet une amélioration notable des conditions de travail et les rejets dans l'environnement, la réduction étant estimée à 96%.

Réduire, capter et traiter les émissions atmosphériques

- De manière générale, le travail à froid est favorisé, pour limiter les émissions de COV à la source. Des systèmes permettent aussi de capturer et traiter une partie des émissions de COV, comme des condenseurs ou des laveurs de gaz.
- En 2023, Robertet Grasse a effectué un recensement des rejets canalisés (locaux, hottes d'aspiration) afin de caractériser tous les types de rejets dans l'air, puis de déterminer les méthodes existantes les plus à même de capter ou réduire ces polluants (COV, matières en suspensions et autres polluants dans l'air). Un plan sur trois ans a été défini.
- La société Hitex, qui travaille le CO₂ à l'état supercritique, a mis en place un détecteur de CO₂ pour contrôler la qualité de l'air et agir rapidement lorsque celle-ci est dégradée.
- Robertet Bulgarie a installé un collecteur de poussière dans son unité de fabrication de pellets pour réduire la pollution de l'air et améliorer les conditions de travail des collaborateurs.

RÉSULTATS ET KPI

En 2023, Robertet S.A. a respecté le seuil maximal de 5 % d'émissions de COV non captées par quantité de solvants utilisés dans l'année, avec en moyenne 1.60% sur le site Jean Maubert et 3.30% sur le site du Plan.

La méthodologie utilisée pour calculer les émissions diffuses de COV non captées a été déterminée par le Syndicat National des Industries de la Parfumerie, Pro-darom, et validée par la DREAL.

En 2023, il y a eu



mise en demeure par toute instance environnementale sur la pollution de l'air.

PRÉVENIR LA POLLUTION DES SOLS

L'activité industrielle de Robertet peut nécessiter le transport, le stockage, l'utilisation, la production et l'élimination de substances dangereuses pour l'environnement.

Pour éviter tout épandage accidentel de produits dangereux pour les sols et les eaux souterraines, le Groupe Robertet respecte des règles très strictes.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- La pollution des sols est surveillée, notamment sur les sites de Robertet à Grasse, classés Seveso Seuil Haut de par la réglementation française des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
- Ces sites disposent d'installations spécifiques, comme des systèmes de rétention et des réseaux de collecte, permettant d'éviter l'infiltration dans le sol lors de déversements accidentels.
- L'étanchéité de ces installations est régulièrement vérifiée. Un Plan de Modernisation des Installations Industrielles (PMII) permet par ailleurs d'assurer la maintenance des équipements industriels comme les rétentions, les tuyauteries et les cuves de stockage.

KPI

En 2023, il y a eu



mise en demeure par toute instance environnementale sur la pollution des sols.

PRÉVENIR LA POLLUTION DES EAUX

Les effluents aqueux industriels, issus des procédés d'extraction et de transformation, peuvent contenir des polluants. Afin de respecter les exigences réglementaires en vigueur dans les différents pays concernant la qualité des eaux rejetées, ces effluents peuvent être prétraités avant de rejoindre les réseaux d'assainissement locaux.

Le Groupe Robertet compte cinq filiales ayant fait construire sur leur site une station d'épuration pour traiter leurs effluents : Robertet S.A., Robertet Brésil, Argentine, Chine et Inde.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Suivi et analyse régulière de la qualité des effluents : la Demande Chimique en Oxygène (DCO), la Demande Biochimique en Oxygène (DBO) et les Matières En Suspension (MES).
- Mise en place de diverses technologies, notamment des processus physiques, chimiques et biologiques, adaptées aux caractéristiques des effluents, pour améliorer la performance d'épuration des unités de traitement des effluents.
- En 2023, rénovation de la station d'épuration de Robertet Chine afin de maintenir la qualité des eaux rejetées. La garniture et les filtres à base de sable quartzes ont été changés, et la station a été rénovée pour éviter la corrosion.

RÉSULTAT

Qualité des effluents rejetés par les stations d'épuration internes du Groupe

	2020	2021	2022	2023
Quantité de DCO après traitement par tonne de produit (kg/tonne)	0,337	0,305	0,316*	0,335

KPI

En 2023, il y a eu



mise en demeure par toute instance environnementale sur la pollution de l'eau.

* La donnée 2022 a été corrigée suite à l'identification d'une erreur sur les données de la station d'épuration de Robertet en Inde.

§ Les matières organiques consomment, en se dégradant, l'oxygène dissous dans l'eau. Elles peuvent donc être à l'origine, si elles sont trop abondantes, d'une consommation excessive d'oxygène, et provoquer l'asphyxie des organismes aquatiques. La DCO permet de suivre ce processus.

DIMINUER LES NUISANCES OLFACTIVES

La fabrication de produits aromatiques sur les sites industriels de Robertet peut ponctuellement générer des odeurs. Même si elles ne présentent pas de risque pour l'environnement ou la santé, Robertet a mis en place un certain nombre de mesures pour limiter la gêne susceptible d'être occasionnée aux collaborateurs comme aux riverains.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Des filtres anti-odeurs sont installés en sortie des systèmes de ventilation afin de réduire les nuisances olfactives pour le voisinage immédiat.
- Robertet dialogue régulièrement avec les riverains ou les municipalités afin de faire remonter les problèmes rencontrés.

RÉSULTAT ET KPI

En 2023, il y a eu



mise en demeure par toute instance environnementale sur les nuisances olfactives.



plainte des riverains pour nuisances olfactives.

DIMINUER LES NUISANCES SONORES

Le bruit engendré par les activités de Robertet ne constitue pas une nuisance majeure. Cependant, Robertet s'efforce de limiter cet impact sonore, tant pour les employés travaillant à proximité d'équipements bruyants, que pour les riverains habitant à proximité des usines.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Des EPI tels que des protections auditives faites sur mesure ou des casques anti-bruit sont fournis aux travailleurs exposés au bruit.
- Les équipements bruyants sont isolés phoniquement (silencieux sur les chaudières, capotage de pompes) ou, dans la mesure du possible, éloignés des limites de propriété.
- Certains équipements, comme les chaudières, brûleurs ou pompes, ont été remplacés par des équipements plus modernes, et donc plus silencieux.
- Des mesures du niveau de bruit en limite de propriété sont réalisées, afin de contrôler les nuisances sonores auprès des riverains et d'agir en conséquence le cas échéant. Les sites de Robertet à Grasse étant classés ICPE, ils sont soumis à une limite réglementaire de 60 décibels de jour et 50 décibels de nuit, à un mètre des barrières des sites.

RÉSULTATS ET KPI

En 2023, il y a eu



plainte des riverains pour des nuisances sonores.



mise en demeure par toute instance environnementale sur les nuisances sonores.



05

DES PRODUITS NATURELS ET INNOVANTS

Producteur mondial de matières premières naturelles, le Groupe Robertet cherche continuellement à innover et à explorer les bienfaits du vivant, afin d'offrir à ses clients des produits sûrs, plus naturels et plus respectueux de l'environnement. Le Groupe met en œuvre tout le talent de ses équipes pour tester, expérimenter et créer de nouveaux produits.



5.1 ASSURER LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

RISQUE

Défaillance de Robertet concernant la sécurité sanitaire de ses produits (dangerosité, allergènes, contaminants, etc.).

POLITIQUE

La sécurité sanitaire et la qualité des produits sont les principales attentes des clients de Robertet. Ces attentes sont d'autant plus fortes du fait des récentes crises sanitaires.

Le Groupe Robertet s'engage à proposer à ses clients et aux consommateurs des produits de qualité, présentant toutes les garanties en termes de sécurité et d'innocuité.

L'approche de qualité et de sécurité de Robertet couvre toute la chaîne de logistique, de la réception des matières premières à la distribution des produits finis. Les filiales du Groupe ont mis en place des Systèmes de Management de la Qualité (SMQ) et de la Sécurité des Denrées Alimentaires (SMSDA). Ces systèmes décrivent les dispositions à prendre et les procédures à suivre, à tous les niveaux et aux différentes étapes de la production (réception, production, contrôle final avant expédition) pour assurer la qualité et la sécurité sanitaire des produits, selon les normes en vigueur.

OBJECTIFS

Pour assurer la qualité et la sécurité des produits, le Groupe Robertet s'est fixé un double objectif à 2030 :

- Conserver un pourcentage de commandes de produits livrés sans défaut à 99,7%, et si possible l'améliorer.
- L'ensemble des matières premières naturelles achetées n'apporteront que des traces maîtrisées de contaminant dans le produit de consommation.

INNOCUITÉ ET SUBSTANCES IMPOPULAIRES

La sécurité des produits est pour Robertet une priorité absolue. En ce sens, l'évaluation de la sécurité est au cœur du développement des nouveaux produits et un prérequis à la vente.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- En collaboration avec les associations sectorielles IFRA-IOFI, Robertet participe à l'évaluation toxicologique des ingrédients utilisés, dans une logique d'anticipation de l'évolution de la réglementation. En tant qu'adhérent à l'IFRA-IOFI, Robertet s'engage à étiqueter ses produits selon la procédure de classification établie par ces deux organismes. Cette initiative va bien au-delà de ce que la réglementation impose.
- L'évaluation de la sécurité des produits repose sur celle de chaque ingrédient qui entre dans la composition du produit. A Grasse, une étude de risque est réalisée pour chaque matière première à usage alimentaire. Celle-ci prend en compte le risque chimique, microbiologique et le risque fournisseur. Dès lors qu'un couple matière première /fournisseur a un risque élevé, il est considéré comme critique et un plan de surveillance et de contrôle des contaminants est mis en place. Des analyses HACCP sur contaminant sont alors réalisées pour déterminer la conformité du couple vis-à-vis de bases de données de sécurité existantes ainsi que des études scientifiques. Ces nouvelles spécifications vont bien au-delà de la réglementation et s'appuient sur des normes déterminées.

RÉSULTATS ET KPI

En 2023,

37%
des couples critiques ont été analysés du point de vue des contaminants à Robertet S.A.

95%
des couples critiques analysés du point de vue des contaminants étaient conformes vis-à-vis des nouvelles spécifications, à Robertet S.A.

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

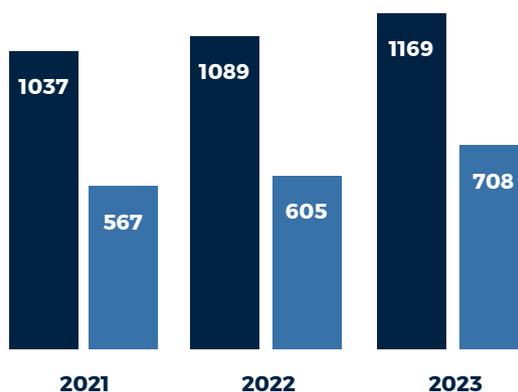
- En 2023, le service assurance qualité s'est déployé à l'international avec des référents nommés dans toutes les régions du monde, ainsi que des objectifs et un tableau de bord créés et suivis au niveau du Groupe. Ce dispositif englobe l'assurance qualité mais aussi la HSE et la RSE, afin de ne pas démultiplier les canaux. Des groupes de travail ont été organisés afin de créer des procédures normalisées ainsi que des standards Groupe.
- Afin de s'assurer de la qualité et la sûreté de la matière première achetée, Robertet a mis en place un processus d'homologation des nouveaux fournisseurs et intègre la qualité des produits et la sécurité alimentaire comme critères dans les processus d'achat.
- Des contrôles qualité (analytique et organoleptique) sont réalisés sur les matières premières réceptionnées afin de contrôler leur conformité et leur authenticité, notamment la naturalité des ingrédients aromatiques. Ces évaluations permettent de garantir l'authenticité des produits naturels, la transparence des filières et renforcent la confiance des clients.
- La majorité des sites fabriquant des arômes alimentaires suivent des normes de qualité reconnues à l'international et sont certifiées ISO 9001, FSSC 22 000, SQFI ou Bonnes Pratiques de Fabrication selon les régions.
- Robertet n'effectue, ne commande et ne finance pas des tests sur les animaux, à moins que ceux-ci ne soient expressément requis par la loi (REACH, ECHA, EFSA, SCCS, Autorités nationales des produits chimiques...).
- Des revues de direction examinent régulièrement l'atteinte des objectifs courts termes et l'évolution des indicateurs de performance, notamment le nombre de réclamations et le délai moyen de traitement, afin de vérifier l'efficacité des processus et de piloter les actions nécessaires à l'amélioration continue de la qualité des produits.
- Des audits internes et externes permettent d'analyser les performances du Groupe en termes de qualité et de sécurité. Ils contribuent à la satisfaction des clients ainsi qu'à l'amélioration de nos services par la mise en place d'actions correctives.
- Enfin, en 2023, le Groupe a initié un vaste projet de centralisation et d'harmonisation de ses données produits. Outre les bénéfices en matière d'innovation et de collaboration entre filiales, ce projet permettra une meilleure gestion des informations relatives à la sécurité et à la qualité.

RÉSULTATS

En 2023,

31%
des filiales sont
certifiées ISO 9001.

Nombre et types de réclamations



→ Nombre total de réclamations

→ Nombre de réclamations justifiées⁹

5
filiales sont
certifiées FSSC 22 000.

KPI

	2021	2022	2023	Cible 2030
Pourcentage de commandes de produits livrés sans défaut	99,77%	99,75%	99,71%	>99,7%

⁹ Une réclamation est dite justifiée lorsqu'elle est de la responsabilité de Robertet.



5.2 DÉVELOPPER DES PRODUITS PLUS RESPONSABLES

RISQUE

Modèle commercial non-aligné avec les attentes environnementales et sociétales des clients (par exemple, agriculture biologique, alimentation plus saine, produit à moindre impact environnemental, etc.)

POLITIQUE

Les consommateurs sont de plus en plus nombreux à souhaiter acheter des produits plus respectueux de l'environnement et de la société.

C'est pourquoi le Groupe Robertet s'engage à développer des produits non seulement efficaces, mais aussi naturels et durables, avec une dimension sociétale et environnementale aussi bien sur le choix des matières premières que sur les processus de transformation utilisés pour fabriquer les produits.

Les équipes R&D du Groupe intègrent ces principes dès la conception des produits tout en cherchant à améliorer les bénéfices pour le consommateur.

OBJECTIFS

Le Groupe Robertet s'est fixé deux objectifs à horizon 2030 pour ses produits :

- Porter la part des matières premières achetées « facilement biodégradables » à 80%, en volume
- Porter la part des matières premières achetées renouvelables à 80%, en volume

S'ASSURER DE LA BIODÉGRADABILITÉ DES INGRÉDIENTS

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

La biodégradabilité d'une substance organique est sa capacité à être dégradée par un processus biologique en molécules simples et plus petites (par exemple, gaz carbonique, eau, sels minéraux) et à être assimilée dans l'environnement.

La biodégradabilité des produits est étroitement suivie par le Groupe puisque c'est un des paramètres majeurs permettant d'évaluer l'impact d'une substance sur l'environnement.

La base de données du Groupe attribue à chaque substance un statut de biodégradabilité :

- Facilement biodégradable, lorsque la substance répond favorablement aux critères de l'OCDE de la série 301 à savoir 60 % minimum de biodégradation en 28 jours en tenant compte de la fenêtre des 10 jours, ou si la substance répond favorablement aux critères de classification de dégradation facile fixés par le référentiel OCDE 310.
- Biodégradabilité inhérente ou intrinsèque, lorsque la substance n'atteint pas 60 % minimum de biodégradation en 28 jours mais les atteint sur un intervalle de temps plus long, ou encore si la substance répond favorablement aux critères de classification de dégradation inhérente fixés par les référentiels OCDE de la série 302.
- Non biodégradable, lorsque la substance n'est pas facilement biodégradable au cours d'études de biodégradabilité facile et pour laquelle la biodégradabilité inhérente ne peut pas non plus être établie. Cette classification n'implique pas que ces substances sont persistantes.

La priorité est donnée aux études de biodégradabilité réalisées sur les extraits naturels en tant que tels afin de déterminer leur statut biodégradable.

Lorsque les études de biodégradabilité ne sont pas disponibles sur les extraits naturels, l'approche par décomposition est utilisée. Les extraits naturels sont alors regardés au travers de leurs constituants, qui sont évalués dans la mesure du possible selon l'approche décrite ci-dessus, mais également par l'utilisation d'approches alternatives (in-silico, read-across ou encore QSAR).

En effet de nombreux constituants présents dans les extraits naturels n'étant pas disponibles commercialement, ces dernières approches permettent de déterminer un profil de biodégradabilité de ces constituants.

Sur cette base et en accord avec les directives de l'EFEO/IFRA sur l'évaluation environnementale des Substances Naturelles Complexes (NCS), il est admis que si les constituants majoritairement présents d'un extrait naturel sont évalués comme « facilement biodégradables », l'extrait naturel lui-même peut être considéré comme facilement biodégradable.

Et selon cette même approche, sont considérés comme « intrinsèquement biodégradables », tous les extraits naturels majoritairement composés de substances évaluées comme « intrinsèquement biodégradables » et « facilement biodégradables ». Cela implique que la composition des extraits naturels ainsi classés ne remplit pas les conditions suffisantes pour être classée comme « facilement biodégradable ».

KPI

	2021	2022	2023	Cible 2030
Pourcentage de matières premières achetées "facilement biodégradable" en volume	43%	44%	43%	80%

UTILISER DES RESSOURCES RENOUVELABLES

Les ressources renouvelables sont caractérisées par le fait que leurs stocks peuvent se reconstituer sur une période courte à l'échelle humaine, et au moins aussi vite qu'elles sont consommées.

Robertet développe depuis 2015 une base de données issue d'analyses au carbone 14 permettant de statuer le caractère renouvelable de chaque matière première en s'inspirant des critères de la norme ISO 16128.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Augmentation de la part d'ingrédients renouvelables dans les compositions
- Utilisation de solvants renouvelables

KPI

	2021	2022	2023	Cible 2030
Pourcentage de matières premières achetées renouvelables, en volume	63%	34%	58% ¹⁾	80%

¹⁾ Le reste des matières premières sont non renouvelables ou leur caractère renouvelable n'a pas encore été mesuré par Robertet.

RÉUTILISER LES DÉCHETS VIA L'UPCYCLING (SURCYCLAGE)

L'utilisation plus efficace des ressources, et notamment la réutilisation des matières premières végétales, est l'un des grands axes de travail des équipes R&D. La plupart des déchets et co-produits de Robertet constituent une réserve de matières premières pouvant être transformées en produits à plus haute valeur ajoutée.

La réutilisation de ces matières est intéressante pour une chimie verte mais permet aussi d'élargir la palette d'ingrédients pour les divisions.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

· L'offre Cyclescent™ lancée en 2021 illustre le savoir-faire de Robertet en matière d'upcycling. Cyclescent™ propose une gamme d'ingrédients naturels issus de la valorisation de déchets ou de co-produits provenant de nos propres procédés d'extraction ou d'autres industries. Voici deux exemples d'extraits issus de la gamme d'ingrédients Cyclescent™ :

- Les extraits de bois de chêne Oakwood, mis au point à partir de copeaux résiduels de bois. Ces copeaux sont issus des activités de tonnellerie destinées à la fabrication des fûts de chêne pour l'élevage des vins et spiritueux. De ces sous-produits, Robertet développe des ingrédients aux facettes boisées, fumées, vanillées voire crémeuses, selon la qualité.

- Les extraits de caroube ont été développés à partir des co-produits de l'industrie alimentaire. En effet, les graines de caroubes sont essentiellement transformées en farine, mais il en résulte des co-produits : l'enveloppe protectrice et la pulpe. Les notes chocolatées, fruitées et douces de ces co-produits ont inspiré les aromaticiens pour développer un arôme chocolat upcyclé, sans cacao.

· Le beurre de cacao obtenu après la fabrication de l'absolue de cacao n'était pas utilisable en tant que tel, car non soluble. Grâce à un procédé de transestérification par catalyse enzymatique, ce résidu valorisé a trouvé de nouvelles applications dans nos métiers. Cette technique est également utilisée sur les résidus d'extraction des gousses de vanille.

· Robertet Bio réalise des hydrodistillations dont le principal produit est l'huile essentielle. Désormais, les hydrolats sont également upcyclés pour leurs notes fraîches très proches du végétal. Sans aucune présence d'alcool, ces coproduits de distillation sont récupérés et en partie réutilisés par la division Arômes de Robertet à Grasse. Baptisés « Hydr'Organics », ces produits sont fabriqués à base de mélisse, camomille, origan, romarin camphre, sauge, shiso, thym, menthe

poivrée, lavande, rose, fleur de sureau, fleur d'oranger, et ylang-ylang.

· La rose est une de matières premières emblématiques de la parfumerie, très connue pour son usage topique. Depuis 2018, des recherches sont menées chez Robertet afin d'être également utilisée par voie orale en nutri-cosmétique, pour son pouvoir antioxydant. Ces recherches se sont notamment portées sur la valorisation des eaux résiduaires de l'hydrodistillation de rose et ont abouti à la création d'un produit upcyclé riche en polyphénols, appelé DAMASTY (« Damas » cena pour la variété de la rose et TY pour beau « ty »). L'efficacité du produit a été éprouvée avec la technologie PAOT (Pouvoir Anti-Oxydant Total) sur différentes femmes après quatre à huit semaines de supplémentation. Les résultats montrent une augmentation de la biodisponibilité et de la capacité antioxydante de la peau avec un effet dose. Cet ingrédient breveté a obtenu le PAOT d'Or en 2023.

· Fier de son ancrage à Grasse, berceau de la parfumerie, Robertet a développé une gamme d'ingrédients naturels «Mediterranean Heritage» originaires du pourtour méditerranéen, une région qui possède un patrimoine botanique exceptionnel. Le co-produit généré lors de la fabrication de l'huile essentielle de bergamote est valorisé comme ingrédient actif pour des applications dans les aliments et boissons fonctionnels ainsi que dans les compléments alimentaires. De récentes études ont mis en avant ses propriétés cardiovasculaires et plus spécifiquement son bénéfice sur le contrôle des lipides sanguins.

RÉSULTATS

En 2023,

25
nouveaux extraits naturels
ont reçu une validation industrielle.

12%
des nouveaux extraits naturels
ayant reçu une validation industrielle
étaient durables (procédés verts, up-
cycling, matières premières certifiées
RSE).

TRAVAILLER SUR LA NATURALITÉ DES PRODUITS

Robertet a depuis de nombreuses années une stratégie de développement de produits naturels et certifiés biologiques.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

La division Arômes de Robertet propose une gamme d'arômes dits « 95/5 », qui présentent 95% d'extrait naturel désigné dans leur composition. Ils sont particulièrement destinés à l'alimentation biologique. Ce positionnement a permis à Robertet d'anticiper l'entrée en vigueur en janvier 2022 du nouveau règlement Bio européen N° 2018/848.

Le premier changement apporté par cette réglementation a été que seuls les « arômes naturels de X » (biologiques ou non biologiques) sont autorisés dans une denrée alimentaire certifiée Bio.

Le deuxième changement a concerné le pourcentage bio des ingrédients d'origine agricole. Désormais les arômes comptent, alors qu'auparavant ils étaient « hors calcul ». Avec le nouveau règlement, ils sont devenus des « ingrédients d'origine agricole ». De ce fait, lorsqu'ils sont bio, ils contribuent au pourcentage d'ingrédients biologiques qui doit être de 95% minimum dans les denrées alimentaires.

Cette nouvelle réglementation ravit les équipes de Robertet qui ont développé au fil des années une expertise particulière dans ce domaine, tant au niveau du sourcing des matières premières, que de la création d'extraits adaptés, de la formulation et de l'accompagnement réglementaire.

DÉVELOPPER DES PROCÉDÉS PLUS VERTS

Le Groupe souhaite réduire son utilisation de solvants polluants et/ou toxiques pour l'environnement et pour l'Homme. Les équipes R&D sont toujours à la recherche d'alternatives aux solvants classiques d'origine fossile, en particulier l'hexane.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Le Groupe a développé et/ou utilise différentes technologies :
 - L'extraction au CO₂ supercritique est un exemple de nouveau procédé utilisé par Robertet. Le CO₂ est neutre, non toxique, ne génère pas de déchets polluants et conserve la qualité des produits. Le Groupe a breveté un procédé d'extraction de fleurs fraîches (rose, jasmin, oranger, tubéreuse) par le CO₂ à l'état supercritique.

L'extraction au CO₂ supercritique a permis aux aromaticiens et aux parfumeurs d'élargir leurs palettes d'ingrédients. Par exemple, la division Arômes a développé une large gamme d'arômes issus du CO₂ supercritique comme des variétés de baies, le gingembre ou encore le café.

En 2023, c'est le sésame qui a été développé au CO₂ supercritique. Très recherché par la division Arômes, le sésame apporte un côté grillé et gourmand aux mets auxquels il est associé.

- D'autres recherches se focalisent sur l'utilisation de solvants plus durables que ceux qui sont traditionnellement utilisés par l'industrie. Robertet a développé CleanRScent™, une gamme d'absolues à haute performance olfactive, qui utilise le diméthyl carbonate (DMC), un solvant facilement biodégradable selon l'OCDE 301, non CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique), peu inflammable, miscible et non polaire. Ce procédé, qui est le fruit de dix années de travail des équipes R&D, a été breveté par Robertet. Les premiers lancements de produits ont eu lieu au salon SIMPAR en 2023, avec quatre produits phare : la tonka du Venezuela, la vanille de Madagascar, le cyprès et le maté du Brésil.
- Le Groupe s'intéresse également au respect des principes de la chimie verte. Robertet a contribué en 2023 au groupe de travail de l'IFRA/IOFI dédié au développement d'un outil, le Green Chemistry Compass. Cet outil permettra aux entreprises du secteur d'attribuer une notation de « conformité » aux principes de la chimie verte, pour tous les produits créés.

AGIR POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES CONSOMMATEURS

Le Groupe Robertet développe des produits qui ont, non seulement un impact moindre sur l'environnement, mais qui bénéficient aussi à la santé et au bien-être des consommateurs.

LA TENDANCE ZÉRO

Robertet répond aux attentes fortes des consommateurs sur les tendances « zéro » et notamment zéro alcool, grâce au développement d'arômes tels que gingembre, poivre, épices mais aussi « bitter » pour générer une expérience sans alcool dans un univers adulte et premium. Le gingembre, véritable star des épices, est directement connoté à un univers « adulte » et plébiscité par les consommateurs de toutes origines.

DES PRODUITS ALLÉGÉS EN SEL, SUCRE ET LIPIDES

Sur le plan nutritionnel, les consommateurs recherchent des produits plus sains. Robertet accompagne ses clients de l'industrie agroalimentaire dans le développement de solutions, issues du naturel lorsque c'est possible, permettant de réduire la teneur en sucre, sel ou lipides de leurs produits.

Toutes les recettes d'application ont été repensées de façon à ce que le goût des arômes permette une stimulation plus performante de l'émotion pour pallier la diminution de sucre ou sel dans le produit fini, afin de conserver l'aspect plaisir.

Les modulateurs de goût permettent d'analyser le gap émotionnel du consommateur entre un produit « avec » et « sans » (sucre, alcool...), dont les aromaticiens se servent pour formuler des arômes qui comblent l'absence de sucre ou d'alcool. La démonstration a été faite lors du dernier salon Food Ingredients Europe 2023, où Robertet a présenté un soda citron, non sucré, dont la formule est enrichie d'un extrait de cire d'abeille pour une sensation sucrée boostée.

Ce nouveau process est dans la continuité du projet Seed to Feel initié par la division Parfumerie de Robertet, qui vise à mettre en lumière notre maîtrise, de la graine à l'émotion créée.

Un autre exemple, cette fois-ci pour réduire la teneur en lipides, est celui de l'arôme naturel beurre frais qui, appliqué dans une viennoiserie dont la teneur en beurre a été volontairement réduite, assure le même plaisir gustatif.

PRODUITS « CONSCIOUS »

La division Arômes a développé des petits comprimés qui, facilement transportables, peuvent être ajoutés à de l'eau dans une gourde, afin de créer une boisson aromatisée pour les sportifs ou les personnes en déplacement. En se substituant aux sodas et leurs bouteilles individuelles jetables, ces micro-drinks favorisent l'utilisation de contenants réemployables. Ces nouveaux produits permettent donc de limiter l'impact carbone des boissons aromatisées et le gaspillage d'eau et de soda en permettant au consommateur de produire unitairement le volume qu'il souhaite ingérer, d'où le terme « water conscious » qui leur est attribué.

INVESTIR DANS L'INNOVATION DURABLE

En mars 2023, Robertet a lancé son propre accélérateur de startups à Grasse dédié aux projets visionnaires dans l'écosystème des produits naturels, appelé Villa Blu. Ce projet a pour vocation de renforcer le leadership du Groupe dans le naturel en attirant les jeunes entreprises les plus innovantes. Robertet met à leur disposition son réseau mais également l'expertise de ses nombreux collaborateurs pour réaliser du mécénat de compétences. Villa Blu peut accueillir une vingtaine de startups avec deux périodes d'intégration par an : une au printemps et une à l'automne. Ce nouvel espace sert également à accueillir divers événements entrepreneuriaux, locaux comme en novembre dernier où le Club Innov'Alliance a organisé en partenariat avec Robertet la cinquième journée technique dédiée aux parfums et aux arômes.

Enfin, Robertet est la première société à faire l'acquisition d'un BioPod d'Interstellar, un investissement dans la recherche pour révolutionner la culture durable des plantes à parfums avec une serre autonome qui permet d'accélérer la croissance des plantes et d'optimiser leur composition, tout en limitant l'impact environnemental de la culture hors sol.



06

INFORMATIONS COMPLÉMEN- TAIRES

- 6.1 Dialogue avec les parties prenantes
- 6.2 Indicateurs de performance sur l'environnement
- 6.3 Indicateurs de performance sur les achats
- 6.4 Indicateurs de performance sur le social
- 6.5 Informations consolidées conformément à l'article 8 du règlement taxonomie
- 6.6 Vérification externe

6.1 DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes d'une entreprise sont des individus ou des groupes d'individus susceptibles d'affecter ou d'être affectés, directement ou indirectement, par les activités de l'entreprise.

Chaque année, le Groupe Robertet prend en considération dans l'exercice de ses activités, les attentes et intérêts raisonnables de ses parties prenantes.

L'identification des parties prenantes et de leurs attentes permet de s'assurer de leur bonne prise en compte dans les enjeux RSE et la démarche RSE du Groupe.

Robertet a procédé à la cartographie de ses parties prenantes (→ *Voir page 15*), et a listé dans le tableau ci-dessous leurs principales attentes, les modalités de dialogues ainsi que les réponses apportées.

Parties prenantes	Leurs attentes	Leurs impacts sur Robertet	Modalités d'information et de dialogue	Réponses apportées par le Groupe
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> · Santé et sécurité au travail · Conditions de travail · Formation professionnelle et employabilité · Juste rémunération et partage de la valeur · Egalité des chances et des traitements · Protection des données personnelles · Information accessible et communication claire · Compréhension du projet d'entreprise et de la stratégie 	<ul style="list-style-type: none"> · Sur la qualité du travail et du produit · Sur le service aux clients · Sur la réputation de l'entreprise · Sur le climat social · Sur l'implication au travail et dans la vie de l'entreprise · Sur l'absentéisme et le taux de turn-over 	<ul style="list-style-type: none"> · Information et communication via des mails, l'intranet, les managers, le discours annuel du directeur · Consultation via des boîtes à idées · Médiation pour la résolution de conflits internes (exemple : lors d'alertes éthiques). 	<ul style="list-style-type: none"> · Systèmes de management de la santé et sécurité · Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail · Entretiens professionnels · Formations et apprentissage · Accords collectifs et conventions · Intéressement et participation · Système d'alerte éthique (discrimination, harcèlement, corruption) · Programme de diligence raisonnable sur la sécurité de l'information et procédure d'alerte · Communication de la stratégie par la Direction
Clients	<ul style="list-style-type: none"> · Respect des exigences (délai / qualité / sécurité) · Rapport qualité/prix des produits · Pérennité des approvisionnement · Traçabilité des matières premières · Respect des droits de l'Homme et des normes international du travail au sein de notre chaîne d'approvisionnement · Information claire et honnête sur les produits : besoin de transparence · Produits respectueux de l'environnement et des Hommes · Loyauté des pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> · Economique · Sur la réputation · Sur la notoriété · Sur la confiance · Sur les innovations 	<ul style="list-style-type: none"> · Information et communication sur nos produits et notre performance RSE via le site internet, les réseaux sociaux, la publication du rapport RSE, le partage de nos scores Sedex, Ecovadis, et CDP · Consultation des clients sur leurs besoins via des réunions d'échange avec nos commerciaux · Négociations commerciales · Coopération pour la mise en place de projets ou partenariats spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> · Traitement des réclamations et des questionnaires spécifiques par le Service Qualité · Plan d'actions suite aux audits clients réguliers · Politiques Qualité et Sécurité des aliments · Certification des systèmes de management · Visite des sites industriels de Robertet et de ses filières par les clients · Politique achat responsable · Audit et certifications RSE de nos filières · Mise en place de projets de développement commun · Code de conduite Robertet · Innovation
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> · Cahier des charges clair et précis · Pérennité de la relation commerciale · Respect des tarifications · Respect des délais de paiement · Accompagnement dans l'amélioration des pratiques RSE 	<ul style="list-style-type: none"> · Economique · Sur la qualité, la sécurité et la sûreté alimentaire de nos produits · Sur la continuité des activités 	<ul style="list-style-type: none"> · Information et communication de la performance du fournisseurs ou prestataires via un bilan annuel · Consultation des fournisseurs pour le recueil d'informations RSE · Négociations commerciales · Coopération pour la mise en place de projets ou partenariats spécifiques · Cogestion lorsque le fournisseur devient une joint-venture ou une filiale du Groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> · Politique achats responsables · Partenariats long-terme · Accompagnement technique et financier · Evaluation et audit des fournisseurs

Parties prenantes	Leurs attentes	Leurs impacts sur Robertet	Modalités d'information et de dialogue	Réponses apportées par le Groupe
Actionnaires, investisseurs, banques, agences de notation financière	<ul style="list-style-type: none"> · Croissance pérenne de l'entreprise et des dividendes. · Durabilité de la performance de Robertet · Information sur la gouvernance et la gestion des risques · Information sur les résultats, l'évolution des indicateurs RSE ainsi que les actions mises en place · Loyauté des pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> · Sur les apports de capitaux · Sur le soutien au développement · Sur la réputation 	<ul style="list-style-type: none"> · Information et communication via la participation régulière à des réunions investisseurs, et la publication sur le site internet de communiqués, et du rapport financier et extra-financier · Consultations et échanges d'information · Négociations financières · Codécision et cogestion via les assemblées générales des actionnaires au siège 	<ul style="list-style-type: none"> · Amélioration de la performance financière et extra-financière du Groupe · Stabilité et indépendance de l'actionariat · Exemplarité sur la gestion de l'entreprise · Indice Euronext · Code Middlenext · Code anti-corruption
Représentants du personnel et syndicat	<ul style="list-style-type: none"> · Reconnaissance · Respect des réglementations et du droit social · Information, consultation et dialogue · Moyens pour exercer leurs attributions 	<ul style="list-style-type: none"> · Sur le climat social · Sur la réputation de l'entreprise · Sur l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail · Sur la garantie des intérêts des collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> · Information et communication via des mails ou l'intranet. · Consultation via des réunions spécifiques · Négociation collective 	<ul style="list-style-type: none"> · Respect des dispositifs légaux de représentation du personnel · Mise à disposition des moyens nécessaires · Accords collectifs
Administration et pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> · Respect de la réglementation et des exigences · Transparence de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> · Sur les pratiques de l'entreprise · Sur les autorisations d'exploiter · Sur les attributions de subventions 	<ul style="list-style-type: none"> · Communication de documents réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> · Respect de la réglementation applicable (financière, environnement, sécurité, exigence produit, religieuse, etc) · Contrôles réguliers par les administrations publiques fiscales, environnementales et sociales. · Participations à des conférences, groupes de travail · Réponses aux sollicitations spécifiques
Associations ou organisations professionnelles et concurrents	<ul style="list-style-type: none"> · Contribuer collectivement au développement de la profession · Partage de connaissances · Concurrence loyale · Respect de la propriété intellectuelle 	<ul style="list-style-type: none"> · Sur l'émulation commerciale, marketing, R&D · Sur la représentation collective des intérêts du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> · Information et communication via des réunions annuelles · Concertation sur différents sujets · Coopération pour la mise en place de projets · Codécision et cogestion de certaines organisations professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> · Présence dans les conseils d'administration de plusieurs fédérations et associations professionnelles · Participation à des initiatives collectives · Animation de projet sur expertise · Signature de la charte de développement durable de l'IFRA-IOFI · Veille concurrentielle
Collectivités et riverains	<ul style="list-style-type: none"> · Dynamisme du tissu économique, création de richesses et d'emplois · Prévention de la pollution · Prévention des risques industriels · Réduction des nuisances olfactives et sonores 	<ul style="list-style-type: none"> · Sur les pratiques de l'entreprise · Sur la réputation · Sur la notoriété 	<ul style="list-style-type: none"> · Information et communication via le site internet Robertet · Consultation et coopération sur des sujets spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> · Mécénat · Politique environnementale · Politique de prévention des accidents majeurs · Mesures d'atténuation des nuisances
Communautés locales, ONG et associations	<ul style="list-style-type: none"> · Amélioration continue des pratiques de l'entreprise · Investissement ou mécénat · Création d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> · Sur la réputation · Sur la notoriété · Sur la confiance · Sur les pratiques de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> · Information et communication via le site internet Robertet · Consultation d'ONG (notamment l'UEBT) ou d'associations · Recueil des attentes des communautés locales · Coopération ou codécision pour la mise en place de projet commun. 	<ul style="list-style-type: none"> · Mise en place de partenariat ou de mécénat · Respect de notre code de conduite et de notre charte éthique · Création de l'ONG BNSCARE

Parties prenantes	Leurs attentes	Leurs impacts sur Robertet	Modalités d'information et de dialogue	Réponses apportées par le Groupe
Prestataires de services (dont agences d'intérimaires) et sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> · Informations précises, claires et fiables sur les missions à réaliser · Facilité dans la relation client · Pérennité de la relation commerciale · Respect des tarifications · Respect des délais de paiement 	<ul style="list-style-type: none"> · Travailleurs habilités et/ou expérimentés · Sur la continuité des activités 	<ul style="list-style-type: none"> · Information et communication via la diffusion d'offres d'emploi ou de missions · Coopération technique 	<ul style="list-style-type: none"> · Etablissement de contrats · Chartes
Organismes de formation et écoles	<ul style="list-style-type: none"> · Partenariats et débouchés professionnels pour les étudiants et apprentis · Partage des savoir-faire et compétences · Financement de travaux de recherche · Financement de formation ou d'apprentissage · Cahiers des charges clairs · Respect des délais de paiement 	<ul style="list-style-type: none"> · Formation de jeunes, d'adultes, de salariés · Apport de nouvelles formations et pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> · Information et communication via l'espace carrière du site internet Robertet et la diffusion d'offres de stages ou d'emploi · Consultation d'organismes de formation 	<ul style="list-style-type: none"> · Cours ponctuels dispensés par les salariés de Robertet au sein des écoles · Accueil de stagiaires et d'alternants · Mise en place de thèses · Partenariats long-terme
Média	<ul style="list-style-type: none"> · Informations claires, fiables et pertinentes · Disponibilité des interlocuteurs 	<ul style="list-style-type: none"> · Sur la réputation · Sur la notoriété · Sur la confiance · Economique 	<ul style="list-style-type: none"> · Information et communication via le site internet de Robertet, les réseaux sociaux ou des communiqués de presse 	<ul style="list-style-type: none"> · Publications sur les réseaux sociaux · Réponses à des sollicitations spécifiques et interviews



6.2 INDICATEURS DE PERFORMANCE SUR L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs	2020	2021	2022	2023
FILIALES ET SITES DE PRODUCTION				
Nombre de filiales de production	17	17	19	20
Nombre de sites de production	27*	28*	30*	31
Nombre de filiales de production en zone de stress hydrique	-	2	2	2
EAU PRÉLEVÉE				
Volume total d'eau prélevée (mégalitre)	488	503	524	454
Volume d'eau prélevée par tonne de produit (m ³ /t)	18,2	17,8*	14,9	13
Eau prélevée par source				
Volume d'eau de surface prélevée (mégalitre)	33	11	40	6
Volume d'eau souterraine prélevée (mégalitre)	218	239	230	229
Volume d'eau de réseau prélevée (mégalitre)	231	242	250	216
Volume d'eau d'un autre type prélevée (mégalitre)	6	11	4	3
Eau prélevée par source par les zones soumises au stress hydrique				
Volume d'eau de surface prélevée (mégalitre)	0,1	0,1	0,1	0,1
Volume d'eau souterraine prélevée (mégalitre)	0	0	0	0
Volume d'eau de réseau prélevée (mégalitre)	11	16,8	23,6	23,1
Volume d'eau d'un autre type prélevée (mégalitre)	0	0	0	0
EAU REJETÉE (EFFLUENTS)				
Volume total d'eau rejetée (mégalitre)	166	355	257	309
Eau rejetée par destination				
Volume d'eau rejetée vers l'eau de surface (mégalitre)	-	196	191	181
Volume d'eau rejetée vers les eaux souterraines (mégalitre)	-	0,3	0,3	0,3
Volume d'eau rejetée vers l'eau de réseau (mégalitre)	-	158,7	149,6	127,6
Eau rejetée par destination par les zones soumises au stress hydrique				
Volume d'eau rejetée vers l'eau de surface (mégalitre)	-	0	0	0
Volume d'eau rejetée vers les eaux souterraines (mégalitre)	-	0,3	0,3	0,3
Volume d'eau rejetée vers l'eau de réseau (mégalitre)	-	7,8	5,3	6
CONSOMMATION D'EAU				
Consommation d'eau globale				
Consommation d'eau (volume d'eau prélevée - volume d'eau rejetée) en mégalitre	-	148	267	145
Consommation d'eau des zones soumises au stress hydrique				
Consommation d'eau (volume d'eau prélevée - volume d'eau rejetée) en mégalitre	-	8,9	18,1	17,0
ÉNERGIE				
Consommation totale d'énergie (MWh PCI)	96 174	105 005*	98 559*	100 254
Énergie par source fixe				
Consommation de gaz naturel (MWh PCI)	60 262	65 990	59 607*	59 838

* Données corrigées en 2023.

Indicateurs	2020	2021	2022	2023
Consommation de propane (MWh PCI)	734	723	740	723
Consommation de fioul (MWh PCI)	113	730*	1 123	375
Consommation de charbon (MWh PCI)	2 163	2 917	2 667	2 842
Consommation de bois (MWh PCI)	0,4	0,8	0,8	0,9
Consommation d'énergie issue de sources fixes (MWh PCI)	94 117	102 929*	96 295	96 599
Énergie par source mobile				
Consommation de gazole par les véhicules (MWh PCI)	964	837	1 186	1 897
Consommation d'essence par les véhicules (MWh PCI)	940	1 071	1 096	1 758
Consommation de GPL par les véhicules (MWh PCI)	153	183	0	0
Consommation d'énergie issue de sources mobiles ((MWh PCI)	2 057	2 090	2 282	3 655
Électricité				
Consommation d'électricité (MWh PCI)	30 845	32 568	32 157	32 819
Énergie renouvelable				
Consommation d'énergie renouvelable (MWh PCI)	2 745	2 841	3 017	4 121
Consommation d'énergie non renouvelable (MWh PCI)	93 428	102 164	98 828	96 133
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE				
Émissions de GES induites par la consommation d'énergie issue de sources fixes (tonne CO2e)	16 123	18 023*	16 494*	17 547
Émissions de GES induites par la consommation d'énergie issue de sources mobiles (tonne CO2e)	641	645*	716	1 152
Émissions de GES induites par les fuites de fluides frigorigènes (tonne CO2e)	585	685	526	717
Émissions de GES induites par la consommation d'électricité (tonne CO2e)	5 772	6 290	6 575	6 904
Émissions de GES sur les scopes 1 et 2 (tonne CO2e)	21 895	24 313*	23 069*	24 451
Émissions de GES sur les scopes 1 et 2 par tonne de produit vendu	0,82	0,86*	0,66*	0,70
DÉCHETS GÉNÉRÉS				
Quantité de déchets valorisés sous forme de matière (recyclage, compostage, biométhanisation) en tonne	4 417	4 898	4 765	6 765
Quantité de déchets valorisés sous forme énergétique (incinération avec récupération d'énergie) en tonne	2 622	3 084	3 270*	2 624
Quantité de déchets non valorisés (incinération sans récupération d'énergie, mise en décharge) en tonne	6 065	6 193	4 797*	1 875
Quantité totale de déchets en tonne	13 104	14 175	12 832*	11 265
DÉCHETS NON DANGEREUX (DND)				
Composition des DND				
Quantité de déchets végétaux (en tonne)	4 597	4 791	5 612*	3 987
Quantité de déchets papiers/cartons (en tonne)	124	121	131	133
Quantité de déchets plastiques (en tonne)	345	303	331	411
Quantité de déchets en verre (en tonne)	55	58	57	58
Quantité de déchets en bois (en tonne)	399	787	330	446
Quantité de déchets métalliques (en tonne)	609	629	784	765
Quantité de déchets industriels banales (en tonne)	3 624	3 714	1 583	3 349

* Données corrigées en 2023.

Indicateurs	2020	2021	2022	2023
Traitement des DND				
Quantité de DND valorisés sous forme de matière (recyclage, compostage, biométhanisé) en tonne	4 175	4 718	4 451*	6 765
Quantité de DND valorisés sous forme énergétique (incinération avec récupération d'énergie) en tonne	288	269	286*	1 301
Quantité de DND non valorisés (incinération sans récupération d'énergie, mise en décharge) en tonne	5 289	5 416	4 091	1 822
Quantité totale de DND en tonne	9 753	10 403	8 828*	9 149
DÉCHET DANGEREUX (DD)				
Quantité de DD valorisés sous forme de matière (recyclage) en tonne	214	180	314	739
Quantité de DD valorisés sous forme énergétique (incinération avec récupération d'énergie) en tonne	2 334	2 815	2 985	1 323
Quantité de DD non valorisés (incinération sans récupération d'énergie, mise en décharge) en tonne	775	777	706	54
Quantité totale de DD en tonne	3 351	3 772	4 004	2 116
DÉCHETS RÉUTILISÉS				
Quantité de « déchets » réutilisés en interne (en tonne)	-	77	241*	239
POLLUTIONS				
Nombre de mises en demeure par une instance environnementale pour pollution de l'air, du sol ou de l'eau	0	0	0	0
Nombre de mises en demeure par une instance environnementale pour nuisance sonore ou olfactive	0	0	2	0

* Données corrigées en 2023.

6.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE SUR LES ACHATS

Indicateurs	2021	2022	2023
MATIÈRES PREMIÈRES ACHETÉES			
Tonnage total de matières premières achetées (hors emballage)	36 548	45 508	39 352
RENOUVELABILITÉ			
Tonnage de matières premières renouvelables achetées	23 060	15 292	22 694
BIODÉGRADABILITÉ			
Tonnage de matières premières biodégradables achetées	15 647	19 924	16 823
AUDITS ET CERTIFICATIONS RSE			
Nombre de références naturelles achetées uniquement certifiées biologiques	326	318	307
Nombre de références naturelles achetées certifiées biologiques et vérifiées UEET	6	5	3
Nombre de références naturelles achetées certifiées biologiques et attestées Fair For Life	5	12	22
Nombre de références naturelles achetées uniquement attestées Fair For Life	2	20	40
Nombre de références naturelles achetées uniquement vérifiées UEET	36	38	24
Nombre de références naturelles achetées certifiées UEET	2	7	3
Nombre de références naturelles achetées certifiées UTZ/Rainforest Alliance	3	3	3
Nombre de références naturelles achetées certifiées RSPO	63	85	72
Nombre de références naturelles achetées ayant au moins une vérification ou certification RSE	443	478	373
CERTIFICATION BIOLOGIQUE			
Tonnage de références naturelles achetées certifiées biologiques	1 011	815	977

6.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE SUR LE SOCIAL

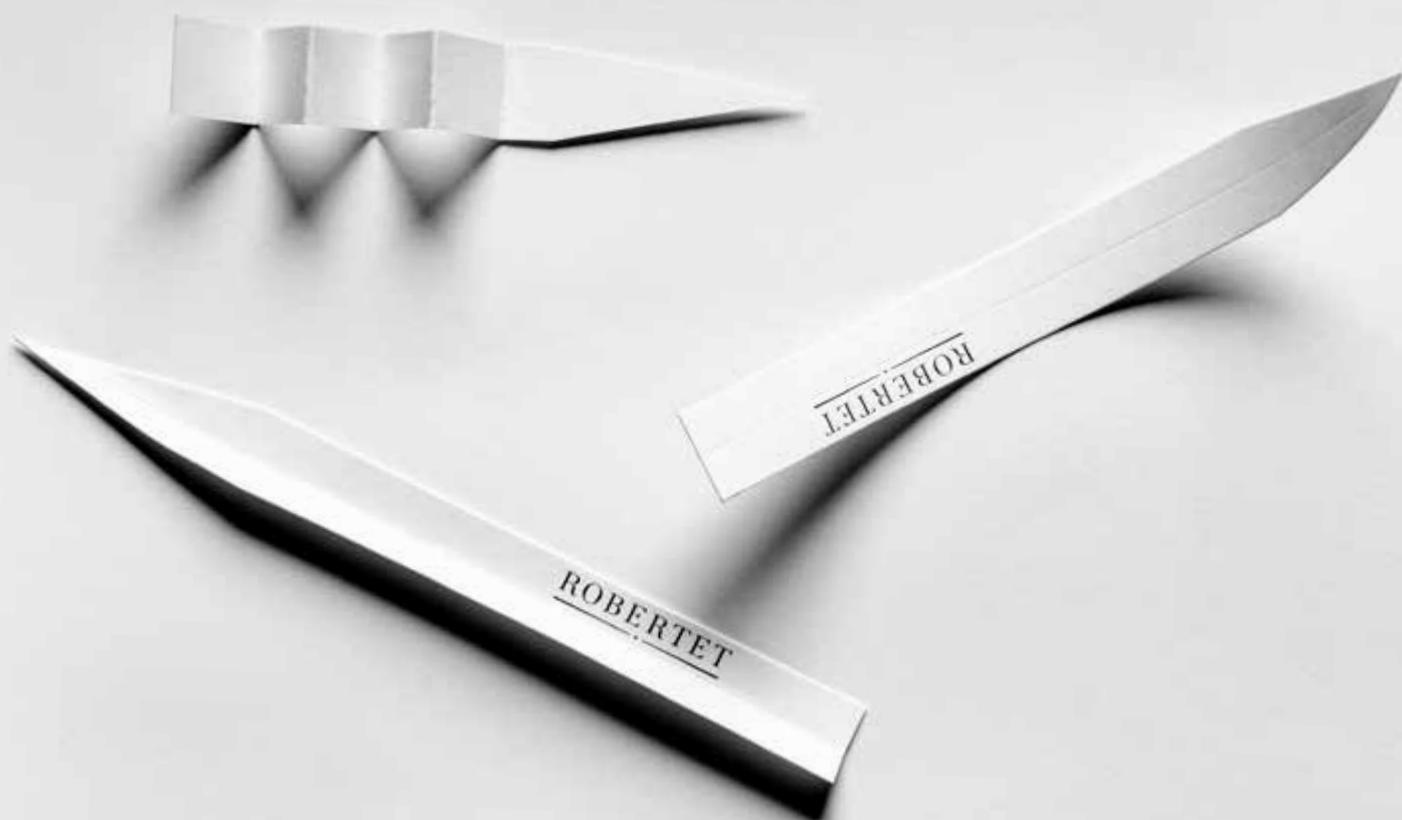
Indicateurs	2021	2022	2023
EFFECTIF			
Effectif total	2 123	2 223	2 358
Effectif par région			
Effectif_zone Europe	1 092	1 157	1 212
Effectif_zone Amérique du nord	364	405	419
Effectif_zone Amérique latine	304	305	329
Effectif_zone Asie et Pacifique	219	302	374
Effectif_zone Afrique et Moyen-Orient	144	54	24
Effectif par type de contrat			
Effectif en CDI (contrat permanent)	1 885	2 000	2 153
Effectif en CDD (contrat à durée déterminée)	238	223	205

Indicateurs	2021	2022	2023
Effectif par genre			
Effectif homme	1246	1276	1298
Effectif femme	877	947	1060
EMBAUCHES			
Embauches totales	332	407	417
Embauches par région			
Embauches_zone Europe	132	139	161
Embauches_zone Amérique du nord	72	129	111
Embauches_zone Amérique latine	50	74	84
Embauches_zone Asie et pacifique	31	35	60
Embauches_zone Afrique et Moyen-Orient	47	30	1
Embauches par âge			
Embauches de salariés âgés < 30 ans	145	174	174
Embauches de salariés âgés 30-50 ans	165	192	187
Embauches de salariés âgés > 50 ans	22	41	56
Embauches par genre			
Embauches homme	149	242	250
Embauches femme	84	165	167
DÉPARTS			
Départs totaux	268	340	259
TURNOVER			
Turnover global	15%	19%	14%
Turnover par genre			
Turnover homme	17%	28%	16%
Turnover femme	13%	31%	12%
Turnover par région			
Turnover_zone Europe	6%	13%	12%
Turnover_zone Amérique du nord	11%	35%	19%
Turnover_zone Amérique latine	8%	19%	20%
Turnover_zone Asie et pacifique	7%	14%	13%
Turnover_zone Afrique et Moyen-Orient	24%	11%	10%
Turnover par âge			
Turnover des salariés âgés < 30 ans	31%	34%	28%
Turnover des salariés âgés 30-50 ans	14%	15%	13%
Turnover des salariés âgés > 50 ans	7%	10%	7%
ABSENTÉISME			
Taux d'absentéisme	4,2%	4,3%	4,6%

Indicateurs	2021	2022	2023
SANTÉ SÉCURITÉ			
Système de management de la santé sécurité			
Nombre de salariés couverts par un système de management de la santé et sécurité au travail	1 852	1 098	1 142
1 142 salariés couverts par un système de management de la santé et sécurité au travail	88%	49%	48%
Maladie professionnelle			
Nombre de maladies professionnelles reconnues	8	10	3
Accidentologie (hors intérimaires)			
Nombre d'accidents avec arrêt en lien direct avec le travail	36	33	49
Total d'heures travaillées	3 311 955	3 595 365	3 986 529
Taux de fréquence (TF) sur 1 million d'heures	10,87	9,18	12,29
Nombre de jours perdus pour accident en lien direct avec le travail	736	775	1 069
Taux de gravité	0,22	0,22	0,27
Accidentologie (avec intérimaires)			
Nombre d'accidents avec arrêt en lien direct avec le travail	48	43*	79
Total d'heures travaillées	3 597 118	3 818 832*	4 173 286
Taux de fréquence (TF) sur 1 million d'heures	13,34	11,26*	18,93
Nombre de jours perdus pour accident en lien direct avec le travail	842	873*	1 219
Taux de gravité	0,23	0,23*	0,29
FORMATION			
Formation par salarié			
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	9,4	11,7	13
13 salariés ayant bénéficié d'une formation dans l'année	79%	82%	83%
Formation par genre			
Nombre moyen d'heures de formation par homme	9,6	12,3	13,2
Nombre moyen d'heures de formation par femme	9,2	10,8	12,8
Formation par catégorie socio-professionnelle			
Nombre moyen d'heures de formation par cadre	8,7	19,1	15,8
Nombre moyen d'heures de formation par agent de maîtrise et technicien	9,5	9,9	9,5
Nombre moyen d'heures de formation par ouvrier et employé	9,6	49,4	13,2
ACCORDS COLLECTIFS			
Nombre d'accords collectifs signés dans l'année	4	9	13
Nombre d'accords collectifs valides à la fin de l'année	12	14	17

* Données corrigées en 2023.

Indicateurs	2021	2022	2023
Pourcentage de collaborateurs couverts par un accord collectif valide	55%	55%	57%
ANCIENNETÉ			
Ancienneté moyenne (années)	11,95	11,2	11,01
QUALITÉ ET SÉCURITÉ			
Qualité des produits			
Pourcentage de commandes de produits livrés sans défaut	99,77%	99,75%	99,71%



6.5 INFORMATIONS CONSOLIDÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN TAXONOMIE

OBJECTIF DU RÉGLEMENT EUROPÉEN

Le Règlement Taxonomie constitue un élément clé du plan d'action de la Commission Européenne visant à réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable. En effet, la taxonomie est un système de classification des activités économiques durables sur le plan environnemental. Les équipes finances et RSE du Groupe Robertet se sont formées en 2024 afin de bien comprendre les tenants et aboutissants du règlement Taxonomie et d'y répondre correctement.

En 2022, seuls les deux premiers objectifs sur le climat étaient concernés par l'éligibilité et l'alignement.

Dans la section ci-après, Robertet présente, en tant que société mère non financière, la part du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et des dépenses d'exploitation (OpEx) du Groupe, pour l'exercice 2023, associée à des activités économiques éligibles à la taxonomie pour les six objectifs environnementaux mais uniquement alignées pour les deux premiers objectifs (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique), conformément à l'article 8 du Règlement Taxonomie et aux articles 10 à 16 de l'Acte délégué complétant l'article 8 du Règlement Taxonomie.

ACTIVITÉS PRINCIPALES - NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Robertet a examiné chaque activité économique éligible à la taxonomie répertoriée dans l'Acte délégué relatif aux volets climatique, biodiversité, pollution, eau, économie circulaire de la taxonomie selon l'activité industrielle du Groupe.

A la suite d'une revue approfondie, Robertet a conclu que ses activités économiques principales ne sont pas couvertes par les Actes délégués du Règlement Taxonomie et ne sont, par conséquent, pas éligibles à la taxonomie.

L'évaluation de l'éligibilité à la taxonomie porte sur les activités économiques consistant en la fourniture de biens ou de services sur un marché, qui sont donc susceptibles de générer un chiffre d'affaires.

Dans ce contexte, Robertet définit la recherche, la fabrication et la commercialisation d'extraits naturels comme les activités principales du Groupe. Nous considérons les activités telles que l'acquisition et la

construction de nouveaux bâtiments (pour les sites de production) ou le transport des extraits naturels vers les clients comme des activités sous-jacentes essentielles aux activités principales de Robertet. Elles ne sont pas déclarées comme des activités éligibles à la taxonomie et ne sont pas incluses dans l'ICP relatif au chiffre d'affaires, car elles ne génèrent pas, à elles seules, de chiffre d'affaires externe.

CAPEX ET OPEX INDIVIDUELLEMENT ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

En ce qui concerne les CapEx et OpEx liés aux achats et mesures que Robertet considère comme éligibles à la taxonomie de façon individuelle, nous nous référons aux explications fournies à la section « Note 1 : Principes comptables et règles de consolidation » dans la description de nos méthodes comptables.

ICP (INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE)

Les ICP concernent le chiffre d'affaires, les CapEx et les OpEx. Pour l'exercice 2023, les ICP publiés doivent se rapporter aux activités économiques éligibles et non éligibles à la taxonomie (articles 10 à 16 de l'Acte délégué complétant l'article 8 du Règlement Taxonomie).

En tant que Groupe industriel, nos activités économiques ne sont pas couvertes par l'Acte délégué relatif au volet climatique de la taxonomie. De ce fait, la part des activités économiques éligibles à la taxonomie dans notre chiffre d'affaires total s'élève à 0 %, en revanche certains CapEx peuvent être considérés, alors que les OpEx Robertet se trouvent dans l'exemption de matérialité car ils représentent moins de 10% des OpEx totaux

En outre, les CapEx et OpEx à présenter comprennent également ceux liés à l'achat de la production d'activités économiques alignées sur la taxonomie et certaines mesures individuelles permettant aux activités ciblées de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre. Selon la méthode comptable que Robertet applique à ces CapEx et OpEx individuellement éligibles à la taxonomie (voir section « Note 1 : Principes comptables et règles de consolidation » dans la description des méthodes comptables), Robertet présente ses ICP comme suit :

Tableau 1 – Part des activités économiques éligibles et non éligibles à la taxonomie dans le chiffre d'affaires, les CapEx et les OpEx du Groupe

	Total (en millions d'euros)	Part d'activités économiques éligibles à la taxonomie verte (en %)	Part d'activités économiques alignées à la taxonomie verte (en %)
Chiffres d'affaires	721	0%	0%
Dépenses d'investissement (CapEx)	17,4	9%	1%
Dépenses d'exploitation (OpEx)	106,7	0%	0%

MÉTHODE COMPTABLES

La spécification des ICP est déterminée conformément à l'annexe I de l'Acte délégué complétant l'article 8 du Règlement Taxonomie. Robertet définit les ICP éligibles à la taxonomie conformément aux dispositions légales et décrit la méthode comptable utilisée à cet égard comme suit :

ICP RELATIF AU CHIFFRE D'AFFAIRES

Définition

La part d'activités économiques éligibles à la taxonomie dans le total de notre chiffre d'affaires a été obtenue en divisant la part du chiffre d'affaires net tirée de produits et services associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie (numérateur) par le chiffre d'affaires net (dénominateur). Le dénominateur de l'ICP relatif au chiffre d'affaires est basé sur notre chiffre d'affaires net consolidé, conformément à IAS 1.82 (a). Pour de plus amples informations sur les méthodes comptables relatives à notre chiffre d'affaires net consolidé, se référer à la section « Note 1 : Principes comptables et règles de consolidation » de notre rapport annuel 2023.

Pour ce qui est du numérateur, comme indiqué ci-dessus, Robertet n'a pas identifié d'activités éligibles à la taxonomie.

Rapprochement

Notre chiffre d'affaires net consolidé peut être rapproché de nos états financiers consolidés. Se référer au tableau « Etat du résultat de la période », ligne « Vente de produits » du rapport financier.

ICP RELATIF AUX CAPEX ET OPEX

Définition - ICP relatif aux CapEx

L'ICP relatif aux CapEx est calculé comme suit : les CapEx éligibles à la taxonomie (numérateur) divisés par le total des CapEx (dénominateur). Pour ce qui est du numérateur, veuillez vous référer aux explications ci-dessous.

Le total des CapEx comprend les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles réalisées au cours de l'exercice, avant amortissement et avant toute remesure, y compris les remesures résultant de réévaluations et de dépréciations, à l'exclusion des variations de la juste valeur.

Il comprend les entrées d'immobilisations corporelles (IAS 16), d'immobilisations incorporelles (IAS 38) et d'actifs au titre du droit d'utilisation (IFRS 16), ainsi que les entrées résultant de regroupements d'entreprises. Le goodwill n'est pas inclus dans les CapEx, car il n'est pas défini comme une immobilisation incorporelle selon IAS 3812. Pour de plus amples informations sur les méthodes comptables relatives aux CapEx, se référer à la « Note 1 : Principes comptables et règles de consolidation » de notre rapport annuel 2023.

Rapprochement

Le total de nos CapEx peut être rapproché de nos états financiers consolidés, voir le tableau « Etat des flux de trésorerie » ligne « Investissements industriels et locations-financement » de notre rapport annuel. Il correspond au total des types de mouvement (coûts d'acquisition et de production), entrées et, entrées résultant du regroupement d'entreprises concernant les immobilisations incorporelles, les actifs au titre du droit d'utilisation et les immobilisations corporelles.

Définition - ICP relatif aux OpEx

L'ICP relatif aux OpEx est calculé comme suit : les OpEx éligibles à la taxonomie (numérateur) divisés par le total

des OpEx (dénominateur). Pour ce qui est du numérateur, veuillez vous référer aux explications ci-dessous.

Le total des OpEx comprend les coûts directs non inscrits à l'actif qui concernent la recherche développement, la rénovation des bâtiments, les contrats de location à court terme, l'entretien et la réparation, et toute autre dépense directe liée à l'entretien courant d'immobilisations corporelles, ce qui implique que :

- nous comptabilisons les dépenses de recherche développement en charges de l'exercice dans notre compte de résultat (voir la Note 24 « Frais de recherche et de développement » de notre rapport annuel 2023). Conformément à nos états financiers consolidés (IAS 38.126), cela comprend toutes les dépenses non inscrites à l'actif directement attribuables aux activités de recherche-développement ;
- le volume des contrats de location non inscrits à l'actif a été déterminé conformément à la norme IFRS 16 et comprend les charges relatives aux contrats de location à court terme et de faible valeur (voir le bas de la Note 3 « Immobilisations corporelles & Droits d'utilisation » de notre rapport annuel 2023). Même si les contrats de location de faible valeur ne sont pas explicitement mentionnés dans l'Acte délégué complétant l'article 8 du Règlement Taxonomie, nous avons interprété la législation comme les incluant ;
- les dépenses d'entretien et de réparation et toute autre dépense directe liée à l'entretien courant d'immobilisations corporelles ont été déterminées sur la base des coûts d'entretien et de réparation affectés à nos centres de coûts internes. Les éléments de coût correspondants se retrouvent dans différents postes de notre compte de résultat, notamment les coûts de production (maintenance des opérations), les coûts de vente et de distribution (logistique de maintenance), et les coûts administratifs (p.ex. maintenance des systèmes informatiques). Ces dépenses incluent également les mesures de rénovation des bâtiments. De manière générale, elles comprennent les frais de personnel, les coûts de services et les coûts significatifs pour l'entretien courant ainsi que pour les mesures d'entretien et de réparation régulières et non planifiées. Ces coûts sont directement affectés à nos immobilisations corporelles, qui incluent des frais généraux pour un montant approprié.

Toutefois, les dépenses liées à l'exploitation courante des immobilisations corporelles, telles que les matières premières, les frais liés aux collaborateurs utilisant le matériel, l'électricité et les fluides nécessaires au fonctionnement de ces immobilisations, ne sont pas incluses.

Les coûts directs liés à la formation et aux autres besoins d'adaptation des ressources humaines ne sont inclus ni au dénominateur ni au numérateur.

En effet, l'annexe I de l'Acte délégué complétant l'article 8 du Règlement Taxonomie liste uniquement ces coûts pour le numérateur, ce qui ne permet pas d'effectuer un calcul mathématique pertinent de l'ICP relatif aux OpEx.

Pour le détail du numérateur, voir le tableau « Etat du résultat de la période », lignes « Achats consommés », « Charges externes », « Charges de personnel », « Impôts et taxes », « Autres charges opérationnelles » de notre rapport annuel 2023.

Précisions sur les numérateurs des ICP relatifs aux CapEx et aux OpEx

Bien que le Groupe Robertet n'ait pas identifié d'activités économiques éligibles à la taxonomie, il comptabilise tout de même un certain nombre de CapEx éligibles aux six objectifs de la taxonomie. Les investissements durables représentent 9% des CapEx totaux du Groupe en 2023. Ces dépenses ont été considérées comme éligibles car correspondant aux critères de l'annexe 1 de l'Acte délégué. Le travail d'analyse pour démontrer l'alignement (validation scientifique de la contribution substantielle, conformité avec les « minimum safeguards » et DNSH) étant très complexe, nous avons établi des seuils afin de focaliser nos efforts sur les investissements les plus significatifs.

En 2023, nous avons créé un groupe de travail finance et RSE Groupe et formé les responsables financiers des filiales du Groupe afin de faciliter le reporting de l'éligibilité et de l'alignement. Cela sera reconduit en 2024 et étendu aux six objectifs de la taxonomie.

Il n'existe à ce jour pas de plan CapEx à moyen/long terme visant l'alignement d'une activité économique éligible à la taxonomie, ou l'expansion d'une activité économique déjà alignée sur la taxonomie. Si les activités du Groupe devenaient éligibles dans les années à venir, cela serait considéré.

Précisions sur le calcul de l'alignement des CapEx

En 2022, Robertet n'est pas allé jusqu'au calcul d'alignement et s'est arrêté à l'éligibilité. Le travail d'étude d'alignement a donc été réalisé pour la première fois en 2023, et a uniquement porté sur les objectifs climat (atténuation et adaptation au changement climatique).

Pour des raisons de délais courts et d'organisation entre les services RSE et finance, nous avons établi des seuils afin de focaliser nos efforts de justification de l'alignement. Les CapEx liés à des activités éligibles de plus 40 000€ ont été retenus, ainsi que les activités de montant inférieur mais se retrouvant dans plusieurs filiales, et qui ont alors été regroupées et étudiées ensemble. C'est par exemple le cas des investissements pour le remplacement d'ampoules classiques par des LED, le remplacement de portes et fenêtres, ou encore l'isolation de bâtiments.

¹² Pour de plus amples informations sur les méthodes comptables relatives à notre chiffre d'affaires net consolidé, se référer à la section « Note 1 : Principes comptables et règles de consolidation » de notre rapport annuel 2023.

En termes de méthode, nous avons adopté les étapes suivantes :

- nous avons collecté les informations CapEx à l'aide des équipes financières Groupe
- nous avons demandé des précisions sur les investissements remontés comme étant éligibles aux équipes finances locales, puis des éléments techniques aux équipes de production qui ont sollicité l'investissement afin de pouvoir vérifier le choix de la catégorie et l'éligibilité.
- nous avons contrôlé les critères d'examen technique. Cette étape n'a été validée que si les critères étaient remplis et étayés de preuves.
- nous avons alors étudié les critères d'absence de préjudice sur les six objectifs de la taxonomie. Cette étape s'est avérée très complexe, nécessitant de naviguer une multitude de textes réglementaires, et nos équipes ont fait au mieux de leurs connaissances.

• enfin, nous avons revu les garanties minimales. Le Groupe Robertet s'appuie sur ses engagements en termes d'éthique et de gouvernance ainsi que certains résultats présentés dans le présent rapport RSE. En terme de gouvernance, Robertet n'a reçu aucun signalement pour évasion fiscale des autorités en 2023. Par ailleurs, Robertet est signataire du code de conduite ETI, du Pacte Mondial des Nations Unies et de ses 10 principes, et 60% des sites industriels du Groupe sont membres Sedex. En matière d'éthique, Robertet possède une politique anticorruption et a formé 88% des collaborateurs les plus exposés à la corruption en 2023 (achats, finance, commerciaux, RSE, membres de la direction). Le Groupe possède une charte éthique interne, une charte éthique fournisseurs signée par 81% de ses fournisseurs d'ingrédients naturels, une charte éthique commerciale, une politique achats responsables, et une politique sur le travail des enfants. Ces éléments nous permettent de statuer favorablement sur cette dernière étape de vérification et de pouvoir affirmer l'alignement des CapEx éligibles si les trois autres conditions sont remplies.



ROBERTET

CAPEX

Activités économiques	2023			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice importante - Critères DNSH						Garanties minimales	Part des CapEx alignée sur la taxinomie (A.1) ou éligible (A.2), année 2023	Catégorie d'activité habilitante	Catégorie d'activité transitoire
	Code	CapEx	Part des CapEx 2023	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité				
	M€	%	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	%	(H)	(T)
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
Remplacement fenêtres	CCM 7.3.b	11 967,20	0%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	5%	H	
Remplacement portes	CCM 7.3.c	11 754,63	0%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	5%	H	
Contrôle température bain marie	CCM 7.3.c	4 600,00	0%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2%	H	
Installation/remplacement de LED	CCM 7.3.d	74 341,91	0%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	29%	H	
Installation de store UV	CCM 7.3.d	5 200,00	0%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2%	H	
Remplacement batteries/chargeur pour véhicules, engins de manutention	CCM 7.4	15 800,00	0%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	6%	H	
Benne collecte séparé des déchets non dangereux	CCM 5.5	6 800,00	0%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3%		T
Remplacement PAC	CCM 7.3.e	50 000,00	0%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	19%	H	
Climatisation	CCM 7.3.e	40 000,00	0%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	16%	H	
Sorbone ventilation laboratoire	CCM 7.3.e	30 000,00	0%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	12%	H	
Isolation batiments	CCM 7.3.a	7 386,46	0%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3%	H	
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)		257 850,19	1%	100%	0%	0%	0%	0%	0%								1%		
Dont habilitantes		251 050,19	97%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	97%	H	
Dont transitoires		6 800,00	3%							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3%		T
A.2 Activités éligibles mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
Installation de détecteurs/variateurs électricité	CCM 7.5.b	4 500,00	0,0%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON								0%		
Batteries rechargeables	CCM 3.4	329,38	0,0%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON								0%		
Canalisation, réseau de distribution, soupape, détendeur	CCM 4.15	66 839,56	0,3%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON								5%		
Installation pompe à chaleur	CCM 4.16	1 608,00	0,0%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON								0%		
Amenagement centrale à pellet	CCM 5.9	1 810,00	0,0%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON								0%		
Canalisation et pompe pneumatique pour circulation de l'eau	CCM 5.1	9 612,28	0,0%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON								1%		
Adoucisseur d'eau	CCM 5.1	50 000,00	0,2%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON								4%		
Réparation/Agrandissement/Amélioration STEP	CCM 5.3	32 304,78	0,1%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON								3%		
Isolation batiments/equipements	CCM 7.3.a	33 778,25	0,1%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON								3%		
Chauffe eau/bain marie/compresseur/convecteur/condenseur	CCM 7.3.e	198 961,49	0,9%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON								15%		
Climatisation	CCM 7.3.e	609 662,63	2,7%	OUI	NON	NON	NON	NON	NON								47%		

ANNEXE

La présente annexe fournit une checklist qui contient l'ensemble des obligations de déclaration relatives aux ICP des entreprises non financières conformément à la section 1.2 de l'annexe I de l'Acte délégué complétant l'article 8 du Règlement Taxonomie afin de montrer quelles exigences sont, en principe, applicables pour l'exercice 2023.

Du 1er janvier au 31 décembre 2023 (pour l'exercice 2023), les entreprises non financières devront uniquement publier les informations qualitatives visées à l'article 1.2 de l'annexe I de l'Acte délégué complétant l'article 8 du Règlement Taxonomie et pertinentes pour les ICP à présenter.

Checklist relative à la publication d'information

Applicable pour la déclaration simplifiée (exercice 2023)

1.2.1. MÉTHODE COMPTABLE Les entreprises non financières expliquent :		
1	(a) comment le chiffre d'affaires a été déterminé et affecté au numérateur ; (b) sur quelle base a été calculé le chiffre d'affaires notamment les éventuelles évaluations effectuées lors de l'affectation de produits ou de dépenses aux différentes activités économiques.	✓
2	(a) comment les CapEx ont été déterminées et affectées au numérateur ; (b) sur quelle base ont été calculées les CapEx notamment les éventuelles évaluations effectuées lors de l'affectation de produits ou de dépenses aux différentes activités économiques.	✓
3	(a) comment les OpEx ont été déterminées et affectées au numérateur ; (b) sur quelle base ont été calculées les OpEx notamment les éventuelles évaluations effectuées lors de l'affectation de produits ou de dépenses aux différentes activités économiques.	✓
4	En ce qui concerne le chiffre d'affaires, les entreprises non financières renvoient aux éléments correspondants des déclarations non financières.	✓
5	En ce qui concerne les CapEx, les entreprises non financières renvoient aux éléments correspondants des déclarations non financières.	✓
6	Si des modalités de calcul ont changé depuis l'exercice précédent, les entreprises non financières expliquent en quoi ces changements rendent les informations plus fiables et plus pertinentes, et elles fournissent des chiffres comparatifs retraités.	NA
7	(a) les changements importants intervenus dans le plan CapEx et les raisons qui les sous-tendent ;	NA
8	(b) l'incidence de ces changements sur la possibilité, pour les activités économiques de l'entreprise, de s'aligner sur la taxinomie, et sur le temps que devrait prendre ce changement ;	NA
9	(c) le retraitement des ICP des CapEx pour chaque exercice antérieur couvert par le plan, dès lors que les changements du plan ont eu un impact sur ces ICP.	NA
10	(c) le retraitement des ICP des OpEx pour chaque exercice antérieur couvert par le plan, dès lors que les changements du plan ont eu un impact sur ces ICP.	NA
1.2.2. ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT (UE) 2020/852 1.2.2.1. INFORMATIONS SUR L'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT (UE) 2020/852 Les entreprises non financières :		
11	(a) décrivent la nature de leurs activités économiques éligibles à la taxinomie, en renvoyant aux actes délégués adoptés en vertu de l'article 10, paragraphe (3), de l'article 11, paragraphe (3), de l'article 12, paragraphe (2), de l'article 13, paragraphe (2), de l'article 14, paragraphe (2), et de l'article 15, paragraphe (2), du règlement (UE) 2020/852 ;	✓
12	(a) décrivent la nature de leurs activités économiques alignées sur la taxinomie, en renvoyant aux actes délégués adoptés en vertu de l'article 10, paragraphe (3), de l'article 11, paragraphe (3), de l'article 12, paragraphe (2), de l'article 13, paragraphe (2), de l'article 14, paragraphe (2), et de l'article 15, paragraphe (2), du règlement (UE) 2020/852 ;	Pour les objectifs climat (atténuation et adaptation au changement climatique uniquement)
13	(b) expliquent comment elles ont évalué la conformité aux critères de l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 et aux critères d'examen technique associés figurant dans les actes délégués visés au point (a) ;	Pour les objectifs climat (atténuation et adaptation au changement climatique uniquement)
14	(c) expliquent comment elles ont évité les doubles comptages au numérateur des ICP lors de l'affectation du chiffre d'affaires, des CapEx ou des OpEx aux différentes activités économiques.	✓
1.2.2.2. CONTRIBUTION À PLUSIEURS OBJECTIFS Lorsqu'une activité économique contribue à plusieurs objectifs environnementaux, les entreprises non financières :		
15	(a) apportent la démonstration du respect des critères énoncés à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852, et en particulier des critères d'examen technique relatifs à ces différents objectifs environnementaux ;	✓
16	(b) présentent le chiffre d'affaires de cette activité comme contribuant à plusieurs objectifs environnementaux ;	✓
17	(b) présentent les CapEx de cette activité comme contribuant à plusieurs objectifs environnementaux ;	✓
18	(b) présentent les OpEx de cette activité comme contribuant à plusieurs objectifs environnementaux ;	NA

Checklist relative à la publication d'information

Applicable pour la déclaration simplifiée (exercice 2023)

19	(c) ne comptent qu'une seule fois le chiffre d'affaires généré par cette activité dans le numérateur des ICP prévus au point 1.1 de la présente annexe, afin d'éviter les doubles comptages.	✓
1.2.2.3. DÉSAGRÉGATION DES ICP En cas de désagrégation des ICP d'une activité économique, notamment en cas d'utilisation intégrée d'installations de production, les entreprises non financières veillent à ce que :		
20	(a) cette désagrégation repose sur des critères adaptés au processus de production mis en œuvre et reflète les spécificités techniques de ce processus ;	✓
21	(b) les ICP soient accompagnés d'informations appropriées concernant la base de cette désagrégation.	✓
1.2.3. INFORMATIONS CONTEXTUELLES Les entreprises non financières expliquent les chiffres de chaque ICP et les raisons de toute modification de ces chiffres durant l'exercice.		
22	Les entreprises non financières peuvent publier des ICP supplémentaires, basés sur le chiffre d'affaires, les CapEx ou les OpEx, qui incluent leurs investissements dans le capital de coentreprises, au sens d'IFRS 11 ou d'IAS 28, au prorata de leur participation à ce capital.	X (Facultatif)
1.2.3.1. INFORMATIONS CONTEXTUELLES SUR L'ICP DU CHIFFRE D'AFFAIRES APPLICABLES AUX ENTREPRISES NON FINANCIÈRES QUI COMMUNIQUENT TOUS LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
23	(a) une ventilation quantitative du numérateur faisant apparaître les principaux déterminants de variation de l'ICP du chiffre d'affaires durant l'exercice, tels que les produits tirés de contrats avec des clients, de locations ou d'autres sources ;	NA
24	(b) des informations sur les montants correspondant à des activités alignées sur la taxinomie qu'elles exercent pour leur propre consommation interne ;	NA
25	(c) une explication qualitative des principaux éléments de variation de l'ICP du chiffre d'affaires durant l'exercice.	NA
26	Les entreprises non financières qui ont émis des obligations durables sur le plan environnemental, ou des titres de créance destinés à financer des activités alignées sur la taxinomie spécifiquement identifiées, publient aussi l'ICP du chiffre d'affaires, ajusté afin d'éviter un double comptage.	NA
1.2.3.2. INFORMATIONS CONTEXTUELLES SUR L'ICP DES CAPEX Les entreprises non financières fournissent une ventilation quantitative, au niveau agrégé par activité économique, des montants inclus dans le numérateur et une explication qualitative des principaux éléments de variation de l'ICP des CapEx durant l'exercice. Cette ventilation fait apparaître tous les éléments suivants :		
27	(a) un agrégat des entrées d'actifs corporels, d'actifs incorporels générés en interne, y compris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou acquis, des entrées d'immeubles de placement acquis ou comptabilisés en valeur comptable et, le cas échéant, des entrées d'actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation ;	NA
28	(b) un agrégat des entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises ;	NA
29	(c) un agrégat des dépenses liées à des activités économiques alignées sur la taxinomie et des dépenses liées à un plan CapEx visé au point 1.1.2.	
Les entreprises non financières communiquent les informations clés relatives à chacun de leurs plans CapEx visés au point 1.1.2, ce qui inclut l'ensemble des éléments suivants :		
30	(a) les objectifs environnementaux poursuivis ;	NA
31	(b) les activités économiques concernées ;	NA
32	(c) les activités de recherche, de développement et d'innovation concernées (le cas échéant) ;	NA
33	(d) le délai prévu pour l'expansion de chaque activité économique alignée sur la taxinomie ou pour l'alignement sur la taxinomie de chaque activité économique qui ne l'est pas encore, y compris, si le délai prévu pour cet alignement dépasse cinq ans, une justification objective de cette durée plus longue, fondée sur les caractéristiques spécifiques de l'activité et de la mise à niveau concernées ;	NA
34	(e) le total des dépenses d'investissement qu'elles prévoient d'encourir durant l'exercice concerné et durant la période couverte par le plan CapEx.	NA
35	Les entreprises non financières qui ont émis des obligations durables sur le plan environnemental, ou des titres de créance destinés à financer des activités alignées sur la taxinomie spécifiquement identifiées, publient aussi l'ICP des CapEx ajusté en fonction des dépenses d'investissement alignées sur la taxinomie qui sont financées par ces obligations ou titres de créance.	NA
1.2.3.3. INFORMATIONS CONTEXTUELLES SUR L'ICP DES OPEX Les entreprises non financières communiquent tous les éléments suivants :		
36	(a) une ventilation quantitative du numérateur (OpEx déterminées conformément au point 1.1.3.2) faisant apparaître les principaux éléments de variation de l'ICP des OpEx au cours de l'exercice ;	NA
37	(b) une explication qualitative des principaux éléments de variation de l'ICP des OpEx durant l'exercice ;	NA
38	(c) une explication des autres dépenses liées à l'entretien courant d'actifs corporels qui sont inclus dans le calcul des OpEx, que ce soit au numérateur ou au dénominateur ;	✓
39	dans le cas d'OpEx faisant partie d'un plan CapEx visé aux points 1.1.2.2 et 1.1.3.2, les entreprises non financières publient les informations clés relatives à chacun de leurs plans CapEx conformément au point 1.2.3.2	NA



ROBERTET SA

Société anonyme au capital social de 5 782 187,50€
Avenue Sidi Brahim
06130 Grasse

RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE, DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du professionnel de l'expertise comptable, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1873 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») relative à l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration ») de votre société (ci-après « entité »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

1. CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

2. PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur

lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

3. LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

4. RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;

- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

5. RESPONSABILITÉ DE L'EXPERT-COMPTABLE DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

6. DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET RÉFÉRENTIEL NORMATIF APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, aux normes professionnelles de l'expert-comptable applicables en France, aux textes légaux et réglementaires applicables aux professionnels de l'expertise comptable que nous sommes tenus de respecter et au programme de vérification élaboré par BM&A.

7. INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce, le code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable ainsi que les dispositions prévues dans la norme ISO 17029. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques, des normes professionnelles et de la norme ISO 17029.

8. MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre septembre 2023 et avril 2024 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons mené 11 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

9. NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela

s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- le cas échéant, nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

- apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenue, au regard des principaux risques et politiques présentés, et

- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Selon les risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante et/ou dans une sélection d'entités¹ ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration le cas échéant ;

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- pour les indicateurs clés de performance que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices¹ et couvrent entre 37 % et 65 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon les normes professionnelles de l'Ordre des experts-comptables ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Paris, le 17 avril 2024

BM&A

Marie-Cécile Moinier

Membres de l'Ordre des experts-comptables

¹ Robertet SA, Robertet Bulgarie

ANNEXE I

INFORMATIONS QUANTITATIVES

- Pourcentage de fournisseurs ayant signé la charte éthique Robertet ou en possédant une équivalente validée par Robertet
- Pourcentage d'achats de références naturelles couverts par un audit ou une certification selon un référentiel RSE (%)
- Pourcentage d'achats de filières stratégiques auditées ou certifiées selon un référentiel RSE sur les 3 dernières années, en volume
- Part des fournisseurs de références naturelles couverts par un partenariat long-terme (en nombre, en volume, en montant)
- Pourcentage de références bio achetées, en nombre, volume, montant
- Montant versé pour des projets communautaires au sein de la chaîne d'approvisionnement (en euros)
- Intensité carbone CO₂e par tonne vendue (scopes 1 et 2).
- Nouveaux audits SMETA réalisés à fin 2023
- Nombre de signalements pour évasion fiscale formulés par les administrations fiscales
- Part de la consommation totale d'électricité d'origine renouvelable
- Intensité hydrique : Consommation d'eau par tonne vendue (m³/tonne)
- Pourcentage total de déchets valorisés
- Mise en demeure par toute instance environnementale sur la pollution des eaux, du sol, nuisances sonores ou olfactives
- Quantité totale de déchets par tonne de produit (t/t)
- Taux de fréquence des accidents du travail
- Taux de gravité
- Nombre de maladies professionnelles reconnues
- Pourcentage de matières premières achetées renouvelables, en volume.
- Pourcentage de matières premières achetées « facilement biodégradable » en volume.
- Pourcentage de femmes dans l'effectif total.
- Accords collectifs signés concernant la rémunération
- Accords collectifs encore valides au sein du Groupe
- % de l'effectif du Groupe couvert par un dispositif d'alerte concernant le harcèlement.
- Pourcentage de collaborateurs les plus exposés formés à l'anti-corruption
- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une formation dans l'année
- % de l'effectif du groupe ayant reçu au moins une formation sur la santé et la sécurité
- Nombre moyen d'heures de formation par salarié

INFORMATIONS QUALITATIVES

- Evaluation Ecovadis - Note 2023
- Evaluation CDP - Notes 2023
- Code de conduite
- Chartes éthiques
- Application du protocole de Nagoya en 2023 (pour le Bô Khet)
- Politique de Prévention des Accidents Majeurs
- Accords collectifs 2023
- Politique sur le harcèlement et procédure d'alerte (Robertet Inde)
- Guide harcèlement de Grasse
- Analyse 2023 du stress hydrique
- Justificatif pour le PAOT d'or obtenu en 2020 pour le produit DAMASTY



11 rue de Laborde - 75008 Paris / +33(0)1 40 08 99 50 / www.bma-groupe.com
 Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
 Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes attachée à la Compagnie Régionale
 des Commissaires aux Comptes de Paris
 Société par actions simplifiée au capital de 1 200 000€ / RCS Paris 348 461 443



ROBERTET
— GROUPE —

Contact :
fr-rse@robertet.com

—
www.robertet.com